

Délibération au Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Débat d'orientations budgétaires 2017 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe

sur proposition de la Commission plénière

prend acte

de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Adopté le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

Débat d'orientations budgétaires 2017

Eurométropole de Strasbourg

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil métropolitain, conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique de la Métropole, nouvellement agrandie, suite à la fusion avec la Communauté de communes les Châteaux.

Le législateur a souhaité encore enrichir ce débat au travers de l'article 107, consacré à la transparence financière, au sein de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe »). Les modalités concrètes d'application en ont depuis été précisées par un décret, daté du 24 juin 2016.

Le débat est ainsi éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillées les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

Le rapport sur les orientations budgétaires est également enrichi d'éléments relatifs aux effectifs de la collectivité. Le décret prévoit en effet, pour les seules communes de plus de 10 000 habitants, que des informations soient données en matière de ressources humaines, avec notamment des éléments relatifs à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail.

Le rapport présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil métropolitain. L'agrégation de ces informations devrait permettre aux conseillers de mieux appréhender et d'évaluer, selon la somme des hypothèses retenues, le niveau prévisionnel, le taux d'épargne brute, et l'endettement à la fin de l'exercice 2017 et ce afin de pouvoir débattre, en toute connaissance de cause, des priorités de la politique métropolitaine.

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1. Conjoncture économique

Le contexte international

Les orientations budgétaires de l'Eurométropole de Strasbourg, si elles sont propres à la collectivité, s'inscrivent nécessairement au sein d'un contexte plus global ; l'examen des comptes administratifs passés a montré que la situation financière de notre collectivité était en partie tributaire de mesures prises au niveau national, notamment via la loi de finances qui, elle-même, tient compte du contexte économique mondial.

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale serait de 2,9% à fin 2016 et de 3,2% en 2017, soit un taux bien inférieur aux moyennes de long terme qui se situent autour de 3,7%.

La légère révision à la baisse des perspectives mondiales depuis les estimations de juin 2016 s'explique par la dégradation des prévisions pour 2017 concernant de grandes économies avancées, le Royaume-Uni notamment.

La croissance des plus importantes économies sera modérée. Aux États-Unis, où les deux derniers trimestres de 2016 furent portés par la forte progression de la consommation et de l'emploi, la croissance s'établirait, d'après les estimations, à un niveau proche de 2% en 2016, renouvelé en 2017.

La croissance de la zone euro devrait atteindre 1,5% en 2016 et 1,5% en 2017 ; le moteur allemand demeurerait, même si ses perspectives de croissance ont elles aussi été revues à la baisse, puisque la croissance allemande devrait s'établir autour de 1,8% en 2016 et de 1,5% en 2017.

Surtout, le plus haut degré d'aléas pèse sur l'économie mondiale, soumise à un « nuage d'incertitude » selon le terme employé par la Réserve Fédérale américaine.

2017 sera d'abord une année très soumise aux aléas politiques, liés à l'orientation concrète de politique économique aux Etats-Unis, aux nombreuses élections qui se tiendront au sein de la zone euro, aux négociations – qui s'annoncent déjà longues et complexes – autour du Brexit.

Au rang des risques financiers figurent l'évolution des prix du pétrole, alors qu'un large accord entre pays producteurs a été trouvé, l'impact d'un dollar fort sur les pays émergents, ou encore la fragilité du secteur bancaire italien.

Le contexte national

Pour la France, les organismes de prévision économique prévoient une croissance s'établissant autour de 1,4% pour l'année 2016 (récemment revue à 1,3% en fin d'année) et s'accordent à prévoir une évolution moins favorable en 2017, avec une croissance estimée à 1,3% environ.

Cette révision à la baisse en 2017 est la conséquence directe de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ; le réajustement de la prévision retranscrit en effet une moindre croissance dans les investissements des entreprises, du fait d'un manque de visibilité et de la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi qu'une moindre croissance de la demande à l'exportation émanant des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des autres pays européens, dont plusieurs viennent de connaître ou connaîtront dans le trimestre à venir d'importantes échéances électorales (constitution d'un gouvernement en Espagne, référendum constitutionnel en Italie...).

Le Gouvernement a bâti le projet de loi de finances pour 2017, présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre, et voté le 29 décembre 2016 sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,5% en 2017, quasi identique à celle de 2016 (revue à 1,4%) et une inflation modérée, à +0,8%, après une quasi-stagnation en 2016 (0,2%).

Le Gouvernement français a maintenu son hypothèse de trajectoire de réduction du déficit public à 3,3% cette année et 2,7% en 2017. Pour rappel, l'objectif de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) de décembre 2012 demeure de passer sous la barre des 3% de PIB d'ici 2017. Ainsi, le niveau d'endettement des administrations devrait croître à un rythme très modéré en 2016 (+0,1 point) à 96,3% du PIB, avant de refluer légèrement pour atteindre 96% du PIB à fin 2017.

Du point de vue de l'emploi, au troisième trimestre 2016, le taux de chômage s'est établi à 9,7% de la population active française (10% outre-mer compris), contre 10,1% au troisième trimestre 2015. Le nombre de demandeurs d'emploi en France devrait continuer à baisser modérément jusqu'à la fin de l'année 2016 (-0,1 point) selon l'Insee, pour atteindre 9,5% de la population active en métropole et 9,8% outre-mer compris, selon le dernier point de conjoncture publié par l'Institut.

Sur le plan national, le contexte de croissance économique reste donc fragile, couplé à un taux de chômage qui, même s'il baisse, demeure encore très important (et concernant 2,8 millions de personnes) et à une inflation très basse.

Après des baisses en 2016, les prix de l'énergie ont entamé une hausse en ce début 2017 dont on ne peut déterminer à ce jour le niveau à terme, fin 2017. L'Eurométropole, par sa politique d'achat, bénéficie cependant de prix fixes de l'électron (hors taxes) jusqu'à fin 2018 et des prix de gaz non totalement alignés sur l'évolution du tarif réglementé.

La vigilance reste également de mise sur l'évolution des marchés financiers et leur impact sur les prévisions de croissance. Dans ce contexte, et selon l'analyse de *Finance Active*, notre conseil en gestion de dette, les banques centrales devraient continuer à garantir l'accès à une liquidité bon marché par le biais de taux directeurs à des niveaux encore bas. Ces politiques accommodantes devraient permettre aux collectivités territoriales françaises de continuer à emprunter à des taux bas.

Du côté des taux d'intérêt de court terme, la préférence baissière affirmée par la BCE lors de son dernier comité de politique monétaire de 2016 maintiendra les principaux taux en territoire négatif. Ce *statu quo* de la BCE, confirmé jusqu'à fin décembre 2017, contribuera à maintenir l'Euribor 3 mois autour de -0,3% ainsi que l'Eonia en territoire négatif.

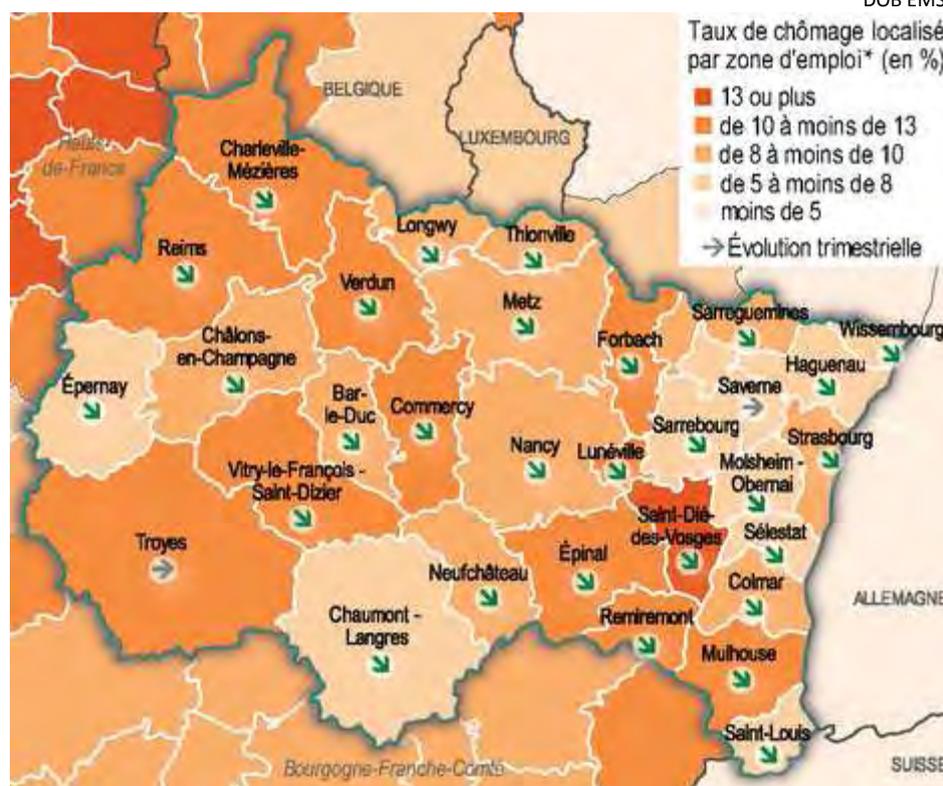
A l'inverse, la lisibilité apparaît beaucoup moins grande du côté des taux d'intérêt de long terme, qui constituent la référence des emprunts à taux fixes.

Un point de vigilance est observé sur les niveaux de taux longs qui ont légèrement remonté en fin d'année 2016, notamment en raison de la hausse des taux directeurs de la Banque fédérale américaine (à 25 points de base, pour le voir désormais évoluer dans une fourchette comprise entre 0,5 et 0,75%). Des incertitudes perdurent sur l'évolution de ces taux en raison de facteurs externes tels que la poursuite de hausse des taux américains (annoncée néanmoins comme graduelle, et en rappelant que la précédente hausse des taux directeurs par la FED remontait à 2008), les anticipations à la hausse des prix des produits pétroliers (les prévisions tablent sur un prix du pétrole qui évoluerait entre 50 et 55 \$ le baril – contre un prix du baril inférieur à 45 \$ en moyenne sur 2016) et donc éventuellement de l'inflation, même si pour la Banque Centrale Européenne, la hausse des taux directeurs n'est toujours pas d'actualité.

Le contexte régional

Du point de vue régional, à l'échelle désormais du Grand Est, l'activité économique régionale affiche des évolutions contrastées à mi-année, et, au vu des données de novembre 2016, rendues publiques mi-décembre 2016, devrait s'améliorer au dernier trimestre 2016, selon les dernières publications de la Banque de France et de l'INSEE.

Dans le Grand Est, l'emploi salarié marchand est resté globalement stable au deuxième trimestre 2016 après un début d'année positif. La tendance est toutefois orientée à la baisse dans les secteurs de l'industrie et de la construction, et dans l'intérim. Au deuxième trimestre 2016, le chômage touche 9,8 % des actifs de la région Grand Est (cf. carte ci-après). Le taux de chômage au sens du BIT, même s'il diminue pour le troisième trimestre consécutif, est légèrement supérieur au taux calculé pour la France métropolitaine (9,7%). Parallèlement, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi s'accroît ce trimestre, particulièrement pour les chômeurs de longue et de très longue durée.



Dans le secteur de la construction, 23 500 logements ont été autorisés à la construction entre juillet 2015 et juin 2016 dans le Grand Est, soit une hausse de 2,5 % par rapport à la même période un an auparavant. La hausse du nombre de logements autorisés dans le Grand Est s'explique surtout par une progression dans le collectif (+ 16,8 %).

Par ailleurs, 20 900 logements ont été commencés dans la région entre juillet 2015 et juin 2016, soit une diminution de 4,3 % par rapport à la même période un an plus tôt. Le nombre de mises en chantier augmente dans deux départements : de 6 % en Meurthe-et-Moselle et de 0,9 % dans le Bas-Rhin, ce dernier représentant plus du tiers des mises en chantier de la région.

Les créations d'entreprises augmentent et le nombre de défaillances recule. Les exportations retrouvent un certain dynamisme, notamment vers la zone euro.

Un léger mieux est observé dans le bâtiment, principalement dans le second œuvre, alors que l'activité se stabilise dans les travaux publics. La demande montre des signes de redressement, davantage dans le privé que dans le secteur public, ce qui pèse encore sur le volume des gros chantiers. Les prévisions d'activité sont orientées à la hausse.

La persistance de ces tensions économiques accentue le besoin d'une métropole attractive, œuvrant en faveur du dynamisme économique, de l'attractivité, de la mobilité et de l'emploi.

Focale sur la situation de l'Eurométropole

L'Eurométropole a fait du développement économique une priorité politique et c'est dans cette optique qu'elle a souhaité, dans une démarche résolument partenariale, unir les efforts de tous pour renforcer l'attractivité du territoire. C'est ainsi qu'est née la feuille de route Eco 2020 puis Eco 2030. Son ambition est de favoriser de manière pérenne la création nette de 27 000 emplois d'ici 2030 (soit +1350 emplois par an), en renforçant les spécificités de la métropole : capitale régionale et européenne, hub d'innovation, nœud de réseaux à la croisée des corridors européens de transport.

Cette feuille de route constitue un véritable socle stratégique qui s'appuie sur les singularités du territoire de l'Eurométropole et agit sur des fondamentaux économiques.

Adoptée il y a un an maintenant, cette stratégie a tracé des perspectives et des orientations fortes qui se traduisent dès aujourd'hui par des projets concrets et des résultats économiques.

Ainsi, la priorité donnée au développement des technologies médicales va se concrétiser dans le cadre de la construction du projet NextMed, lancée en décembre. Le développement d'une offre immobilière pour le tertiaire supérieur se matérialise avec la commercialisation du Quartier d'Affaires International et le déploiement d'une nouvelle offre foncière destinée aux entreprises industrielles est en cours à travers le démantèlement de la raffinerie de Reichstett et la création de l'EcoParc rhénan.

Sur l'emploi, des mesures spécifiques ont été engagées pour favoriser l'emploi des habitants de l'Eurométropole dans le district outre-Rhin de l'Ortenau, comme en témoigne la procédure de recrutement en cours pour l'entreprise Zalando à Lahr.

Enfin, un accent particulier a été mis sur l'accompagnement et les services aux entreprises.

Cette stratégie partenariale ciblée contribue au dynamisme retrouvé du territoire de l'Eurométropole en matière de création d'emplois (+ 3.236 emplois nets sur un an glissant au 2e trimestre 2016 / Source ACOSS - URSSAF) ou d'immobilier tertiaire (56.343 m² placés au premier semestre 2016 / source DTZ CUSHMAN & WAKEFIELD).

La récente rencontre du 9 janvier 2017, en présence des élus régionaux et d'un grand nombre de partenaires économiques, aura permis de confirmer la convergence forte des enjeux et des orientations entre le Schéma de la Région de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), en cours de formalisation, et la stratégie Strasbourg Eco 2030. Cette dynamique partenariale permettra de décliner avec efficacité ces stratégies au travers d'actions concrètes sur le territoire, en particulier dans les domaines de l'innovation, de l'offre de service territoriale aux entreprises, et du transfrontalier.

1.2. L'évolution du cadre institutionnel local et les impacts financiers

Dans ce contexte, il ne faut pas oublier la situation de nos partenaires locaux, notamment institutionnels. Car ce sont avec eux que les projets sur le territoire de l'Eurométropole se construisent.

Si l'année 2016 a été, pour le Département du Bas-Rhin comme pour la nouvelle Région Grand Est, une année de mutation, l'année 2017 apparaît comme l'année charnière d'une grande transition qui s'est opérée au niveau de tous les échelons des collectivités locales depuis presque dix ans, notamment avec un processus de refonte des compétences décidé par les lois MAPTAM en 2014 et NOTRe en 2015.

Ce processus se traduit depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le Département du Bas-Rhin par un transfert de compétences à l'Eurométropole de Strasbourg (au nombre de quatre : les voiries départementales sur le territoire métropolitain, par ailleurs élargi depuis la même date à 5 nouvelles communes, le fonds de solidarité logement, le fonds d'aide aux jeunes et la prévention spécialisée).

Le Département du Bas-Rhin transfère également sa compétence transport, à l'exception du transport des personnes handicapées, à la Région Grand Est. Cette dernière prend en charge, depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion complète des transports interurbains, et a proposé au Département d'assurer pour son compte, et à la même échéance du 1^{er} janvier 2017, la gestion des transports scolaires, afin de préparer conjointement l'échéance du 1^{er} septembre 2017, date légale du transfert à la Région de la compétence en matière de transports scolaires. Cette compétence est exercée sur le terrain par les équipes transférées des Conseils départementaux, qui constituent les services « Transports » des Agences territoriales de la Région nouvellement créées.

Afin de financer le transfert des compétences départementales en matière de transport vers les Régions, la loi de finances 2016 avait prévu en son article 89 le transfert aux Régions de 25 points de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) départementale en 2017.

Comme la part départementale de la CVAE collectée sur le territoire bas-rhinois était jusqu'à présent de 48,5%, cette perte de 25 points porte désormais la part départementale à 23,5%, ce qui représente une perte de 52% du montant perçu au titre de la CVAE (154,2 M€ de recettes de CVAE en 2016 pour le Département).

Le Département est ainsi amputé d'une recette certes erratique, mais potentiellement dynamique. Ainsi, pour l'année 2017, le Département estime que ses recettes fiscales sont obérées de plus de la moitié de la croissance attendue de la taxe entre 2016 et 2017, soit plus de 5 M€. En outre, pour le Département du Bas-Rhin, le montant de la recette de CVAE transférée à la Région sera nettement supérieur au montant des compétences transférées ; la Région versera donc une dotation de compensation au Département.

Répartition de la CVAE jusqu'en 2016		Répartition de la CVAE à compter de 2017
Départements : 48,5%		Régions : 50%
Bloc communal (EPCI) : 26,5%		Bloc communal (EPCI) : 26,5%
Régions : 25%		Départements : 23,5%

Tout comme la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin vont continuer à voir leurs dotations baisser en 2017. A la différence toutefois des collectivités du bloc communal (villes **et** intercommunalités), qui ont obtenu, depuis le Congrès des Maires de France en juin 2016, un aménagement de moitié de leur contribution 2017 au redressement des comptes publics (*cf infra*), le rythme de baisse des dotations des départements et régions n'a pas été revu pour 2017 et devrait se traduire par une reconduction des efforts fournis en 2016, soit une nouvelle perte de ressources de DGF estimée à 40 M€ pour 2017 pour la Région Grand Est et de 20 M€ en 2017 pour le Département du Bas-Rhin (pour s'établir à 99,5 M€).

S'adaptant à ce contexte, le Département du Bas-Rhin a drastiquement revu à la baisse certaines de ses politiques publiques, dont ses investissements en propre. Le Département revisite également toute forme « d'engagements vis-à-vis de tiers » (qui demeurent, à fin 2016, encore à hauteur de 210 M€). Une stratégie a été mise en place par le Département avec notamment l'arrêt d'un certain nombre de dispositifs d'intervention tels que l'arrêt des contrats de territoire, qui ont pris fin depuis décembre 2016.

En matière de dépenses de fonctionnement, le Département met également à contribution ses partenaires pour participer à ses efforts d'économies. La réduction des aides a été initiée dès le vote du budget départemental 2015 (en avril 2015) ce qui impacte notamment l'Eurométropole de Strasbourg de façon directe.

1.3. La loi de finances pour 2017

La loi de finances pour 2017, promulguée le 29 décembre 2016, prévoit, ainsi qu'annoncé en avril 2014 et conformément à la loi de programmation des finances publiques (LPPF) 2014-2019, votée le 29 décembre 2014, une nouvelle réduction des dotations de l'Etat aux collectivités.

La dotation globale de fonctionnement

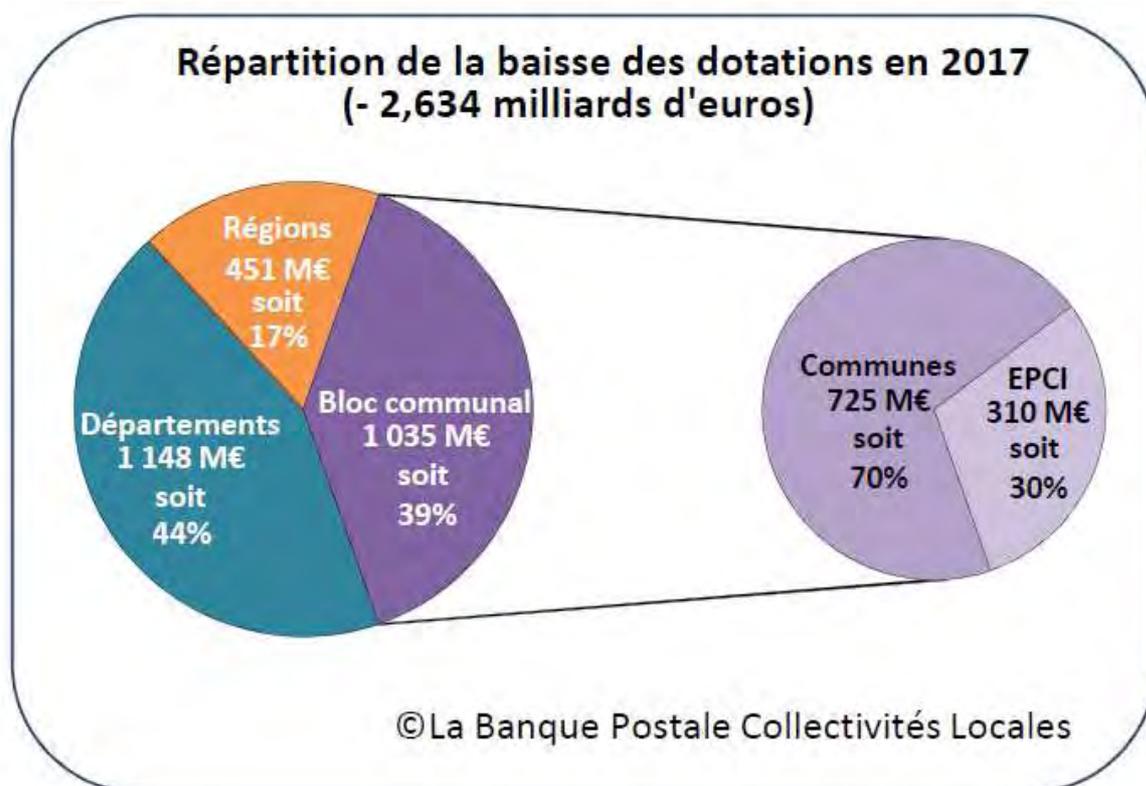
Cette participation renouvelée à l'effort de redressement des finances publiques est néanmoins atténuée de 1 milliard d'euros par rapport aux deux années précédentes (-3,67 milliards d'euros en 2015 et 2016) dans la mesure où le projet de loi de finances prévoit une contribution au redressement des finances publiques (parfois abrégée en « contribution au RFP », voire « CRFP ») à hauteur de 2,63 milliards d'euros. Pour 2017, le Gouvernement a en effet proposé d'alléger l'effort supporté par les communes et les intercommunalités, en le réduisant de moitié par rapport à la contribution supportée en 2015 et en 2016.

Répartition de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)

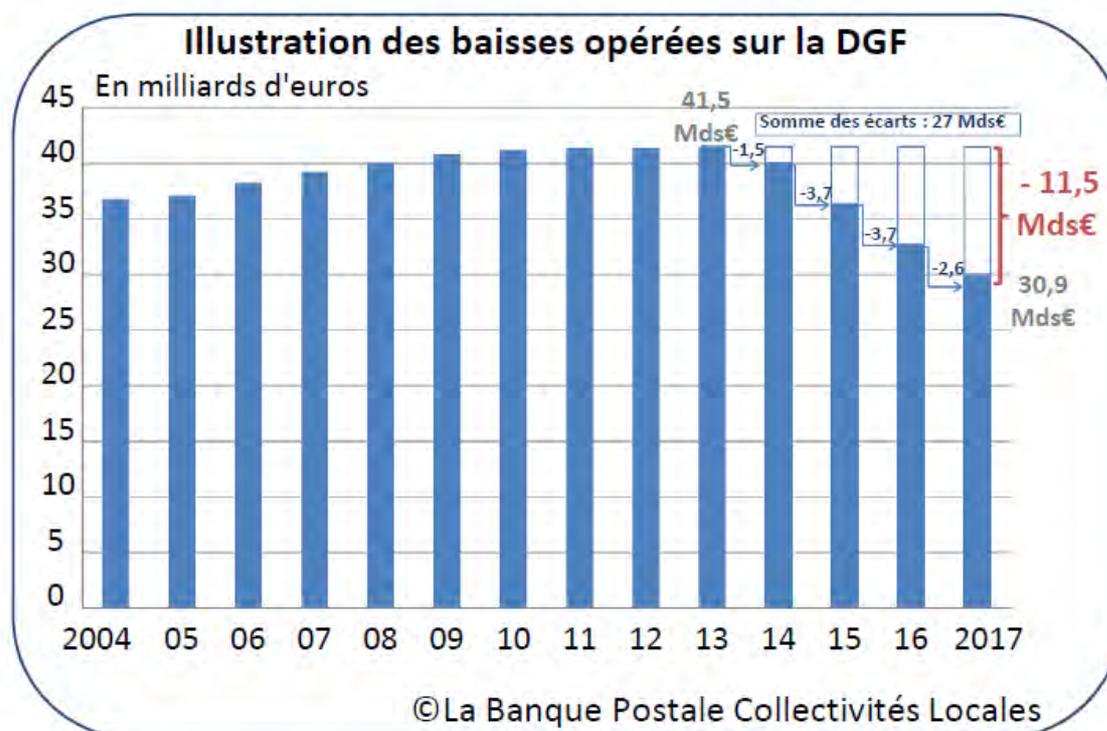
En millions d'euros	2016	2017
Départements	-1 148	-1 148
Régions	-451	-451
Bloc communal	-2 071	-1 035
<i>dont Communes (70 %)</i>	-1 450	-725
<i>dont Groupements (30 %)</i>	-621	-310
Montant total CRFP	-3 670	-2 634

} CRFP ÷ par 2 entre 2016 et 2017

La contribution des départements s'élèvera en 2017 à 1,1 Mds d'€, du bloc communal à 1 Md d'€ et celle des régions à 0,5 Mds d'€.



En incluant la première baisse opérée en 2014, cela conduira les dotations de l'Etat aux collectivités à reculer de 11,44 milliards d'euros d'ici fin 2017, soit une baisse cumulée près de 27 milliards d'euros.



Par ailleurs, comme annoncé par le Président de la République lors du 99^{ème} congrès des Maires de France, une loi spécifique relative à la réforme de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal sera présentée, une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale stabilisée, soit une échéance annoncée à 2018.

Les montants présentés dans l'histogramme ci-dessus font dire aux associations d'élu-e-s que c'est une « réforme silencieuse » de la DGF qui s'est opérée ces quatre dernières années : en effet, plus du quart de la principale dotation aux collectivités aura disparu sur la période (la DGF s'élevait encore à 41,5 Mds d'€ en 2013) et ce, à périmètre fondamentalement inchangé et sans transfert concomitant de fiscalité de l'Etat aux collectivités.

La loi de finances pour 2017 met toutefois en œuvre une réforme, plus consensuelle, d'une des trois composantes de la dotation globale de fonctionnement, celle de la dotation de solidarité urbaine (DSU). A compter de 2017, la DSU sera ainsi réformée, pour recentrer le nombre de communes défavorisées bénéficiaires - de 751 à 688 communes, Strasbourg étant 288^{ème} en 2016 - et mieux répartir la progression de cette dotation, en mettant un terme à l'effet de seuil, qui impliquait que les 250 premières communes captaient 95% de l'évolution de l'enveloppe de DSU. La hausse de l'enveloppe de DSU (180 M€) serait désormais répartie entre toutes les villes, en tenant compte d'un écart de 1 à 8 selon le rang de classement.

Le financement de la croissance annuelle (+ 180 M€) de la DSU demeure quant à lui inchangé, à savoir pour moitié par minoration des variables d'ajustement des allocations compensatrices (*cf. infra*) et pour moitié au sein de la DGF.

Les autres dotations (allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux)

La baisse des dotations de l'Etat concerne aussi, et depuis plusieurs années, avant même les baisses de DGF, les compensations fiscales que l'Etat avait instituées, en vertu des principes constitutionnels, en compensant aux collectivités les impôts locaux que l'Etat décide d'amoindrir par exonérations.

En réalité, les compensations réelles perçues par les collectivités sont très largement inférieures à la perte de produit fiscal que la mise en œuvre des exonérations décidées par l'Etat entraîne. Et ce, pour 2 raisons principales. D'une part, parce que le taux à partir duquel est établie la compensation est un taux historique (généralement, celui existant au moment de l'entrée en vigueur de l'exonération), d'autre part, parce que de nombreuses compensations (de plus en plus, année après année) sont considérées en tant que variable d'ajustement de l'enveloppe normée¹, et ainsi réduites, jusqu'à disparaître dans certains cas (afin de masquer ce phénomène, les compensations sont progressivement « globalisées », empêchant toute traçabilité).

¹ L'enveloppe normée recense depuis 1996 la somme des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. En 2015, cette enveloppe normée regroupait 55,87 Mds d'€, au sein desquels la DGF représentait 36,6 Mds d'€.

Via l'enveloppe normée, ces compensations constituent des variables d'ajustement pour financer de nouvelles compensations, ou le développement de la péréquation verticale (avec le financement de la croissance des dotations de solidarité urbaine et rurale notamment).

La loi de finances pour 2017 prévoit un montant de compensations de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti accru en 2017. Afin de financer cette mesure, l'intégralité des allocations compensatrices – à la seule exception des compensations d'exonération de taxe d'habitation au titre des « personnes de condition modeste » - vont subir une minoration, cette minoration étendue étant par ailleurs fortement accentuée, passant initialement de 21,5% dans le projet de loi de finances, soit environ le double du taux de minoration 2016 (voté à 11,4%), à 39% à l'issue de l'examen parlementaire.

Concrètement, l'Etat décide d'exonérations qui ne sont que partiellement compensées aux collectivités locales et dont le financement est assuré par un prélèvement sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Par ailleurs, le coefficient de minoration de 39% pèse d'autant plus sur les collectivités denses en logements sociaux et dont les revenus sont faibles.

Le soutien à l'investissement

La loi de finances pour 2017 prévoit par ailleurs une mesure destinée à atténuer très partiellement les conséquences de la baisse des dotations et à encourager l'investissement public local, en reconduisant en 2017 le fonds de soutien à l'investissement public local, doté d'1,2 milliards d'€, dont toutefois 50% demeurent fléchés sur les seuls territoires ruraux. L'autre moitié (600 M€ contre 500 M€ en 2016) sera consacrée aux « grandes priorités nationales d'investissement » dont notamment la rénovation thermique, la transition énergétique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics... Au sein de cette enveloppe de 600 M€, 150 M€ seront consacrés au financement des pactes métropolitains d'innovation, prévus dans le cadre du pacte Etat-Métropole du 6 juillet 2016.

En revanche, et bien qu'annoncée en juin 2016, la réforme de la gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), en introduisant une « automatisation de la gestion du FCTVA » sur la base d'un forfait appliqué aux comptes d'investissement éligibles, ne figure pas plus dans la loi de finances votée le 29 décembre que dans le projet de loi de finances, présenté fin septembre 2016.

Enfin, la réduction au 1^{er} janvier 2017 du nombre d'intercommunalités, de 2065 à 1245, va profondément modifier les valeurs de références utilisées dans la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Face aux incertitudes qui en découlent, la loi de finances pour 2017 n'apporte qu'une réponse sous forme de non augmentation de l'enveloppe du FPIC, maintenue pour 2017 à son niveau de 2016, soit 1 Milliard d'€ au lieu des 1,2 Milliards d'€ initialement annoncés pour 2017. Les simulations de

contributions aux FPIC, bien qu'annoncées au comité des finances locales du 12 juillet 2016, n'ont toujours pas été transmises.

2. DES FINANCES 2016 SAINES, MAIS SOUS PRESSION

2.1. Les grands équilibres financiers au compte administratif 2015

L'évolution 2008-2014, anticipée et communiquée, des ratios de pilotage de l'Eurométropole de Strasbourg mettait en exergue la nécessité de reconstituer, à compter de 2015, des marges d'autofinancement et une épargne, brute et nette, plus importantes.

C'est notamment pour cette raison que l'Eurométropole de Strasbourg, a décidé d'actionner en 2015 le levier fiscal en faisant évoluer ses taux de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et sur le non bâti. La situation financière de l'Eurométropole à fin 2015, détaillée dans le compte administratif 2015, voté en juin 2016, intègre l'effet des mesures correctives prises en 2015. L'effet conjugué des efforts d'économie en dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de la progression dynamique des recettes de fonctionnement en 2015 (+ 3,7%) ont permis à la collectivité d'atténuer l'effet de la baisse de la DGF et de présenter une amélioration - temporaire - des indicateurs de gestion par rapport à 2014.

L'équilibre réel du compte administratif

Le résultat 2015 du budget principal présente un déficit, s'établissant à -27,7 M€, montant découlant d'un résultat de fonctionnement de 50,6 M€ et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 78,3 M€.

Il convient de noter que, conformément à la prospective présentée lors des débats d'orientations budgétaires successifs, ce fonds de roulement du budget principal, s'il demeure négatif, se résorbe progressivement (il était de -42,9 M€ en 2014) ; et en 2015, s'est amélioré plus rapidement que prévu dans la prospective et le DOB pour 2015, présenté en janvier 2015. Cette amélioration est en grande partie due à un report sur 2016 des dépenses exceptionnelles liées à la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Par ailleurs, le résultat global de l'Eurométropole en 2015 – consolidant le budget principal ET les 4 budgets annexes – est excédentaire, pour la 4ème année consécutive, à hauteur de 84,9 M€.

L'épargne brute et le taux d'épargne brute : dégager un niveau d'épargne socle permettant d'assurer l'autofinancement d'une partie des investissements

Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette et les investissements. Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, et représente la part de recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement, pour financer sa section d'investissement.

Ce taux s'établit en 2015 à 19,1% avec 86M€ d'épargne brute. Cette dernière a permis de financer un volume d'investissement toujours très significatif, avec 185 M€ d'investissements réalisés.

Le taux d'épargne brute 2015 s'est amélioré depuis le compte administratif de 2014, passant de 17% à 19,10%, à plus de 9 points du premier seuil d'alerte, de 10%, que s'est fixé la collectivité.

Capacité de désendettement

Représentant la durée théorique nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute, celle-ci s'établit à 6,1 ans en 2015, après les 6,6 ans de 2014, toujours en deçà du seuil d'alerte de 8 ans que s'est fixé la collectivité.

2.2. Les premières tendances du résultat prévisionnel pour 2016

En préalable, il est rappelé que cette projection d'un résultat 2016, même effectuée quelques jours après la clôture comptable de l'exercice 2016, et malgré les évolutions en matière de pilotage financier, demeure un exercice d'anticipation, en raison notamment des calculs encore en cours portant sur les remboursements de personnel, de frais d'administration, en provenance de la Ville de Strasbourg et des budgets annexes, et qui vont affecter le montant des recettes 2016 définitivement perçues par l'Eurométropole. Par ailleurs, les deux dernières semaines de décembre ont vu les dépenses d'investissement opérationnels s'élever à 36 M€, soit autant en quinze jours que durant les deux mois précédents.

En raison de la nécessaire approbation à venir par la Commission mixte paritaire du 1^{er} février 2017 des montants de remboursements calculés, mais également d'éventuels rejets des propositions de mandats d'investissement par le comptable public, le résultat 2016 ne sera définitivement connu qu'en février – mars 2017.

Pour ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, l'exercice 2016 sera notamment marqué par les éléments suivants.

L'objectif de stabilité des dépenses de personnel à périmètre constant a été atteint.

Compte tenu de mesures externes, telles la revalorisation partielle du point d'indice (+0,6% au 1^{er} juillet 2016, soit +0,92 M€) et les premières mesures du protocole d'accord carrières rémunérations (« PPCR »), pour les catégories B ainsi que les catégories A de la filière sanitaire et sociale (0,4 M€ en 2016), ou l'instauration à l'Eurométropole de la prime de départ volontaire, qui a bénéficié en 2016 à 11 agents, pour un montant de 0,5 M, les dépenses de personnel ont très faiblement progressé, de +0,3%, en deçà de ce que prévoyait le budget primitif, qui tablait sur une augmentation de 0,4%.

L'objectif, volontariste, d'une consommation de charges de personnel inférieure à 325 M€ (CA 2015 + 0,4%) a été ainsi atteint, principalement par le biais de suppressions nettes de postes (99 en 2016).

Une partie des efforts réalisés pour contraindre la dynamique des charges de personnel se retrouve, par le biais de recours à des prestations externalisées, dans la croissance du poste des charges à caractère général (estimée à 3,4% de croissance entre le CA 2015 et celui prévisionnel de 2016), mais sur un volume financier bien moindre que les charges de personnel, à savoir 76 M€ environ.

Une autre caractéristique de l'exécution du budget 2016 est l'association de nos partenaires, associatifs ou institutionnels, à nos efforts de gestion, avec un ralentissement de la progression des concours financiers (subventions comme contingents et participations) de l'Eurométropole de Strasbourg. Les subventions et contributions ont en effet crû plus modérément que les années passées, avec des stabilités notoires, telles celles de la subvention à l'OTSR, ou la baisse de la contribution à la CTS et la baisse de la subvention à l'ADEUS.

Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêts, dont l'Eurométropole bénéficie à plein, compte tenu de la constitution de son encours de dette, permettrait aux charges financières 2016 de s'établir à un niveau inférieur de 0,2 M€ à celui des charges financières de 2015, c'est-à-dire aux alentours de 12,4 M€.

Au-delà de ces efforts de gestion, réels, les dépenses de fonctionnement de l'année 2016 ont également été, et surtout, marquées par les coûts inhérents à la fermeture de l'usine d'incinération des déchets, qui pèsent pour la première fois en année pleine sur l'exercice 2016. La très grande majorité de ces dépenses constituant des détournements de déchets, c'est le poste des dépenses exceptionnelles qui évolue de la manière la plus spectaculaire, avec 41,3 M€ de dépenses, au lieu de 12,2 M€ en 2015, dont l'exercice fut déjà partiellement impacté par la fermeture de l'usine (pour mémoire, les dépenses exceptionnelles s'élevaient à 5 M€ en 2014).

On notera toutefois que sur ces 41,3 M€ de dépenses exceptionnelles réglées en 2016, 9 M€ correspondaient en réalité à des détournements de déchets effectués en 2015 (nécessité au préalable de s'accorder puis de voter un nouvel avenant au contrat avec le délégataire), ce qui aurait induit une répartition un peu plus équilibrée des dépenses exceptionnelles entre le CA 2015 et le CA 2016.

Quant aux **recettes de fonctionnement titrées en 2016**, plusieurs éléments doivent être soulignés.

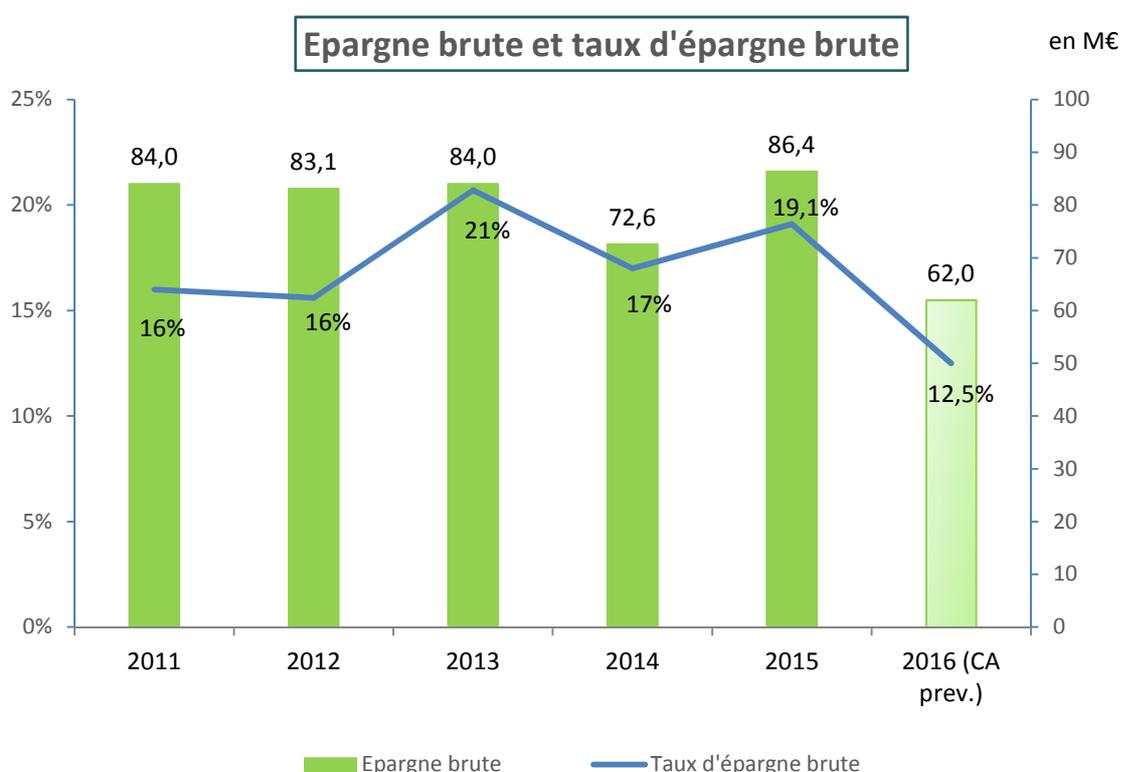
Le montant notifié en avril 2016 au titre de la dotation globale de fonctionnement pour l'Eurométropole de Strasbourg s'établit à hauteur de 88,1 M€, soit une diminution de 10,8 M€ par rapport à la DGF perçue en 2015, représentant une nouvelle baisse annuelle de près de 11%.

En matière de fiscalité directe locale, l'évolution réelle devrait s'avérer conforme à la prévision budgétaire, c'est-à-dire autour de 203,5 M€ perçus.

La collectivité a, à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2016, repris de manière exceptionnelle au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg une partie, à hauteur de respectivement 30M€ et 20 M€, des excédents du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement, qui sont tous deux des budgets annexes afférents à des services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Cette reprise des excédents des budgets annexes a été autorisée par dérogation conjointe du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Finances en juin 2016. L'inscription en budget supplémentaire de 50 M€ de recettes supplémentaires a donné lieu à la constitution concomitante d'une provision (qui constitue une dépense de fonctionnement) afin de servir, durant l'année 2016 et les années à venir, à « disposer d'une réserve » pour faire face aux surcoûts liés au désamiantage de l'usine d'incinération des ordures ménagères et notamment les coûts de détournements pendant la période d'arrêt de l'usine.

De la somme de ces évolutions, il est déduit une épargne brute autour de 62 M€ au 31 décembre 2016, ce qui induirait un taux d'épargne brute aux alentours de 12,5%.



Ce retour, rapide, à proximité du premier seuil de vigilance (10%) s'explique par le poids que fait peser sur la section de fonctionnement la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères, en particulier sur l'exercice 2016.

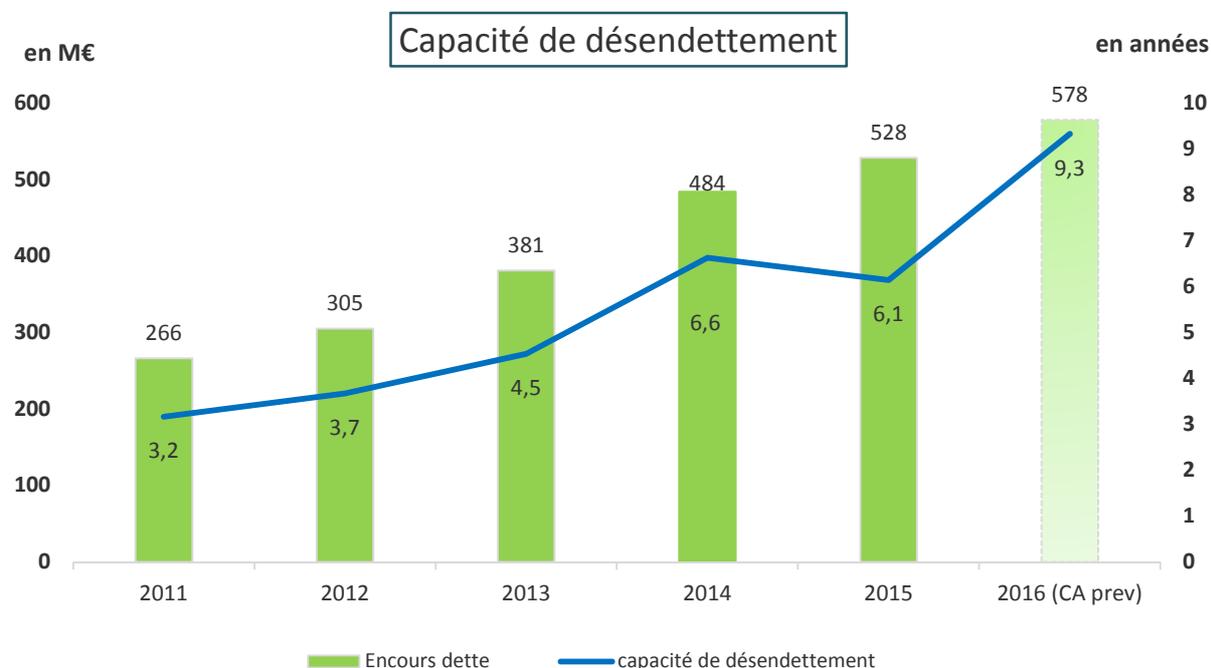
Si l'on réintègre à l'exercice 2015 les 9 M€ de dépenses exceptionnelles imputables aux détournements de déchets de l'année 2015, mais qui ont dû être payées en 2016 (cf. page précédente), l'évolution de l'épargne brute et de son taux aurait été plus linéaire : de 77,4 M€ d'épargne brute et 17,1% de taux d'épargne brute au CA 2015 corrigé (au lieu de 86,4 M€ et 19,1%) à 71 M€ d'épargne brute et de 14,3% de taux d'épargne brute au CA 2016 corrigé (au lieu de 62 M€ et 12,5%).

Ce graphique illustre également que le maintien d'un niveau suffisant d'épargne n'est pas acquis tant que l'Eurométropole se trouvera dans un contexte d'effet ciseaux, c'est-à-dire dans la situation où ses dépenses de fonctionnement, même fortement contraintes, progressent plus rapidement que ses produits de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement, recalibrées au budget 2016 à un niveau de 205 M€ (après 212 M€ en 2015 dont 185 M€ réalisés) conservent un rythme très soutenu en 2016, avec un niveau projeté de réalisation définitive autour de 174 M€, pour une hypothèse, désormais confirmée, de près de 86% de taux de réalisation des dépenses d'investissement opérationnelles budgétées (en tenant compte des ajustements inclus dans la décision modificative votée lors du Conseil du 25 novembre 2016).

En conséquence, l'encours de dette s'établit au 31 décembre 2016 à 578,2 M€, en hausse par rapport au 31 décembre 2015 où il s'établissait à 528 M€.

L'évolution de l'encours de dette, conjuguée au resserrement de l'épargne brute (-24,4 M€) provoque un rallongement (anticipé), de la capacité de désendettement de l'Eurométropole, qui devrait s'établir autour de 9,3 ans à l'issue de 2016, soit au-dessus du premier ratio d'alerte prudentiel de 8 ans que l'Eurométropole s'était fixé.



2.3. Les enjeux liés au pilotage de la dette et aux ressources humaines

2.3.1. Une gestion de la dette saine et prudente qui préserve les marges de manœuvre financières

Depuis la loi NOTRe, le rapport d'orientation budgétaire est désormais l'occasion de faire un point complet sur l'endettement de la collectivité.

L'encours de dette de l'Eurométropole de Strasbourg s'élevait à 528 M€ fin 2015 et s'est établi à 578,2M€ à fin 2016.

Il est proposé de réaliser, dans un premier temps, une analyse comparative de cet encours, notamment par rapport aux données du panel de communes et groupements proposé par notre prestataire-conseil en matière de gestion de dette.

L'encours de dette se caractérise par un taux d'intérêt moyen relativement bas : 2,41% à fin 2015 contre 2,85% observé sur le panel des villes et EPCI de plus de 100 000 habitants fin 2015. Ce taux moyen de l'Eurométropole a fortement diminué entre 2014 et 2016, passant de 2,68% fin 2014 à 2,41% fin 2015, pour s'établir à 2,07% au 31 décembre 2016 (données du panel à fin 2016 non connues à cette date).

Taux moyen de la dette au 31 décembre de l'année



Cette amélioration du taux moyen est due aux emprunts à taux variables (43% en 2015), permettant de profiter de la baisse des taux courts européens durant toute l'année. Le taux moyen de l'encours de dette à taux variable (0,96% de moyenne pour les taux variables, contre 3,36% de moyenne pour les taux fixes au 31 mai 2016) permet ainsi d'amoinrir le taux moyen de la métropole, qui a encore

fortement diminué ces derniers mois, en raison de la mobilisation d'emprunts à taux zéro, les « prêts croissance verte » de la Caisse des dépôts et consignations », pour 22,4 M€ le 30 décembre 2016, et la levée de nouveaux taux indexés.

La structure de la dette

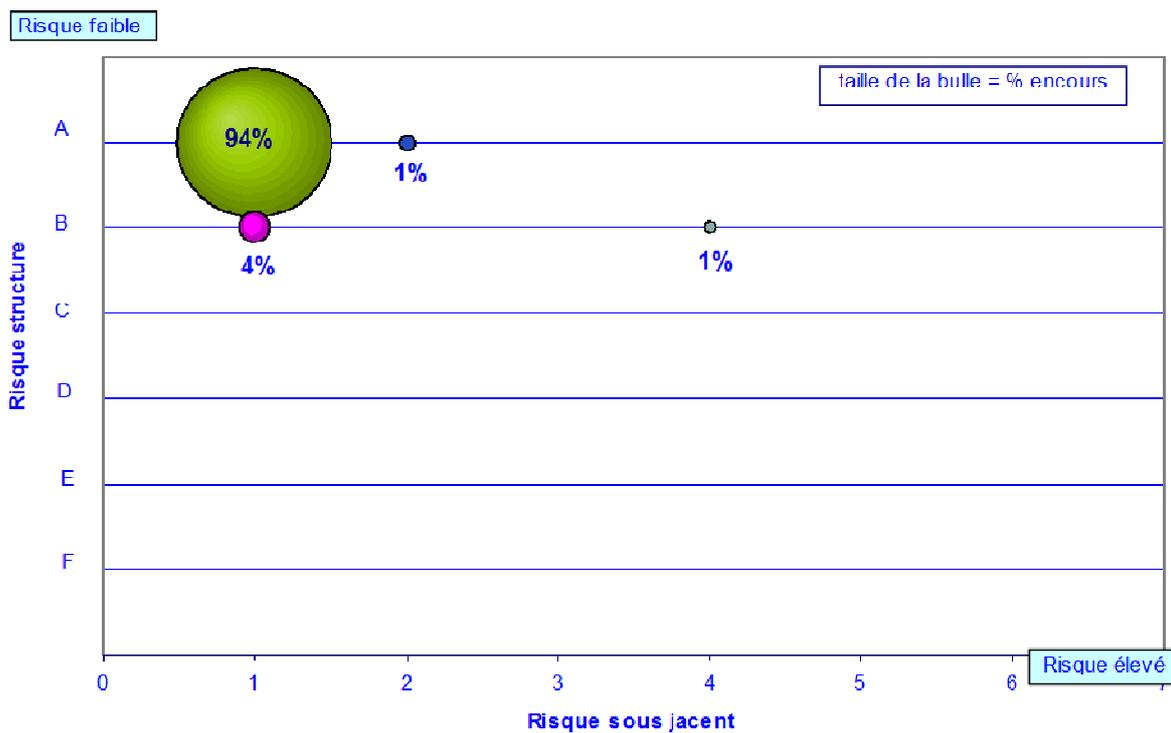
L'encours de la dette métropolitaine est constitué fin 2016 de 57% de taux fixes et 43% de taux indexés. Cette répartition est proche de celle du panel observé (avec un recours aux prêts à taux indexés légèrement plus marqué que celui du panel, qui nous est actuellement très favorable) et permet d'équilibrer le risque, entre des taux fixes, sécurisés et des taux variables qui permettent de profiter des taux bas, sachant que ces taux sont tous exclusivement indexés sur les taux interbancaires européens, ces derniers étant fortement corrélés à la politique très interventionniste (et « baissière ») de la Banque Centrale Européenne.

L'Eurométropole de Strasbourg bénéficie d'une dette structurellement saine, ainsi que le démontre les caractéristiques de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg, présentées ci-après selon la classification des risques établie par la Charte Gissler - ou charte de bonne conduite.

La classification des prêts de l'Eurométropole de Strasbourg s'établit comme suit fin 2015 :

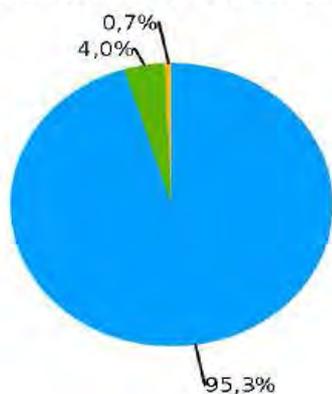
- 42 contrats, soit **94%** de l'encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes,
- 1 contrat, soit **1%** de l'encours, classé en risque A2 : il s'agit d'un emprunt indexé sur l'inflation française, hors tabac,
- 3 contrats, soit 4% de l'encours, classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois,
- 1 contrat soit **1%** de l'encours classé en risque B4 : il s'agit d'un emprunt à barrière désactivante² sur le LIBOR USD 12 mois.

² Un prêt à barrière désactivante signifie que le taux reste fixe tant que l'indice monétaire de référence reste en dessous d'un plafond. Au-delà de ce plafond, le taux payé est l'indice monétaire de référence sans marge (EURIBOR ou LIBOR USD). Ces emprunts sont dotés de niveaux de barrière suffisamment élevés pour être couverts contre une éventuelle hausse des taux.

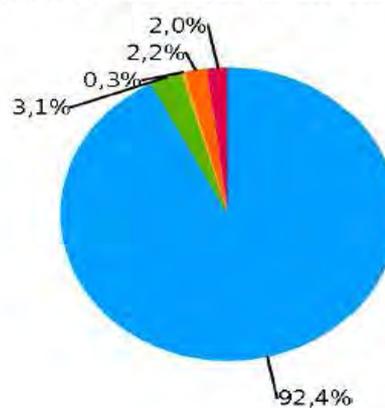


Là aussi, l'Eurométropole présente une dette encore plus sécurisée que la moyenne des communes et établissements publics de plus de 100 000 habitants, avec les répartitions suivantes.

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG



Communes et EPCI de plus de 100 000 habitants



- Produits non structurés [1A]
- Produits à risque faible [1B ; 2C]
- Produits à risque limité [3A ; 5C]
- Produits à risque élevé [1D ; 5E]
- Produits Hors Charte [6 ou F]

Soit :

- 95% de produits non structurés (risques A1 et A2) ;
- 4 % de produits à risque faible ;
- 1 % de produits à risque limité.

La gestion de la dette

Du côté des partenaires bancaires de l'Eurométropole, ils sont diversifiés puisque onze groupes bancaires disposent d'un encours auprès de la collectivité.

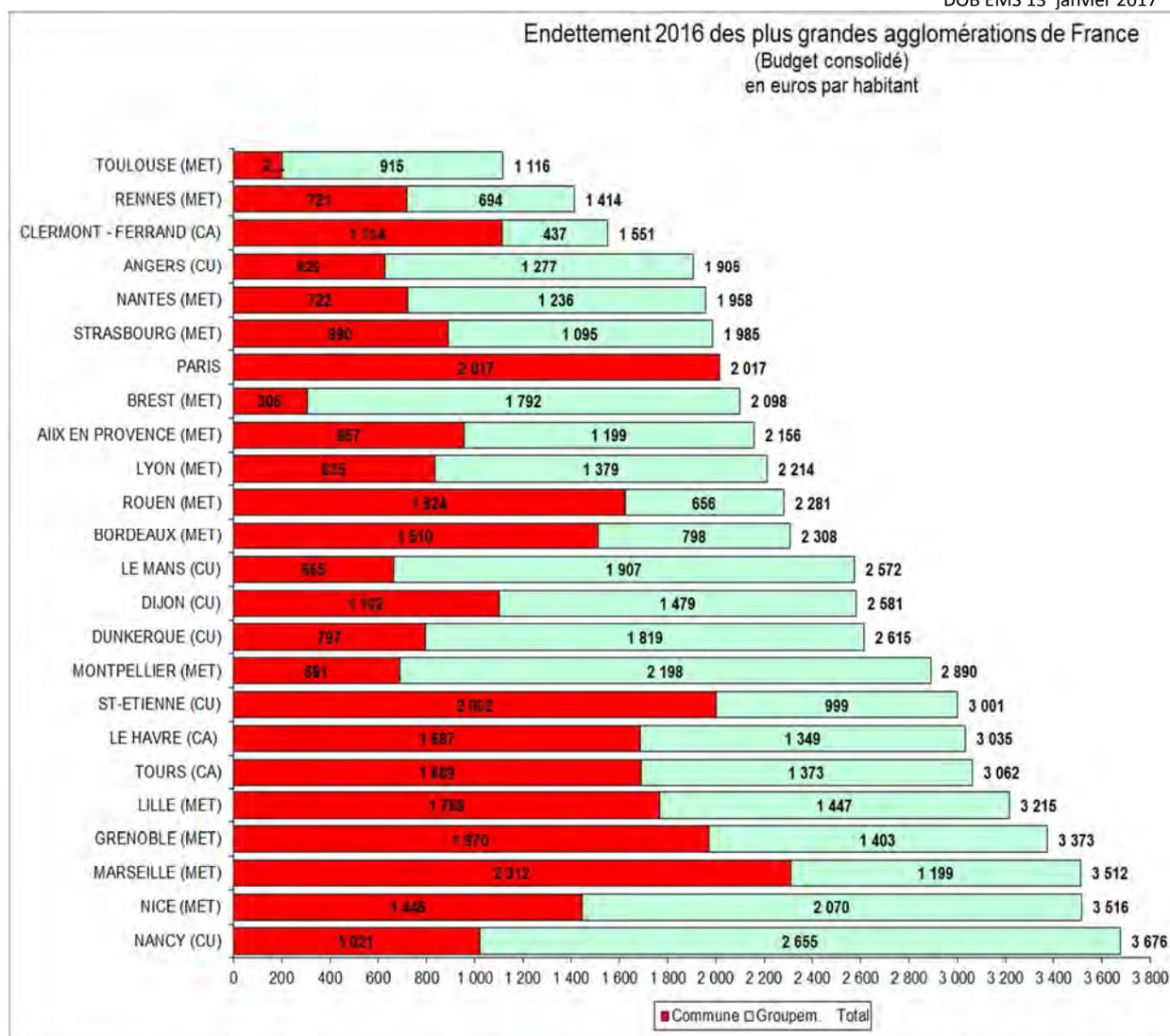
En terme de charge de la dette, les annuités versées en 2015 aux organismes prêteurs par le budget de l'Eurométropole se sont élevées à 37,75 M€, dont 11,8 M€ d'intérêts des emprunts.

La charge ramenée à l'habitant s'établit ainsi à 78,5 €/habitant. La charge totale de la dette représente 5,58% des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est la conséquence directe des niveaux de taux sur les marchés et aussi le fruit d'un travail de refinancement et de restructuration mené sur la dette au fil des ans.

Enfin, la durée de vie résiduelle de la dette diminue entre 2014 et 2015, et passe respectivement de 13,7 ans à 12,9 ans. Elle reste bien inférieure à la moyenne de la strate des villes et EPCI de plus de 100 000 habitants.

Dans ce contexte d'encours et d'exposition maîtrisée, la situation de l'endettement – en termes d'encours de dette par habitant – se situe bien en deçà de la moyenne nationale des établissements publics de coopération intercommunale de la strate démographique.

A fin 2015, la dette par habitant de l'Eurométropole s'établissait à 1095€, quand elle s'élevait par exemple à 1236€ par habitant de Nantes métropole, 1379€ à Lyon métropole, 1447€ à Lille métropole ou 2655€ à Nancy métropole. Au total, en agrégeant la dette par habitant de la Ville centre et du groupement, la ville et la métropole de Strasbourg, arrivent au 6^{ème} rang des ensembles les moins endettés de France, derrière Toulouse, Rennes et Clermont-Ferrand, Angers et Nantes.



Budget consolidé signifie la dette portée par les collectivités villes centre et EPCI, au titre de leur budget principal et d'éventuels budgets annexes

2.3.2. Le pilotage des ressources humaines

La maîtrise du budget de fonctionnement, rendue plus que jamais indispensable par la baisse des dotations de l'Etat passe par une action déterminée sur la masse salariale qui représente pour l'Eurométropole, employeur unique, plus de 50% de son budget de fonctionnement. Conscient de cet effort nécessaire, les exécutifs de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg ont annoncé dès la fin de l'année 2014 une stabilité de la masse salariale pour chacune des collectivités, dès le budget 2016.

Cette stabilité, compte tenu de l'effet mécanique du GVT (glissement vieillesse technicité), amène à une réduction progressive des effectifs au fur et à mesure des départs en retraite ou des mutations, de l'ordre de 100 à 150 postes par an, avec un objectif de 10% de postes en moins à moyen terme et une première phase sur le mandat de 500 postes.

Une délibération, adoptée par les deux conseils en février 2015, définit l'action à mener sur le mandat pour assurer l'avenir du service public local, action organisée autour de 3 axes de même importance :

- Mieux répondre aux attentes des usagers et citoyens en matière de qualité et d'accès au service public,
- Relever le défi de la nécessaire maîtrise des coûts,
- Garantir aux agents un environnement professionnel équitable et de qualité.

Afin d'atteindre ces objectifs, des chantiers structurels sont travaillés afin de réformer l'administration en interrogeant son organisation, les modalités de gestion du service public ou les optimisations envisageables. Ces chantiers font l'objet de concertations avec les organisations syndicales et sont lancés par une information en comité technique. Ces chantiers sont propres à un métier ou présent dans une ou plusieurs directions, avec une réflexion qui peut aller au-delà de la collectivité, dans un travail d'articulation ou de complémentarité avec d'autres services publics.

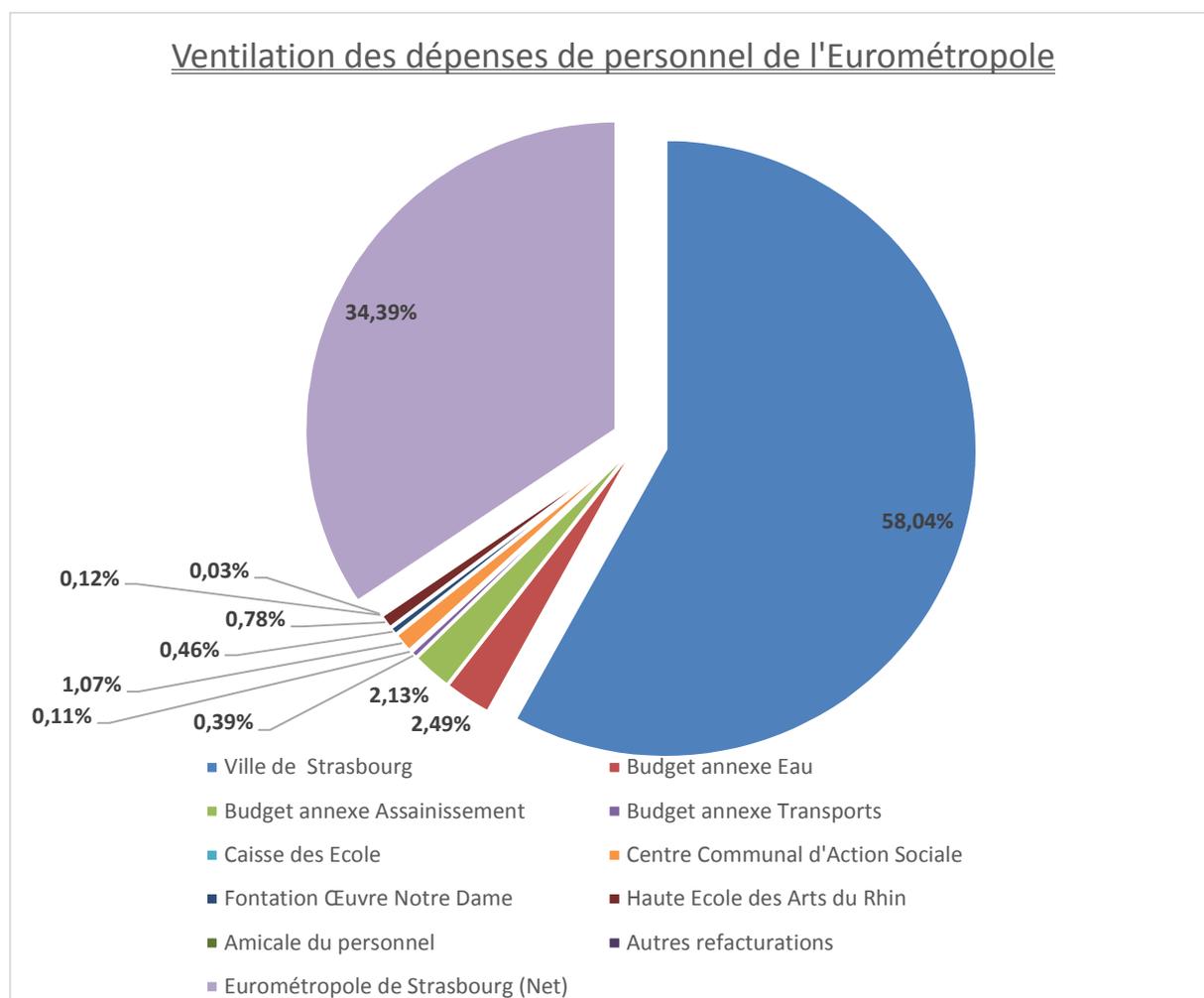
Ces chantiers sont également transversaux à l'instar du temps de travail, du management, de l'amélioration des conditions de travail ou du redéploiement.

Un document de synthèse définissant les chantiers pour les 3 années à venir a été présenté en septembre 2016 en agenda social aux organisations syndicales et a été envoyé à chaque agent de la collectivité.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel de l'Eurométropole, réalisées à hauteur de 324,8 M€ (prévision de CA 2016) donnent lieu à refacturation (65,61%) et doivent être analysées à partir des dépenses concernant la seule Eurométropole.

Sur la base de la ventilation présentée en BP 2016, les dépenses de personnel de l'Eurométropole se répartissent de la façon suivante :



Effectifs et changement de périmètre

L'Eurométropole est l'employeur unique d'agents travaillant sur des missions à la fois de l'Eurométropole et sur des missions de la Ville de Strasbourg, à l'exception des collaborateurs de cabinet. Des clés de répartition arrêtées lors de la Commission mixte paritaire annuelle permettent d'établir une refacturation de ses dépenses de personnel à la Ville de Strasbourg.

L'effectif total de l'Eurométropole s'établit ainsi à 7075 postes permanents fin décembre 2016.

2016 a vu les efforts de gestion de la masse salariale se poursuivre et se concrétiser. En effet, de janvier à décembre 2016, 153 suppressions de postes ont été réalisées au total. Compte tenu des créations ou transformations de postes rendues nécessaires sur certaines activités, ce sont au final 99

suppressions nettes qui ont été réalisées sur l'effectif global de l'Eurométropole en 2016, portant ainsi à 180 le nombre de suppressions de postes validées par la Commission Permanente de l'Eurométropole depuis le lancement de la démarche « Avenir du Service Public Local » en janvier 2015.

L'élargissement au 1^{er} janvier 2017 à la fois du territoire de l'Eurométropole, avec la fusion de l'Eurométropole avec la Communauté de Communes des Châteaux, et des compétences de la collectivité suite au transfert d'un certain nombre de missions départementales dans le cadre de la loi NOTRe, augmentera mécaniquement le nombre d'agents de l'Eurométropole.

41 créations de postes (dont 35 au titre des transferts des compétences départementales) découlent directement de ces changements de périmètres.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Evolution
2014	7106	7239	7239	7235	7232	7245	7243	7242	7243	7248	7258	7255	149
2015	7255	7249	7249	7238	7240	7230	7229	7229	7219	7176	7176	7174	-81
2016	7163	7158	7158	7152	7152	7144	7136	7136	7117	7119	7095	7075	-99

Temps de travail

S'agissant de l'organisation du travail, fixée à 1579 heures à l'Eurométropole depuis une délibération de 2013, reflet de l'application du droit local et de la conservation de deux derniers jours de congés supplémentaires, l'année 2016 a été marquée par une convergence supplémentaire de la pratique vers le référentiel national, à travers notamment la mise en œuvre opérationnelle de la « journée de solidarité », due par l'ensemble des agents publics au titre de la solidarité nationale en direction des publics fragiles, mais aussi et surtout par le lancement de la concertation sur le réexamen de la délibération cadre de 1998 définissant le cadre du temps de travail au sein de la collectivité.

Les enveloppes dédiées aux moyens RH déconcentrés (heures supplémentaires, vacataires, saisonniers, CDD...) ont quant à elles fait l'objet de réductions successives pour se stabiliser en 2016 à 18M€. 2017 verra une stabilisation maintenue de ces enveloppes, avec un rééquilibrage entre directions.

3. LA STRATEGIE BUDGETAIRE POUR 2017 : FAIRE FACE AUX NOUVELLES CONTRAINTES POUR CONTINUER A ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE DE QUALITE ET POURSUIVRE L' INVESTISSEMENT

3.1. Préserver la capacité d'épargne par une limitation des dépenses de fonctionnement

3.1.1 Des recettes de fonctionnement en baisse

Même si cette année, le budget de l'Eurométropole sera voté 2 mois après la promulgation de la loi de finances pour 2017, des incertitudes demeurent sur le niveau de prévision des recettes. En effet, nous ne saurons qu'en cours d'année le montant effectivement versé à l'Eurométropole au titre de la DGF, ainsi que celui des allocations compensatrices.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

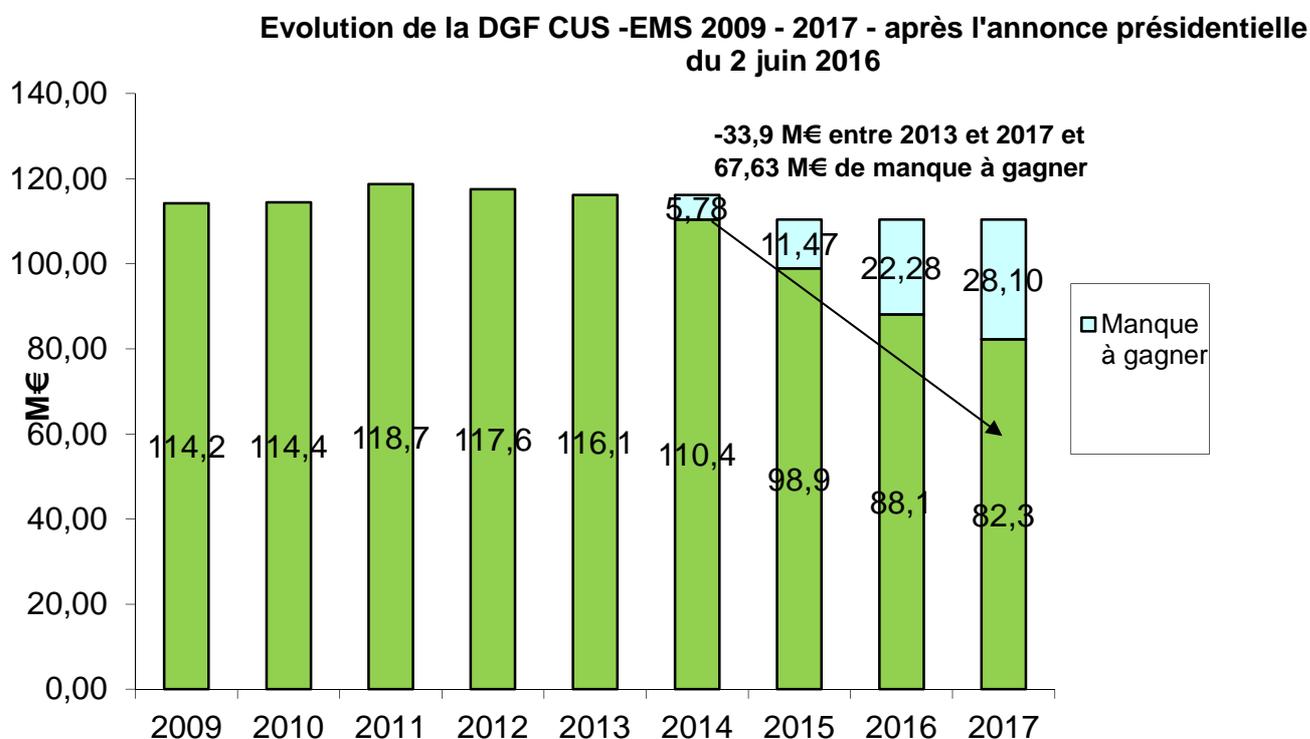
Si les annonces présidentielles, transcrites dans l'article 14 de la loi de finances, ont bien conduit à une réduction de la contribution du bloc communal au « redressement des comptes publics », la baisse de la DGF, même atténuée, n'en demeure pas moins une réalité pour l'année 2017.

Selon les modalités de calcul actuellement prévues, la DGF versée en 2017 à l'Eurométropole de Strasbourg s'établirait à 82,26 M€ ; elle était de 88,1 M€ en 2016, soit une diminution de 5,82 M€ en un an.

L'évolution pluriannuelle de la DGF de l'Eurométropole de Strasbourg, selon les termes de la loi de finances pour 2017 s'établirait ainsi, pour la seule partie liée au redressement des finances publiques :

	DGF Eurométropole-	Evolution en M€
2009	114,19	0,85
2010	114,42	0,23
2011	118,74	4,32
2012	117,55	-1,19
2013	116,14	-1,41
2014	110,36	-5,78
2015	98,89	-11,47
2016	88,08	-10,81
2017	82,26	-5,82

La contribution au redressement des finances publiques génèrerait une diminution de 33,9 M€ entre la DGF perçue par l'Eurométropole de Strasbourg en 2013 et celle que l'Eurométropole toucherait en 2017 et un manque à gagner de 67,63 M€ en cumulé.



Les autres dotations

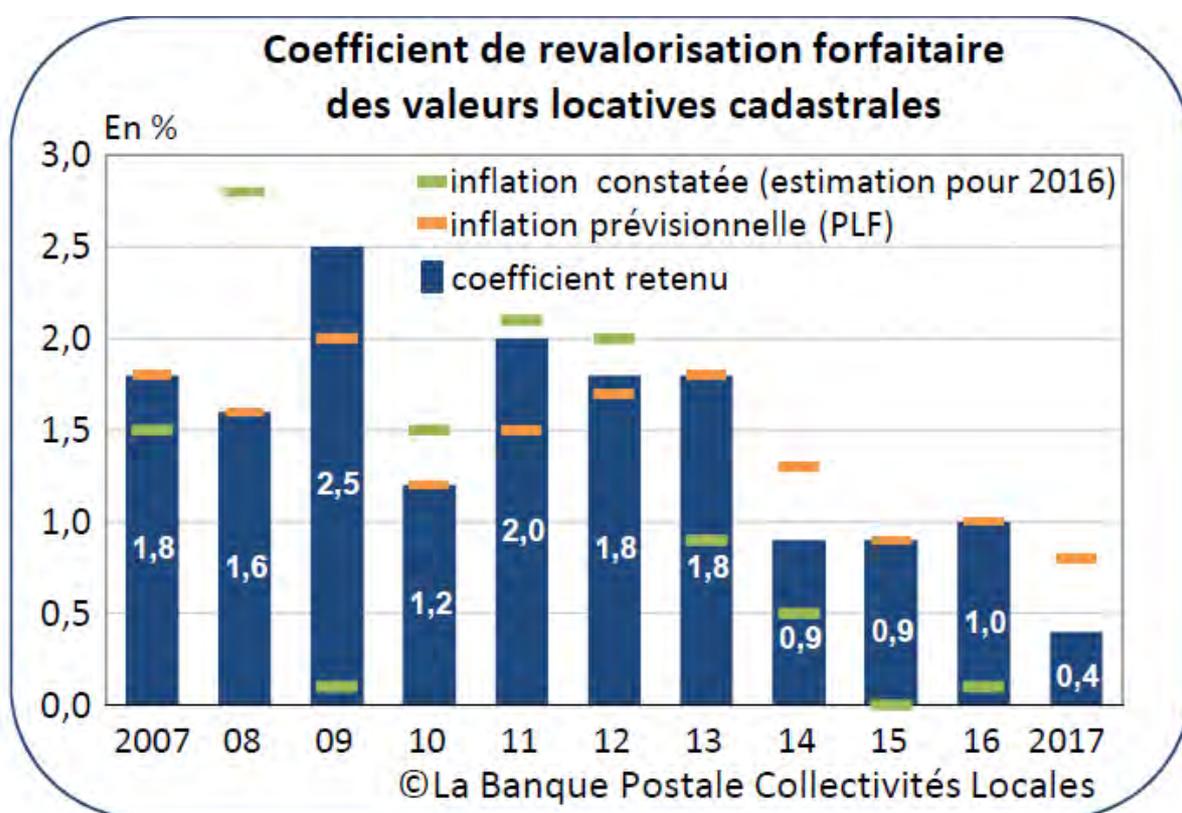
Beaucoup moins forte et moins visible que celle de la DGF, après une baisse moindre en 2016, la baisse des compensations fiscales peut être anticipée autour de 0,5 M€ en 2017, avec un taux de minoration de ces compensations de 39% (cf explication de la loi de finances, p. 10).

Compensations fiscales	2014	2015	2016	2017
Total	4 112 058	3 786 299	3 159 010	2 699 000
Evolution en €		-325 759	-627 289	-460 010
Evolution en %		-7,92%	-16,34%	-14,56%

L'évolution des recettes fiscales

Hors de toute action sur les taux de fiscalité directe locale, **les recettes fiscales directes** devraient augmenter en 2017 de près de 4%, soit une progression de 8,1 M€. Cette évolution, notable, s'explique par trois mouvements :

- Le dynamisme de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le produit attendu pour 2017, outre qu'il est certain, sera en hausse de 5,7 M€,
- L'intégration des 5 communes de l'ancienne Communauté de communes les Châteaux ; la fusion « apporte » 1,4 M€ de recettes fiscales supplémentaires,
- Enfin, la croissance des bases auxquelles s'appliqueront les taux votés par le Conseil. Ce dynamisme des bases est anticipé à la baisse, à hauteur de 0,7% au total, en intégrant à la fois le coefficient national de revalorisation des bases désormais connu, car voté à hauteur de l'inflation constatée soit 0,4% (au lieu de valeurs proches de 1% les années précédentes), et le dynamisme urbain propre aux bases de l'agglomération, corrigé des mesures nationales d'exonération.



La taxe d'habitation, avec un taux de 11,08% en 2016, constitue, avec 71,3 M€ à fin 2016, la première ressource fiscale de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette taxe bénéficie d'une dynamique de ses bases relativement modeste : +1,4% en moyenne depuis 2014. Le dynamisme de la TH fut même négatif en 2016, avec -0,4%, en raison notamment de la réintroduction, via l'article 75 de la loi de finances pour 2016, de ce qui a été appelé « demie part des veuves », car prévoyant l'exonération de taxe d'habitation pour les veufs-veuves de plus de 60 ans (et l'exonération de taxe foncière pour les + de 75 ans).

L'évolution des bases de TH pour 2017 est pressentie à hauteur de 2,5%, avec des bases sur les 28 communes qui progresseraient de 1%, auquel s'ajoutera l'apport en base des 5 communes de l'ancienne Communauté de communes les Châteaux (+9,9 M€ de base).

La cotisation foncière des entreprises (CFE) constitue, avec près de 70 M€ de recettes en 2016 et un taux de 26,43%, la 2^{ème} source de revenu fiscal de la métropole.

Cette taxe bénéficie elle aussi d'un dynamisme peu conséquent de ses bases (+1,53% depuis 2012, et 1,3% en 2016 par exemple). Sur cette base, l'évolution des bases d'imposition de la CFE, ainsi que son produit, sont estimées à hauteur de +1% pour 2017.

La contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) fut, avec 43,5 M€ de recettes, la 3^{ème} recette fiscale de l'Eurométropole en 2016. Si elle ne progressa que de 0,5% entre 2015 et 2016, son produit 2017 connaîtra un dynamisme plus marqué, puisque la notification des services fiscaux pour l'année 2017 nous attribue un montant de CVAE de 49,2 M€. L'évolution de cet impôt, récent puisque créé en 2011, est erratique et varie fortement selon les années. Son montant est néanmoins certain pour l'année 2017, car cet impôt est calculé sur la valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire en année N-2. En 2018, les premières tendances recueillies auprès de nos principaux contribuables laissent à penser que la dynamique de cet impôt devrait demeurer positive, de l'ordre de 1%.

Loin derrière les impôts précédents, **la taxe sur le foncier bâti** (dont le taux, en 2016 est de 1,13%) a rapporté 7,61 M€ à l'Eurométropole à fin 2016. La moyenne du dynamisme de ses bases est légèrement supérieure à 2% sur les 5 dernières années, avec 1,8% en 2016. Pour 2017, a été anticipée une évolution d'1,1% des bases de taxe sur le foncier bâti des 28 communes, auquel s'ajoutera l'apport en base des 5 communes de l'ancienne Communauté de communes les Châteaux (+6,5 M€ de base), soit une évolution des bases pressentie à hauteur de +2% en 2017.

A noter que, à l'instar des communes pour lesquelles cette taxe constitue souvent la 1^{ère} des recettes fiscales, les bases brutes de taxe foncière se voient appliquer d'importants volumes d'exonérations : celles au titre des exonérations temporaires, non compensées, celles au titre des logements en zone franche urbaine et zones urbaines sensibles, celles liées aux personnes veuves de + de 75 ans et enfin celles liées aux nouvelles constructions. A titre d'illustration, les compensations d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties des personnes de condition modeste ont reculé de 64% en zones franches urbaines entre 2011 et 2015.

La fiscalité reversée

L'hypothèse à ce stade est celle d'une stabilité de la dotation de solidarité communautaire versée par l'Eurométropole à la somme des communes, soit 14,21 M€ pour les 33 communes. Les modalités de répartition et les montants de la dotation de solidarité communautaire 2017 seront déterminés au cours de l'année 2017.

Concernant la fiscalité reversée via les attributions de compensation, le montant des AC versé par l'Eurométropole est impacté en 2017 par trois mouvements : l'intégration, pour la 1^{ère} fois en BP, du transfert de la compétence énergie (CLECT du 4 novembre 2015 puis du 27 octobre 2016 avec +2 M€ de BP à BP), l'intégration de 5 nouvelles communes (+1M€) et le transfert des Bains municipaux à la Ville de Strasbourg (+2,17 M€).

Les autres impôts et taxes indirectes

Au sein de cette catégorie, figure notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui représente un volume financier conséquent, estimé à 62 M€ à fin 2016. Adossée à la taxe sur le foncier bâti, la progression de son produit est anticipée à hauteur de 1,5% pour l'année 2017.

La taxe de séjour, qui devrait représenter une recette de l'ordre de 4,3 M€ en 2016, devrait voir son montant progresser de près de 7%, pour s'établir aux alentours de 4,6 M€ en 2017, en raison notamment de l'imposition des meublés de tourisme non classés, fréquentés via les plateformes de réservation.

3.1.2. La maîtrise indispensable des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

3.1.2. La maîtrise indispensable des dépenses de fonctionnement

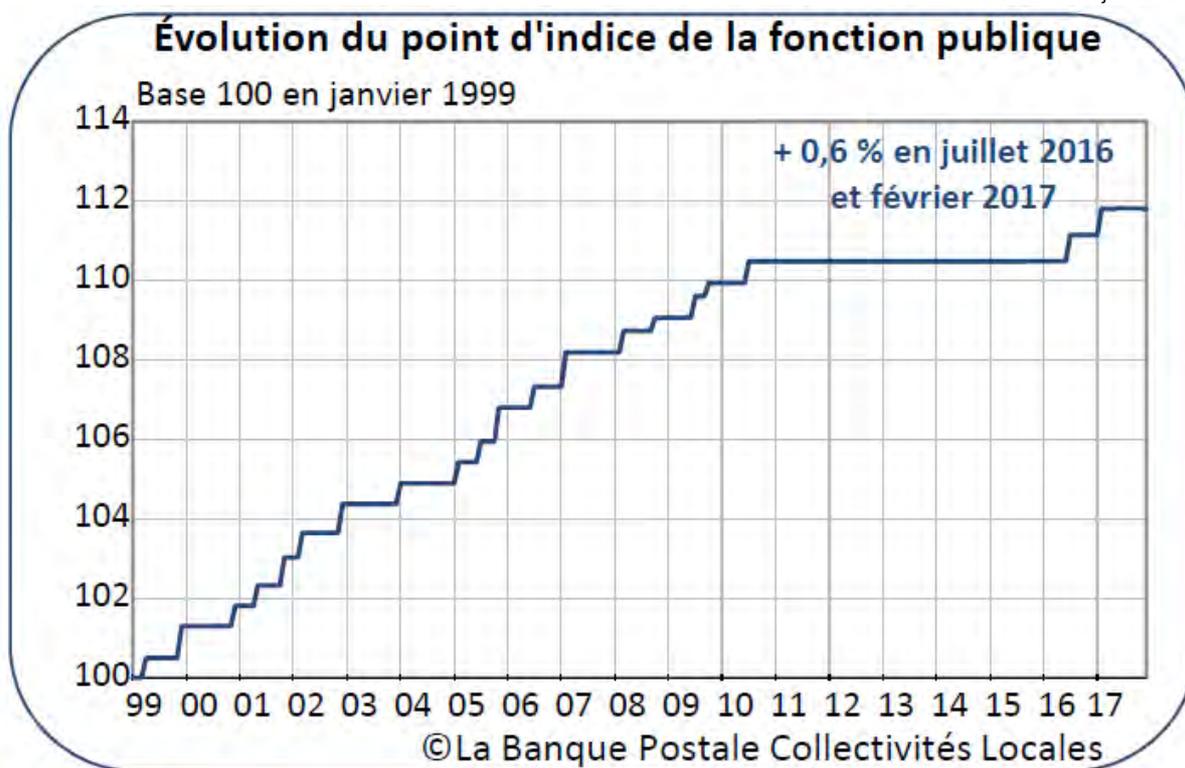
Les dépenses de personnel

S'agissant de l'exercice 2017, une stabilisation est une nouvelle fois visée, hors transfert de personnel du Conseil départemental, de la Communauté de communes les Châteaux et hors prise en compte partielle des mesures nationales, dont l'impact sur certains cadres d'emploi n'est pas connu actuellement, certains textes devant encore paraître courant 2017, quand bien même leur applicabilité démarrera au 1^{er} janvier 2017. Cet objectif de stabilisation s'appuiera sur le levier de maîtrise important que constituent le contrôle de l'effectif et la suppression d'un certain nombre de postes, par non remplacement, réorganisation structurelle de certains services, ou externalisation de prestations.

Ce pilotage resserré de l'effectif est rendu nécessaire pour compenser, au moins partiellement pour les facteurs externes, un double effet inflationniste :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) jouant mécaniquement à la hausse sur les dépenses de masse salariale,
- des facteurs externes non maîtrisables : l'augmentation du point d'indice dans le cadre d'un protocole d'accord national (+0,6% déjà intervenus en juillet 2016 et +0,6% en février 2017) et la poursuite de la mise en œuvre des mesures du protocole d'accord carrières rémunérations (PPCR) prévoyant la refonte des grilles et la revalorisation des indices.

Le pilotage de la masse salariale s'opère de façon circonstancié selon les secteurs d'activité et doit s'accompagner d'une vision prospective des besoins en compétences, certains secteurs et métiers étant en effet voués à se développer (fonction d'autorité organisatrice notamment, se traduisant par le développement de réflexions prospectives, de contrôle renforcé des délégations ou celui des prestations externalisées).



Le poids croissant du FPIC

La réduction au 1^{er} janvier 2017 du nombre d'intercommunalités françaises, de 2065 à 1245, va profondément modifier les valeurs de références utilisées dans la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Etant un des contributeurs net au titre de la péréquation horizontale, le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg verra ses dépenses liées au FPIC augmenter fortement à travers le système de la péréquation.

Ainsi, la contribution du territoire métropolitain au FPIC (elle était en 2016 de 0,8 M€ pour l'ensemble du territoire métropolitain) et par conséquent, de l'Eurométropole de Strasbourg augmentera en 2017, mais **selon un niveau difficile à appréhender**.

A ce stade, nous estimons que la contribution de la seule Eurométropole pourrait être de 1,6 M€ en 2017, **sans aucune certitude**. Cette contribution de la métropole serait donc multipliée par près de 4 en un an, alors que l'année passée, 0,47 M€ avait été acquittés par notre métropole au titre du FPIC.

Pour mémoire, le FPIC est réparti sur notre territoire selon la procédure de droit commun, à savoir en fonction du coefficient d'intégration fiscale pour la part intercommunale puis, pour les communes membres, en fonction de leur potentiel financier et de leur population.

3.2. Poursuivre les investissements en faveur du développement de la métropole

La somme des efforts préalablement décrits – et qui continuent de guider le cadrage budgétaire pour la préparation budgétaire 2017 – vise à dégager une épargne brute suffisante afin de permettre de conserver une capacité d'investissement significative. Cette faculté à investir est impérative pour pouvoir répondre aux nécessités de développement, de desserte et de rayonnement de l'Eurométropole.

2017 devrait voir l'introduction de **nouveaux projets d'investissement**, parmi lesquels :

- les travaux **complémentaires**, par le délégataire, de désamiantage sur la plateforme de l'usine d'incinération des ordures ménagères, pour 6 M€ en 2017 sur un total de 10 M€,
- les travaux sur les voiries jusqu'alors départementales, pour 2,9M€ en 2017, récurrents,
- des subventions d'équipement en faveur du développement universitaire, pour 2 M€ en 2017, sur un total de 20M€,
- les études et le lancement des travaux sur la digue de Holtzheim, pour 0,15 M€, sur un total pluriannuel d'1 M€,
- la participation aux travaux d'aménagement de l'immeuble dit « 38 RH » (anciennement bâtiment AXA) pour y abriter les services de l'Eurométropole,
- les travaux nécessaire au renouvellement et à l'extension de la vidéosurveillance, pour 0,6 M€ en 2017, montant qui sera renouvelé les années suivantes.

Par ailleurs, le volume d'investissement de 2017 intègrera **la poursuite de projets d'ampleur**, listés ci-dessous pour les plus conséquents (avec les montants de crédits de paiement envisagés pour l'année 2017) :

- les travaux de désamiantage de l'Usine d'incinération, sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, pour 10,5 M€ envisagés en 2017,
- le soutien au logement locatif aidé, pour 10,4 M€,
- le PAPS – PCPI, dont le chantier a repris, pour 8M€ pressentis en 2017,
- les aménagements fonciers et urbains du Parc des expositions, pour 7,6 M€ en 2017,
- le nouveau programme de la piscine de HautePierre, pour 7M€,
- le soutien à l'habitat privé, pour 6,7 M€,
- la finalisation de l'extension rénovation du Palais de la musique et des congrès, pour 4,3 M€.

La somme de ces projets devrait conduire l'Eurométropole à inscrire pour 2017 un volume d'investissement proche de celui voté en 2015, à savoir autour de 210 M€ (pour mémoire : 212 M€ au BP 2015 et 205 M€ au BP 2016).

3.3. Maîtriser l'endettement de l'Eurométropole

La poursuite de cette politique ambitieuse d'investissement sera en partie financée par des ressources propres de l'Eurométropole, dont celles, nouvelles, liées à la signature prochaine du Pacte métropolitain avec l'Etat, et en partie financée par le recours à l'emprunt.

Concernant le stock existant de dette, notre conseil en gestion de dette corrobore notre analyse, en préconisant le *statu quo* sur notre encours, qui ne présente aucune opportunité de renégociation ni d'arbitrage, tant sur la part fixe que variable de notre stock de dette et qui, par ailleurs, se caractérise par un taux moyen inférieur à la moyenne des villes et EPCI de plus de 100 000 habitants.

Pour le futur, l'Eurométropole s'attellera à contenir au maximum son encours de dette.

Surtout, l'Eurométropole continuera de le faire en privilégiant des maturités longues (15 voire 20 ans) et travaillera à faire baisser le coût de sa dette, afin de contenir au maximum les frais financiers.

A cette aune, on peut citer le travail mené durant toute l'année 2016 avec la Caisse des dépôts et consignations afin que la collectivité puisse bénéficier des prêts « croissance verte », à taux zéro, pour financer des projets de rénovation, notamment thermique, des bâtiments publics – tels la rénovation restructuration du Palais de la Musique et des Congrès, la rénovation – restructuration de la piscine de HautePierre. En 2016, au titre de ces opérations de rénovation, ce sont 22,4 M€ qui ont ainsi pu être obtenus auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à **taux zéro, sur une période de 20 ans.**

Même si les critères d'attribution 2017 ne sont pas encore connus avec certitude, un travail similaire est d'ores et déjà engagé avec la Caisse des dépôts et consignations, afin de bénéficier en 2017 des mêmes conditions de prêts à taux zéro, à une hauteur estimée à près de 9M€ pour des projets de rénovation de bâtiments publics.

4. LES FINANCES DE L'EUROMETROPOLE : PERSPECTIVES 2017 -2019

4.1. Les indicateurs de pilotage financier

Pour la période 2017-2020, les scénarii prospectifs retenus pour l'Eurométropole continueront de s'articuler autour de 3 grands ratios de pilotage, à l'aune desquels la situation de 2015 et celles, estimées de 2016 et 2017 ont été appréciées ci-dessus : l'équilibre réel du compte administratif, l'épargne brute et la capacité de désendettement.

L'équilibre budgétaire réel, du budget principal concaténé avec les budgets annexes, est systématiquement visé.

En prospective pour 2017 et les années à venir, l'objectif retenu est un **taux d'épargne brute** minimal de 10% sur le mandat. Ce taux de 10% constitue le socle minimum pour permettre le remboursement des emprunts en cours, tout en conservant des marges de manœuvre pour le financement de nos investissements futurs.

Depuis 2012, l'objectif énoncé est de conserver, autant que faire se peut, une **capacité de désendettement** de 8 ans maximum. Or, la capacité d'endettement de l'Eurométropole s'établit à 9,3 ans à la fin 2016, après avoir connu des valeurs proches de 6 ans en 2014 puis 2015.

Au regard du caractère exceptionnel des bouleversements actuels (baisse des dotations de l'Etat), l'objectif de capacité de désendettement pourrait être ajusté et porté à un maximum de 10 ans sur la période 2017- 2019.

Dans tous les cas de figure, l'Eurométropole considère qu'envisager d'aller durablement au-delà d'un seuil de 10 ans pour la capacité de désendettement est une option à écarter impérativement. Elle conduirait en effet à placer la collectivité dans une situation dangereuse, avec une part d'autofinancement consacrée aux nouveaux investissements bien trop marginale.

Enfin, il faut rappeler le caractère toujours aléatoire de cette prospective qui appelle, dans tous les cas, la poursuite des efforts de bonne gestion pour préserver un niveau de solvabilité satisfaisant de notre collectivité.

4.2. Les hypothèses prospectives

Anticiper la trajectoire financière d'une collectivité à moyen terme est un exercice complexe, qui suppose de retenir les hypothèses les plus vraisemblables à un moment donné, étant entendu que les paramètres d'une prospective financière sont, par nature, évolutifs et doivent être ajustés dans le temps en fonction des évolutions de la conjoncture et des réformes législatives.

4.2.1. Les hypothèses généralistes

La prospective financière repose sur plusieurs hypothèses générales :

- Une projection des comptes administratifs. Pour 2016, et même si cette prospective a été élaborée en début 2017, l'exercice comptable n'est pas formellement clôt (il le sera après la validation des propositions de remboursement par la commission mixte paritaire) et le « compte administratif » 2016 est encore prévisionnel à ce stade. Sur la base de cette première estimation du compte administratif 2016, sont établies des hypothèses d'évolution pour les exercices suivants,
- Une population métropolitaine prise comme stable, une fois intégrée les 5 communes issues de la communauté de communes les Châteaux.

4.2.2. Les hypothèses spécifiques de ressources et de dépenses

En matière de **recettes**, la prospective est conditionnée principalement par l'évolution des dotations de l'Etat et la croissance de l'assiette de la fiscalité directe.

Les projections partent du principe que l'effort, atténué de baisse de la DGF pour le bloc communal en 2017, initialement supposée être la dernière année de baisse de la DGF, sera répercuté en 2018 pour la 2^{ème} moitié.

La prospective intègre donc une supposée dernière baisse de DGF en 2018, à hauteur de 5,5 M€ à ce stade. Au-delà de 2018, l'hypothèse retenue aujourd'hui est une stabilité de la DGF perçue par l'Eurométropole de Strasbourg, autour de 77 M€ par an. Les prévisions sont également effectuées à législation constante, c'est à dire sans impact de la réforme de la DGF, dont la seule chose que nous savons aujourd'hui est qu'elle devrait être insérée au sein d'un texte spécifique, porté par la future loi de financement des collectivités locales qui serait débattue à partir de 2018.

En termes de **dépenses**, et plus particulièrement sur le volet significatif des dépenses de personnel, ont été saisies les facteurs externes pesant sur les dépenses de personnel, à savoir l'augmentation du point d'indice dans le cadre d'un protocole d'accord national et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de protocole d'accord carrières rémunérations (« PPCR », prévoyant notamment la refonte des grilles et le transfert prime-point), tel que nous pouvons l'appréhender aujourd'hui, l'ensemble des décrets n'étant pas encore parus.

En dehors de ces facteurs externes, la poursuite de la stabilité de la masse salariale a été saisie dans la prospective, intégrant la poursuite de la réduction des postes.

4.3. Le cadrage du PPI 2017-2019

Il faut ici rappeler que le PPI constitue un instrument de pilotage à caractère prospectif, soumis à des mises à jour régulières. Cet exercice d'ajustement permanent est rendu d'autant plus nécessaire, et exige une attention d'autant plus soutenue, que les conditions de l'environnement financier des collectivités territoriales sont de plus en plus mouvantes et difficiles.

A ce jour, la déclinaison des ratios de pilotage permet, dans le contexte financier contraint qui est le nôtre, de déterminer la capacité d'investissement pour les trois années à venir. Ainsi, le volume prévisionnel de dépenses d'investissement soutenable sur la période 2017-2019 devrait être compris aux alentours de 560 M€.

Tenant compte de ces paramètres, la programmation pluriannuelle des investissements traduit les objectifs énumérés ci-après, qui seront progressivement retranscrits dans les cahiers d'investissement successivement votés.

Il est précisé que les projets cités sont des exemples, de projets soit déjà inscrits au cahier d'investissement, **soit de projets identifiés au seul PPI** et dont l'inscription au cahier d'investissement est conditionnée par un arbitrage annuel de l'exécutif puis de votre Assemblée.

- Offrir aux habitants de l'Eurométropole un cadre de vie et des aménagements d'espaces adaptés et de qualité, et garantir une offre de logements diversifiée, en phase avec la démographie croissante de la métropole.
Plus d'un quart du PPI sur la période recense des projets en faveur de l'aménagement du territoire ; au sein de cette thématique, le soutien à la création de logements est palpable, avec plus de 60% consacrés aux subventions en faveur de la réalisation / la réhabilitation de logements.
Des zones d'aménagement concertées sont également programmées, telles la ZAC Jean Monnet à Eckbolsheim, la zone la Vigie/Forlen, la ZAC des Poteries, la Zone commerciale Nord...
L'attention portée au cadre de vie se traduit également par les investissements en faveur de l'environnement, avec notamment le financement prévu sur la période de projets tel le Parc naturel urbain Ill Bruche, la restauration des cours d'eau, les travaux sur la digue d'Holtzheim ou le développement des systèmes de collecte enterrée.
- Développer l'attractivité économique de la métropole et assurer le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche
Le PPI 2017-2019 comporte plus d'un sixième de crédits destinés à financer des projets œuvrant au dynamisme économique et universitaire de l'agglomération.

La livraison du Palais de la Musique et des Congrès étendu et rénové, le projet Wacken Europe, l'équipement des pôles de compétitivité, le projet d'Eco-Parc Rhénan concourent chacun à promouvoir l'attractivité économique de l'Eurométropole.

Par ailleurs, la relance du PAPS-PCPI, mais aussi la constitution de réserves foncières sur le Campus TechMed, le soutien à la construction de l'institut hospitalo-universitaire, le pôle Géosciences ou l'extension de l'INSA sont autant de projets qui traduisent l'engagement de l'Eurométropole – au côté de ses partenaires – afin de promouvoir l'excellence universitaire et de la recherche.

- Améliorer l'accessibilité de l'Eurométropole et permettre, au sein du territoire élargi, de fluidifier les circulations, notamment en promouvant les modes de transports doux et en modernisant les voies de circulation ; près d'un quart des crédits recensés au PPI relèvent de cette priorité.

Au titre de l'accessibilité, figurent notamment la dernière subvention d'équipement à RFF pour la seconde tranche de la LGV Est, la rocade sud, la rue du péage pour améliorer l'accessibilité du Port autonome, l'aménagement de la RD 1083...

Le soutien aux modes de transports doux se concrétise via le financement des extensions de ligne de tramway, au développement des parcs à vélos dans les parkings, aux aménagements des pôles multimodaux et des gares, au soutien au Vel'hop...

Relèvent de la modernisation et de l'entretien des infrastructures de circulation les crédits portés au sein des enveloppes « projets d'agglomération » et « projet d'intérêt local ».

- Assurer des services publics aux habitants (pour la partie relevant de la compétence communautaire).

Plus de 6% du PPI recense ainsi des projets destinés à améliorer les services aux habitants, avec, notamment des équipements sportifs (mise aux normes de gymnases, mais également mise aux normes du stade de la Meinau et, surtout, la piscine de HautePierre) l'aménagement de terrains de gens du voyage ou la création et l'extension de cimetières.

Après hiérarchisation des projets prioritaires – impactés en 2017 par les nécessaires travaux au sein de l'Usine d'incinération des ordures ménagères mais aussi les transferts des routes départementales et la fusion avec la Communauté de communes les Châteaux -, la programmation des investissements devrait être proposée autour de 210M€ pour l'année 2017, à un niveau très proche de celui de 2015.

Les volumes d'investissement projetés en 2018 et 19 diminueraient successivement sur 2 exercices. Cette courbe d'investissement prévisionnelle sera inévitablement impactée par les rephasages et sera réajustée au cours du temps et de l'avancée effective des projets.

5. Les scenarii

Les tableaux joints ci-après présentent respectivement cinq hypothèses, avec l'évolution des indicateurs liés. Ces cinq simulations présentent une donnée commune, liée à l'investissement.

Ainsi, dans chacune des simulations, l'investissement prévisionnel 2017-2019 est estimé à hauteur de 562 M€, répartis sur les 3 exercices. Ce budget d'investissement, prévisionnel, est affecté d'un coefficient de réalisation de 85%, soit une estimation de 477 M€ d'investissements effectivement réalisés sur la période.

Les cinq scenarii proposés sont les suivants :

- un scenario 0, de stabilité fiscale sur le mandat
- un scenario « 0 bis », reprenant le scenario central du débat d'orientations budgétaires précédent (de novembre 2015), incrémentant le modèle de +3% sur la fiscalité métropolitaine en 2017 puis en 2018

A partir du scenario suivant, et compte tenu de l'objectif de tenue des 3 indicateurs (capacité de désendettement, taux d'épargne brute et équilibre réel du budget consolidé), les trois simulations présentées, n°1, 2 et 3, intègrent toutes en 2017 puis 2018, un recours à la fiscalité métropolitaine ramené à 1,5%.

- un scenario 1, agréant à la fois des hypothèses, respectées, de fortes contraintes sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement et une DGF stable à compter de fin 2018, dernière année de baisse pressentie,
- un scenario 2, où les hypothèses – très volontaristes – de contrainte des dépenses de personnel ne seraient pas tenues au-delà de 2016, avec un taux de progression supplémentaire de 2% chaque année,
- un scénario 3, où est saisie une hypothèse – probable au vu des échéances électorales nationales – d'entrée en vigueur d'une réforme de la DGF en 2018, avec un prolongement de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. Dans ce scenario, il est proposé de répercuter dès 2018, mais également en 2019, une baisse de la DGF comparable à celle connue en 2016, soit -10,8 M€ par an.

Conformément à l'alinéa 10 de l'article 107 de la loi NOTRe, ce rapport sera remis aux communes membres de l'Eurométropole. Le public pourra y avoir accès au centre administratif et dans les mairies des 33 communes membres.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de débattre des orientations budgétaires de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2017 exposées ci-dessus.

PROJECTIONS EQUILIBRE EXERCICES BUDGETAIRES - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

12-janv-17

BASE : Aucune fiscalité sur le mandat

	CA 2014	CA 2015	CA prévisionnel 2016	2017	2018	2019
Produits hors fiscalité et hors DGF	360,7	378,9	436,4	416,9	416,7	396,2
DGF	110,5	98,9	88,2	82,5	77,0	77,0
Produit fiscalité	186,5	204,1	203,5	209,8	214,2	218,7
Taux d'évolution fiscalité TH et TF	0,0%	1,5%	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Progression produit fiscal (effets base, taux et CVAE)	-8,0%	9,4%	-0,3%	3,1%	2,1%	2,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	657,6	681,9	728,1	709,2	707,9	691,8
% Evolution	-1,9%	3,7%	6,8%	-2,6%	-0,2%	-2,3%
Personnel	327,2	323,8	324,8	327,5	327,5	327,5
Energie (hors eau)	8,9	10,4	9,3	9,0	9,1	9,3
Subventions de fonctionnement	31,5	30,5	28,5	31,9	31,8	32,0
AC/DSC	84,45	83,08	85,36	88,44	88,44	88,44
contribution à la CTS (budget annexe)	20,51	22,38	21,65	23,61	23,70	21,30
Autres dépenses (hors surplus SDIS et provisi	61,9	62,4	68,3	85,0	86,6	88,2
TOTAL DEPENSES DE GESTION	574,0	583,2	653,6	636,5	638,3	602,9
% Evolution	0,63%	1,59%	12,08%	-2,62%	0,28%	-5,53%
Epargne de gestion hors cessions	83,6	98,7	74,4	72,8	69,6	88,9
Epargne brute ("CAB") hors cessions	72,6	86,4	62,0	59,4	55,3	73,5
Epargne nette hors cessions	42,0	50,9	20,1	7,4	-3,5	9,2
VOLUME PPI BP	329,3	212,5	203,2	210,1	193,2	159,0
INVESTISSEMENT OPERATIONNEL REALISE	240,8	185,0	174,4	178,6	164,2	135,2
Encours de dette au 31/12 (en M€)	484	528	578	614	650	653
Capacité de désendettement (en années)	6,7	6,1	9,3	10,3	11,7	8,9
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	16,9%	19,1%	12,5%	12,5%	11,6%	16,0%
Résultat du Budget principal	-42,9	-27,7	-16,3	-15,4	-14,1	-10,5
Résultat du Budget principal/RRF	-6,5%	-4,1%	-2,2%	-2,2%	-2,0%	-1,5%

PROJECTIONS EQUILIBRE EXERCICES BUDGETAIRES - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

13-janv-17

Scenario 0 bis : rappel DOB 2016 = 3% en 2017 sur les 4 taxes, puis 3% en 2018 sur TH et TF (et 0,80% sur la CFE)

	CA 2014	CA 2015	CA prévisionnel 2016	2017	2018	2019
Produits hors fiscalité et hors DGF	360,7	378,9	436,4	416,9	416,7	396,2
DGF	110,5	98,9	88,2	82,5	77,0	77,0
Produit fiscalité	186,5	204,1	203,5	214,4	222,0	226,7
Taux d'évolution fiscalité TH et TF	0,0%	1,5%	3,0%	3,0%	3,0%	0,0%
Progression produit fiscal (effets base, taux et CVAE)	-8,0%	9,4%	-0,3%	5,4%	3,6%	2,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	657,6	681,9	728,1	713,8	715,7	699,8
% Evolution	-1,9%	3,7%	6,8%	-2,0%	0,3%	-2,2%
Personnel	327,2	323,8	324,8	327,5	327,5	327,5
Energie (hors eau)	8,9	10,4	9,3	9,0	9,1	9,3
Subventions de fonctionnement	31,5	30,5	28,5	31,9	31,8	32,0
AC/DSC	84,45	83,08	85,36	88,44	88,44	88,44
contribution à la CTS (budget annexe)	20,51	22,38	21,65	23,61	23,70	21,30
Autres dépenses (hors surplus SDIS et provisio	61,9	62,4	68,3	85,0	86,6	88,2
TOTAL DEPENSES DE GESTION	574,0	583,2	653,6	636,5	638,3	602,9
% Evolution	0,63%	1,59%	12,08%	-2,62%	0,28%	-5,53%
Epargne de gestion hors cessions	83,6	98,7	74,4	77,3	77,4	96,9
Epargne brute ("CAB") hors cessions	72,6	86,4	62,0	63,9	63,2	81,8
Epargne nette hors cessions	42,0	50,9	20,1	11,9	4,6	18,2
VOLUME PPI BP	329,3	212,5	203,2	210,1	193,2	159,0
INVESTISSEMENT OPERATIONNEL REALISE	240,8	185,0	174,4	178,6	164,2	135,2
Encours de dette au 31/12 (en M€)	484	528	578	609	637	633
Capacité de désendettement (en années)	6,7	6,1	9,3	9,5	10,1	7,7
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	16,9%	19,1%	12,5%	13,3%	13,1%	17,5%
Résultat du Budget principal	-42,9	-27,7	-16,3	-15,4	-14,4	-10,2
Résultat du Budget principal/RRF	-6,5%	-4,1%	-2,2%	-2,2%	-2,0%	-1,5%

PROJECTIONS EQUILIBRE EXERCICES BUDGETAIRES - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

12-janv-17

Sc Fisca 1 : 1,5% en 2017 sur les 4 taxes, puis 1,5% en 2018 sur TH et TF (et 0,42% sur la CFE)

	CA 2014	CA 2015	CA prévisionnel 2016	2017	2018	2019
Produits hors fiscalité et hors DGF	360,7	378,9	436,4	416,9	416,7	396,2
DGF	110,5	98,9	88,2	82,5	77,0	77,0
Produit fiscalité	186,5	204,1	203,5	212,1	218,1	222,7
Taux d'évolution TH et TF	0,0%	1,5%	3,0%	1,5%	1,5%	0,0%
Progression produit fiscal (effets base, taux et CVAE)	-8,0%	9,4%	-0,3%	4,3%	2,8%	2,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	657,6	681,9	728,1	711,5	711,8	695,8
% Evolution	-1,9%	3,7%	6,8%	-2,3%	0,0%	-2,2%
Personnel	327,2	323,8	324,8	327,5	327,5	327,5
Energie (hors eau)	8,9	10,4	9,3	9,0	9,1	9,3
Subventions de fonctionnement	31,5	30,5	28,5	31,9	31,8	32,0
AC/DSC	84,45	83,08	85,36	88,44	88,44	88,44
contribution à la CTS (budget annexe)	20,51	22,38	21,65	23,61	23,70	21,30
Autres dépenses (hors surplus SDIS et provisi	61,9	62,4	68,3	85,0	86,6	88,2
TOTAL DEPENSES DE GESTION	574,0	583,2	653,6	636,5	638,3	602,9
% Evolution	0,63%	1,59%	12,08%	-2,62%	0,28%	-5,53%
Epargne de gestion hors cessions	83,6	98,7	74,4	75,0	73,5	92,8
Epargne brute ("CAB") hors cessions	72,6	86,4	62,0	61,6	59,3	77,7
Epargne nette hors cessions	42,0	50,9	20,1	9,7	0,6	13,7
VOLUME PPI BP	329,3	212,5	203,2	210,1	193,2	159,0
INVESTISSEMENT OPERATIONNEL REALISE	240,8	185,0	174,4	178,6	164,2	135,2
Encours de dette au 31/12 (en M€)	484	528	578	611	643	643
Capacité de désendettement (en années)	6,7	6,1	9,3	9,9	10,9	8,3
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	16,9%	19,1%	12,5%	12,9%	12,4%	16,8%
Résultat du Budget principal	-42,9	-27,7	-16,3	-15,6	-14,3	-10,6
Résultat du Budget principal/RRF	-6,5%	-4,1%	-2,2%	-2,2%	-2,0%	-1,5%

PROJECTIONS EQUILIBRE EXERCICES BUDGETAIRES - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

12-janv-17

Scenario 2 : 1,5% en 2017 et 2018 / + 2% supplémentaires sur les dépenses de personnel à compter de 2017

	CA 2014	CA 2015	CA prévisionnel 2016	2017	2018	2019
Produits hors fiscalité et hors DGF	360,7	378,9	436,4	421,3	425,4	409,5
DGF	110,5	98,9	88,2	82,5	77,0	77,0
Produit fiscalité	186,5	204,1	203,5	212,1	218,1	222,7
Taux d'évolution fiscalité TH et TF	0,0%	1,5%	3,0%	1,5%	1,5%	0,0%
Progression produit fiscal (effets base, taux et CVAE)	-8,0%	9,4%	-0,3%	4,3%	2,8%	2,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	657,6	681,9	728,1	715,9	720,6	709,1
% Evolution	-1,9%	3,7%	6,8%	-1,7%	0,7%	-1,6%
Personnel	327,2	323,8	324,8	334,1	340,8	347,6
% Evolution		-1,1%	0,3%	2,9%	2,0%	2,0%
Energie (hors eau)	8,9	10,4	9,3	9,0	9,1	9,3
Subventions de fonctionnement	31,5	30,5	28,5	31,9	31,8	32,0
AC/DSC	84,45	83,08	85,36	88,44	88,44	88,44
contribution à la CTS (budget annexe)	20,51	22,38	21,65	23,61	23,70	21,30
Autres dépenses (hors surplus SDIS et provisic	61,9	62,4	68,3	85,0	86,6	88,2
TOTAL DEPENSES DE GESTION	574,0	583,2	653,6	643,0	651,5	623,0
% Evolution	0,63%	1,59%	12,08%	-1,62%	1,32%	-4,37%
Epargne de gestion hors cessions	83,6	98,7	74,4	72,8	69,1	86,1
Epargne brute ("CAB") hors cessions	72,6	86,4	62,0	59,4	54,8	70,8
Epargne nette hors cessions	42,0	50,9	20,1	7,5	-4,0	6,4
VOLUME PPI BP	329,3	212,5	203,2	210,1	193,2	159,0
INVESTISSEMENT OPERATIONNEL REALISE	240,8	185,0	174,4	178,6	164,2	135,2
Encours de dette au 31/12 (en M€)	484	528	578	613	650	656
Capacité de désendettement (en années)	6,7	6,1	9,3	10,3	11,9	9,3
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	16,9%	19,1%	12,5%	12,4%	11,4%	15,3%
Résultat du Budget principal	-42,9	-27,7	-16,3	-15,8	-14,1	-10,7
Résultat du Budget principal/RRF	-6,5%	-4,1%	-2,2%	-2,2%	-2,0%	-1,5%

PROJECTIONS EQUILIBRE EXERCICES BUDGETAIRES - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

12-janv-17

Scenario 3 : 1,5% en 2017 et 2018 / Accroissement et prolongation de la baisse de DGF : -10,8 M€ en 2018 puis 2019

	CA 2014	CA 2015	CA prévisionnel 2016	2017	2018	2019
Produits hors fiscalité et hors DGF	360,7	378,9	436,4	416,9	416,7	396,2
DGF	110,5	98,9	88,2	82,5	71,7	60,9
baisse DGF	-5,7	-11,5	-10,8	-5,7	-10,8	-10,8
Produit fiscalité	186,5	204,1	203,5	212,1	218,1	222,7
Taux d'évolution fiscalité TH et TF	0,0%	1,5%	3,0%	1,5%	1,5%	0,0%
Progression produit fiscal (effets base, taux et CVAE)	-8,0%	9,4%	-0,3%	4,3%	2,8%	2,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	657,6	681,9	728,1	711,5	706,5	679,7
% Evolution	-1,9%	3,7%	6,8%	-2,3%	-0,7%	-3,8%
Personnel	327,2	323,8	324,8	327,5	327,5	327,5
Energie (hors eau)	8,9	10,4	9,3	9,0	9,1	9,3
Subventions de fonctionnement	31,5	30,5	28,5	31,9	31,8	32,0
AC/DSC	84,45	83,08	85,36	88,44	88,44	88,44
contribution à la CTS (budget annexe)	20,51	22,38	21,65	23,61	23,70	21,30
Autres dépenses (hors surplus SDIS et provi:	61,9	62,4	68,3	85,0	86,6	88,2
TOTAL DEPENSES DE GESTION	574,0	583,2	653,6	636,5	638,3	602,9
% Evolution	0,63%	1,59%	12,08%	-2,62%	0,28%	-5,53%
Epargne de gestion hors cessions	83,6	98,7	74,4	75,0	68,2	76,8
Epargne brute ("CAB") hors cessions	72,6	86,4	62,0	61,6	54,0	61,4
Epargne nette hors cessions	42,0	50,9	20,1	9,7	-4,7	-3,1
VOLUME PPI BP	329,3	212,5	203,2	210,1	193,2	159,0
INVESTISSEMENT OPERATIONNEL REALISE	240,8	185,0	174,4	178,6	164,2	135,2
Encours de dette au 31/12 (en M€)	484	528	578	611	652	668
Capacité de désendettement (en années)	6,7	6,1	9,3	9,9	12,1	10,9
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	16,9%	19,1%	12,5%	12,9%	11,4%	13,7%
Résultat du Budget principal	-42,9	-27,7	-16,3	-15,6	-10,5	-6,7
Résultat du Budget principal/RRF	-6,5%	-4,1%	-2,2%	-2,2%	-1,5%	-1,0%

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Représentation de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de divers organismes.

En application des articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 et L 5211-49 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est également appelé à désigner ses représentants au sein de diverses commissions, associations et établissements scolaires comme suit :

- **Commission de suivi de site de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) :**

1 titulaire : Mme Françoise BEY

1 suppléante : Mme Jeanne BARSEGHIAN

- **Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) :**

Caroline BARRIERE

Jean-Baptiste GERNET

Marie-Dominique DREYSSE

Annick NEFF

Catherine GRAEF-ECKERT

Catherine ZUBER

- **Régie de quartier des Ecrivains :**

1 représentant à l'Assemblée générale : M. Jean-Marie KUTNER

- **Collège d'Achenheim Paul Wernert :**

1 titulaire : M. André BIETH

1 suppléant : M. Michel BERNHARDT

Par ailleurs, pour compléter la délibération 17 du 5 janvier 2017 relative aux représentations, il est proposé les désignations ci-après :

- **Commission Eau et Assainissement. Représentants de l'Eurométropole de Strasbourg dans les instances du SDEA et des syndicats des eaux dont l'Eurométropole est membre :**

Pour Illkirch-Graffenstaden :

1 titulaire : Mme Edith ROZANT (en remplacement de M. Claude FROEHLIY)

1 suppléante : Mme Martine CASTELLON (en remplacement de Mme Edith ROZANT)

- **Comité directeur du Syndicat Mixte de Dépollution de la nappe vis-à-vis du déversement accidentel de tetrachlorure de carbone à Benfeld :**

1 titulaire : M. Thierry SCHAAL (en remplacement de M. Claude FROEHLIY)

- **Lycée Hors Strasbourg – Compétence Région Illkirch Graffenstaden Lycée EREA Henri Ebel :**

1 titulaire : Mme Séverine MAGDELAINE (en remplacement de M. Claude FROEHLIY)

1 suppléant : M. Claude FROEHLIY (en remplacement de Mme Séverine MAGDELAINE)

- **Lycée Hors Strasbourg : Illkirch Graffenstaden : Lycée EREA les Peupliers :**

1 titulaire : Mme Séverine MAGDELAINE (en remplacement de M. Claude FROEHLIY)

1 suppléant : M. Claude FROEHLIY (en remplacement de Mme Séverine MAGDELAINE)

- **Lycée Hors Strasbourg – Compétence Région Illkirch Graffenstaden Lycée Le Corbusier :**

1 titulaire : Mme Séverine MAGDELAINE (en remplacement de M. Claude FROEHLIY)

1 suppléant : M. Claude FROEHLIY (en remplacement de Mme Séverine MAGDELAINE)

- **Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux :**

1 suppléante : Mme Valérie WACKERMANN (en remplacement de Mme Françoise BEY).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique*

*sur proposition de la Commission plénière
Vu les articles 1609 nonies C et 1650 A du Code général des impôts
vu les articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 et L 5211-49 I
du Code Général des Collectivités Territoriales
après en avoir délibéré*

désigne

- *à la Commission de suivi de site de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) :*

1 titulaire : Mme Françoise BEY

1 suppléante : Mme Jeanne BARSEGHIAN

- *à la Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA) :*

Caroline BARRIERE

Jean-Baptiste GERNET

Marie-Dominique DREYSSE

Annick NEFF

Catherine GRAEF-ECKERT

Catherine ZUBER

- *à la Régie de quartier des Ecrivains :*

1 représentant à l'Assemblée générale : M. Jean-Marie KUTNER

- *au Collège d'Achenheim Paul Wernert :*

1 titulaire : M. André BIETH,

1 suppléant : M. Michel BERNHARDT

Par ailleurs, pour compléter la délibération 17 du 5 janvier 2017 relative aux représentations, il est proposé les désignations ci-après :

- *Commission Eau et Assainissement Représentants de l'Eurométropole de Strasbourg dans les instances du SDEA et des syndicats des eaux dont l'Eurométropole est membre :*

Pour Illkirch-Graffenstaden :

1 titulaire : Mme Edith ROZANT (en remplacement de M. Claude FROEHLI)

1 suppléante : Mme Martine CASTELLON (en remplacement de Mme Edith ROZANT)

- *Comité directeur du Syndicat Mixte de Dépollution de la nappe vis-à-vis du déversement accidentel de tetrachlorure de carbone à Benfeld :*

1 titulaire : M. Thierry SCHAAL (en remplacement de M. Claude FROEHLI)

- Lycée Hors Strasbourg – Compétence Région Illkirch Graffenstaden Lycée EREA Henri Ebel :

l titulaire : Mme Séverine MAGDELAINE (en remplacement de M. Claude FROEHLI)

l suppléant : M. Claude FROEHLI (en remplacement de Mme Séverine MAGDELAINE)

- Lycée Hors Strasbourg : Illkirch Graffenstaden : Lycée EREA les Peupliers :

l titulaire : Mme Séverine MAGDELAINE (en remplacement de M. Claude FROEHLI)

l suppléant : M. Claude FROEHLI (en remplacement de Mme Séverine MAGDELAINE)

- Lycée Hors Strasbourg – Compétence Région Illkirch Graffenstaden Lycée Le Corbusier :

l titulaire : Mme Séverine MAGDELAINE (en remplacement de M. Claude FROEHLI)

l suppléant : M. Claude FROEHLI (en remplacement de Mme Séverine MAGDELAINE)

- Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux :

l suppléante : Mme Valérie WACKERMANN (en remplacement de Mme Françoise BEY).

**Adopté le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

Communication au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 5 mai 2014.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par l'Eurométropole de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 209 000 € HT (fournitures et services) et à 5 225 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2016.

**Communiqué le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

* Marchés à bons de commande

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20161201	16012E PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION ET DE TÉLÉSURVEILLANCE ET FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION (SPARE).	SPIE EST	67411 ILLKIRCH CEDEX	800 000
20161200	16012E PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION ET DE TÉLÉSURVEILLANCE ET FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE MAINTENANCE PRÉVENTIVE	SPIE EST	67411 ILLKIRCH CEDEX	1 200 000
20161228	ACCORD-CADRE / DES6003E ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE GROUPE DE POMPAGE - SUBMERSIBLES OU NON - POUR LE REFOULEMENT OU LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS PAR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	ALSAPOMPE	67720 HOERDT	400 000
		GRUNDFOS	38070 SAINT QUENTIN FAVALLIER	400 000
		HIDROSTAL	69791 SAINT PRIEST	400 000
		HOMA FRANCE	77400 ST THIBAUT DES VIGNES	400 000
		XYLEM WATER SOLUTIONS FRANCE	67640 FEGERSHEIM	400 000

*** Marchés ordinaires**

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20161277	16032E ETUDES MULTIMODALES DE DÉPLACEMENT ET D'AMÉNAGEMENT - ETUDES DE DÉFINITION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE G -- BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE	TRANSITEC/ACTE 2 PAYSAGE/SERUE	69500 BRON	57 800
20161089	16039E MISSION D'AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER SUR LE RÉSEAU URBAIN EXPLOITÉ PAR LA COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS (CTS).	FCL/YL CONSEIL/ Eric OMNES CONSULTANT	75009 PARIS	75 800
20161262	16045E - RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE NIEDERHAUSBERGEN RÉFECTION DU GÉNIE CIVIL ET DE LE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA CUVE	RESINA	77165 SAINT SOUPPLETS	200 969,09
20161263	16045E - RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE NIEDERHAUSBERGEN RÉNOVATION DE LA TUYAUTERIE ET DE LA SERRURERIE	Sté STRELEC	67200 STRASBOURG	91 000
20161199	16046E RÉALISATION D'UN ÉCLAIRAGE À 600 LUX (À MAINTENIR) SUR LE TERRAIN HONNEUR AU STADE DE RUGBY, RUE BADEN POWELL À STRASBOURG HAUTEPIERRE	S2EI Société Electricité Eclairage et Illumination	67300 SCHILTIGHEIM	196 522,2
20161348	16047E TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS JOFFRE À HOLTZHEIM - LOTS 4 À 8 ASSAINISSEMENT	Jean LEFEBVRE ALSACE	67507 HAGUENAU CEDEX	739 924,5
20161350	16047E TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS JOFFRE À HOLTZHEIM - LOTS 4 À 8 EAU POTABLE	SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique	67404 ILLKIRCH CEDEX	135 061
20161351	16047E TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS JOFFRE À HOLTZHEIM - LOTS 4 À 8 RESEAUX SECS ET ÉCLAIRAGE	SOGECA/SPIE EST	67850 HERRLISHEIM	239 277
20161347	16047E TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS JOFFRE À HOLTZHEIM - LOTS 4 À 8 VOIRIE PROVISOIRE ET DÉFINITIVE (1ÈRE PHASE)	EUROVIA AFC Agence de Molsheim	67129 MOLLSHEIM CEDEX	884 755,4
20170076	16056E PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LA PISCINE DU WACKEN	Sté ACCES ASSISTANCE	67310 WASSELONNE	259 260
20161221	16058E MISE À DISPOSITION D'ESPACES DE COMMUNICATION ET ACHAT DE BILLETS POUR TOUS LES MATCHS DE LA SIG DISPUTÉS À DOMICILE	S.I.G. BASKET	67000 STRASBOURG	219 896
20161150	DC3011CB- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RAMBARDES DE LA PISTE OLYMPIQUE ET TRAVAUX DIVERS À LA PATINOIRE L'ICEBERG À STRASBOURG MARCHÉ SIMILAIRE AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE SOL CAOUTCHOUC	ART DAN SOLS SPORTIFS	78240 AIGREMONT	4 798,98
20161259	DC5009CD TRAVAUX D'EXTENSION - RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DE HAUTEPIERRE À STRASBOURG CASIERS CABINES	NAVIC	74230 THONES	359 229

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20161158	DC5009CD TRAVAUX D'EXTENSION - RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DE HAUTEPIERRE À STRASBOURG PLOMBERIE SANITAIRES	SPEYSER Lucien et Cie	67150 GERSTHEIM	484 171
20161157	DC6008EA TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT 40 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS À STRASBOURG ISOLATION - PEINTURE EXTÉRIEURE	N.C.I. Nature Concept Isolation	67800 HOENHEIM	29 351,2
20161184	DC6512EA TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA SONORISATION DU STADE DE LA MEINAU À STRASBOURG TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA SONORISATION DU STADE DE LA MEINAU À STRASBOURG	MICHELSONNE	67600 SELESTAT	374 929
20161357	DC6513EA - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR ET D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE SERVICE DE L'EAU, RUE DE LA FÉDÉRATION À STRASBOURG	Fabrice WIANNI Architecte	67230 SAND	122 750
20161245	DE6007GE MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES QUAIS SUD DE L'ILL À STRASBOURG	PETER ALFRED/ TPF1	67007 STRASBOURG CEDEX	208 780
20161210	DEP6005E TRAVAUX DE SÉCURISATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE D'OBERHAUSBERGEN PAR LE BOUCLAGE EN DN 800 MM DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	MULLER Travaux Hydrauliques Alsace	67880 KRAUTERGERS HEIM	489 715
20161225	DEP6071E TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT RUE D'OSTWALD ET RUE DES PEUPLIERS À LINGOLSHEIM	SMCE - REHA	68310 WITTELSHEIM	74 505
20161216	DEP6073E ETUDES DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR LA JONCTION RUE DU NORD (LIEU DU KIRSCHGARTEN) ET LA DESSERTE DU GROUPE SCOLAIRE (JONCTION RUE DE LA GRAVIÈRE - RUE DES VERGERS) À LA WANTZENAU	BEREST & BEREST PARENTHÈSE	67401 ILLKIRCH CEDEX	13 200
20161223	DEP6074E TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR - CHEMIN DU SCHULZENFELD À STRASBOURG-NEUHOF	EUROVIA AFC Agence de Molsheim	67129 MOLSHEIM CEDEX	63 200
20161330	DEP6075E TRAVAUX DE POSE DE COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT RUE DE L'ECOLE ET RUE DU PRESBYTÈRE À GEISPOLLSHEIM-VILLAGE	Sté DENNI LEGOLL	67214 OBERNAI CEDEX	306 221
20161302	DEP6076E TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES D'ALSACE, ROUGE, PETITS PRÈS ET PRINCIPALE À SCHILTIGHEIM	AXEO TP	67170 BRUMATH	126 655
20161318	PVA6005E - LOT F30 IH : ACQUISITION D'UNE LAVEUSE DE TROTTOIRS POUR ZONES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES AVEC INTERFACE HIVERNALE.	Sté BOSCHUNG	91070 BONDOUFLE	99 103,65
20161312	PVA6006E - LOT H 51 C ET E : ACQUISITION DE QUATRE CHASSIS POIDS LOURD PTAC 26 T GNV CABINES BASSES (RECOMMANDATION CNAMTS) AVEC ÉQUIPEMENTS BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES DE 19 M3 ENVIRON.	FAUN ENVIRONNEMENT	07502 GUILHERAND GRANGES CEDEX	844 516

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20161185	TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS DU SUC AU WACKEN À STRASBOURG	ALTER	68000 COLMAR	159 004

Marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 1 et 2

(Le montant en euro HT prend en compte la durée initiale du marché, périodes de reconductions non comprises)

Marchés ordinaires

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/1208	CONTROLES PERIODIQUES DES RESERVOIRS SUR 2 CAMIONS BOM	SOC TRANSPORTS URBAINS COLMAR ENVIRONSTRACE COLMAR	68000 COLMAR	6 408	06/10/2016
2016/1211	LIVR. INST. RACCORD.LOCATION ET REPLI D'UNE BASE VIE AU PAP ET AU PCPI A STBG	ENTREPRISE GENERALE SCHELL KIFFEL	67100 STRASBOURG	24 900	07/10/2016
2016/1218	FORMATION PRINCE 2	QRP FRANCE	92200 NEUILLY SUR SEINE	24 999	11/10/2016
2016/1219	FORMATION POUVOIRS ET RESPONSABILITES EN MATIERE D'ACCUEIL DU PUBLIC AUX ARCHIVES	ARCHIVISTES FRANCAIS FORMATION	75013 PARIS	5 000	11/10/2016
2016/1220	ETUDE FAISABILITE REAMENAGEMENT DE LA RUE DU GEN. DE GAULLE A REICHSTETT	ITINERAIRES URBAINS ET PAYSAGERS IUPS	67000 STARSBOURG	32 350	11/10/2016
2016/1222	FOURN. CONTENEUR DE STOCKAGE TYPE 20'CS	SODISCO SODISCO SARL	33210 BIEUJAC	7 580	12/10/2016
2016/1152	BILAN DE COMPETENCES 2016/2017	AUDIT PAIE GESTION	54270 ESSEY LES NANCY	89 999	13/10/2016
2016/1152	BILAN DE COMPETENCES 2016/2017	INTRA CONSEILS	67300 SCHILTIGHEIM	89 999	13/10/2016
2016/1224	FOURN. ET POSE DE 2 PONTS ELEVATEURS A CISEAUX	ALSACE ELECTRO DIESEL	67118 GEISPOLSHHEIM GARE	10 080	14/10/2016
2016/1229	ACQUIS. DE SAVOIRS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE CRONENBOURG	CTRE SOCIAL ET CULTUREL V SCHOELCHER	67200 STRASBOURG	8 400	18/10/2016
2016/1231	ACQUIS. DE SAVOIRS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE HAUTEPIERRE	ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION	67200 STRASBOURG	10 980	18/10/2016
2016/1232	ACQUIS. DE SAVOIRS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE KOENIGSHOFFEN	POPULAIRE JOIE ET SANTE	67200 STRASBOURG	10 098	18/10/2016
2016/1233	ACQUIS. DE SAVOIRS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE STRASBOURG	RE FORM E	67380 LINGOLSHEIM	11 070	18/10/2016

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/1234	ACQUIS. DE SAVOIRS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE MONTAGNE VERTE ELSAU	CTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTECENTRE SOCIAL ET CULTUREL	67200 STRASBOURG	11 280	18/10/2016
2016/1236	ACQUIS. DE SAVOIRS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE MEINAU	CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	67029 STRASBOURG	10 255,42	18/10/2016
2016/1237	ACQUIS. DE SAVOIRS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE EMS NORD	ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL CTRE SOCIAL FAMILIAL GRAND ENSEMBLE	67300 SCHILTIGHEIM	10 916,64	18/10/2016
2016/1238	TVX DE REGENERATION DE LA PISTE VELODROME A STBG	CHEMOFORM FRANCE	67006 STRASBOURG	39 750	19/10/2016
2016/1239	FORMATION "PARTAGER UN DIAGNOSTIC COMMUN POUR ACCOMPAGNER LE PUBLIC EN GRANDE PRECARITE"	ASS REG FEDER NAT READAPT SOCI FNARS ALSACE	67000 STRASBOURG	24 999	21/10/2016
2016/1248	TVX DE DESAMIANTAGE PAVILLON ET VESTIAIRES UIOM 3 RUE ROHRSCOLLEN A STBG	LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX CARREFOUR BELLEVUE	67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM	16 780	25/10/2016
2016/1249	TVX DE DESAMIANTAGE PAVILLON ET VESTIAIRES UIOM 3 RUE ROHRSCOLLEN A STBG	MENUISERIE ETTWILLER	57230 BITCHE	14 840	25/10/2016
2016/1250	TVX DE DESAMIANTAGE PAVILLON ET VESTIAIRES UIOM 3 RUE ROHRSCOLLEN A STBG	ABRY ARNOLD	67000 STRASBOURG	2 190,3	25/10/2016
2016/1251	TVX DE DESAMIANTAGE PAVILLON ET VESTIAIRES UIOM 3 RUE ROHRSCOLLEN A STBG	ABRI BATISSE	67100 STRASBOURG	986,5	25/10/2016
2016/1252	MOE DEMOLITON ET RECONSTRUCTION MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DE HATTISHEIM A GEISPOLSHEIM	SERUE INGENIERIE	67303 SCHILTIGHEIM CEDEX	7 700	26/10/2016
2016/1254	CAMPAGNE DE LAVAGE DES CONTENEURS ENTERRES EN PIED D'IMMEUBLES POUR LES ORDURES MENAGERES	ANCO SA	13250 SAINT CHAMAS	6 160	26/10/2016
2016/1153	BILANS PROFESSIONNELS 2016/2017	AUDIT PAIE GESTION	54270 ESSEY LES NANCY	89 999	27/10/2016

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/1260	ACCUEIL DU CONGRES DES ITS (INTELLIGENT TRANSPORT SYSTEMS) MISSION ACCOMP. EXP.SCIENTIFIQUE, NETXORKING ET RAYONNEMENT	ASSOC DEVELOPPEMENT TECHNIQUE ATEC	75014 PARIS	24 800	27/10/2016
2016/1261	TVX DEPLACEMENT MODULAIRES DU SUC AU WACKEN A STBG	II VINCI CONCEPTS MODULAIRES	67600 BINDERNHEIM	51 782	27/10/2016
2016/1265	MONTAGE ET DEMONTAGE DU CEINTURAGE DU COURT DE TENNIS POUR LA FED CUP	RUSTYLE	67120 MOLLSHEIM	11 974	28/10/2016
2016/1274	FOURN. GANTS DE PROTECTION MOTOCYCLISTE PERSONNEL EMS	SCHUMPP PIERRE	67038 STRASBOURG	8 000	04/11/2016
2016/1279	MOE REAMENAG. RUE DE TURIN ET CARREFOUR RUE DE TURIN/ RUE DES SPORTS/ ACCES SUPER U LINGO	SODEREF	27009 EVREUX	8 750	07/11/2016
2016/1280	FOURN. DE LONGRINES NOËL 2016	BTP DISTRIBUTION	67640 FEGERSHEIM	43 200	07/11/2016
2016/1281	FORMATION PREVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE	SOS NEUHOF AIDE AUX HABITANTS	67100 STRASBOURG	6 000	07/11/2016
2016/1282	TRVX REMPLACEMENT SYSTEME ANTI-INTRUSION ZENITH STRASBOURG LOT 1	EIFFAGE ENERGIE ALSACE FRANCHE COMTE	67540 OSTWALD	24 651	07/11/2016
2016/1283	FORMATION "DETERMINATION PROFILS DE MOBILITE" 2016/2017	CAGIP SA	88100 SAINT DIE DES VOSGES	9 324	07/11/2016
2016/1286	FORMATION "PREPA ENTRETIEN LOT 3" 2016/2016	AXONE EST	67000 STRASBOURG	9 102	07/11/2016
2016/1194	FORMATION PREVENIR ET GERER LE STRESS PROFESSIONNEL	HUMANEO	88370 PLOMBIERES LES BAINS	72 000	08/11/2016
2016/1291	MISE A DISPO EMBLEMES PUBLICITAIRES PATINOIRE ICEBERG ET AUTRES EMBL. ET ACHAT DE BILLETTERIE POUR MATCHS A DOMICILE	ETOILE NOIRE	67000 STRASBOURG	85 120,06	09/11/2016
2016/1292	ACQUISITION POSITIONNEUR DE FOURCHE ROTATIF POUR CHARIOT ELEVATEUR	FENWICK LINDE SARL	67118 GEISPOLSHEIM	18 963,15	09/11/2016
2016/1293	AMO CONSTRUCTION OUVRAGE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN PLACE DE BORDEAUX A STBG	OTE INGENIERIE GROUPE	67403 ILLKIRCH CEDEX	21 000	10/11/2016
2016/1294	ACHAT MATERIEL DE SCENE "SCENE LOCALE JANVIER 2017"	LA BS BEIST PRO BEFIRST PRO RIDEAUX DE SCENE	75013 PARIS	1 566,44	14/11/2016

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/1295	ACHAT MATERIEL DE SONORISATION "SCENE LOCALE JANVIERS 2017"	DEYA	67540 OSTWALD	6 978	14/11/2016
2016/1299	MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE GESTION EN LIGNE ET D'UN CONSEIL EXPERT	FINANCE ACTIVE	75002 PARIS	18 000	15/11/2016
2016/1303	ACHAT MICROPHONES "SCENE LOCALE JANVIER 2017"	LA BS BE1ST PRO BEFIRST PRO RIDEAUX DE SCENE	75013 PARIS	487,22	16/11/2016
2016/1304	FOURN. ECLAIRAGE "SCENE LOCALE JANVIER 2017"	LA BS BE1ST PRO BEFIRST PRO RIDEAUX DE SCENE	75013 PARIS	2 213,2	16/11/2016
2016/1306	FOURN. ACCESSOIRES DE PROJECTION ET TRANSPORT "SCENE LOCALE JANVIER 2017"	LA BS BE1ST PRO BEFIRST PRO RIDEAUX DE SCENE	75013 PARIS	611,87	16/11/2016
2016/1098	FORMATION ACTION ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE NOUVELLE CULTURE COLLABORATIVE PROJET AVENIR SERVICE PUBLIC LOCAL EMS/VILLE	RETISS	44000 NANTES	24 000	17/11/2016
2016/1307	REPL. ET MISE EN CONFO. PLAQUES EN FIBRES D'AMIANTE SUR LA STATION DE POMPAGE SP35 RUE DE LA FEDERATION A STBG	POLYMER TRADING	67220 STEIGE	8 000	17/11/2016
2016/1308	TVX DE DESAMIANTAGE SUR STATIONS DE POMPAGE SP25 ET SP35	DECONTAIR	67118 GEISPOLSHEIM	9 030	17/11/2016
2016/1319	TRVX DE CREATION ET D'EQUIPEMENTS DE STATIONS LIMNIGRAPHIQUE RHIN TORTU ET LES GIESSEN DU PLODER D'ERSTEIN	HYDROSERVICES	67350 VAL DE MODER	49 947,41	21/11/2016
2016/1324	FOURN. DE PATINS DE LOCATION	INTERNATIONAL CORPORATION EQUIPEMENT ICE	74190 PASSY	19 405	22/11/2016
2016/1325	MOE AMENAGEMENT DES VOIERIES SECTEUR E. PINOT/R. GARROS STRASBOURG-NEUHOF	SOC ETUD TRAV URBAN ET INFRASTRUCT SETUI	68000 COLMAR	11 025	22/11/2016

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2016/1327	PRESTATION DE CAPTATION DE FILMS VIDEO 360° POUR PRESENTER LE RESEAU DE PISTES CYCLABLES A L'AIDE DE CASQUES DE REALITE	SEPPIA LES EDITIONS DU BOUT DES DIOGTS	67000 STRASBOURG	60 000	25/11/2016
2016/1332	TRVX RESTRUCTURATION EXTENSION CTA RUE PLAINE DES BOUCHERS STRASBOURG - LOT 6	THYSSENKR UPP ASSENCEURS	49001 ANGERS CEDEX 01	23 625	29/11/2016
2016/1333	MOE RENOUVELLEMENT RESEAU AEP RUE DES CHASSEURS BISCHHEIM	SOC ETUD TRAV URBAN ET INFRASTRUCT SETUI	68000 COLMAR	5 200	30/11/2016
2016/1343	REALISATION DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE SITUATION D'APPRENTISSAGE FRANCAIS EMS PERSPECTIVES D'OFFRE D'INTERVENTION COHERENTE	KALEIDOS COP COOPANAME OXALIS SCOP SA	42000 SAINT ETIENNE	49 425	08/12/2016
2016/1346	MOE REMPLACEMENT DE LA SONORISATION STADE DE LA MEINAU LOT 1	EURO SOUND PROJECT ESP	67200 STRASBOURG	12 400	13/12/2016
2016/1353	TRVX DE PRISE DE MESURES DE FIBRES D'AMIANTE ZONE A CONFINER AU CENTRE ADMINISTRATIF - LOT 1	CARDEM DEMOLITION	67800 BISCHHEIM	18 930	13/12/2016
2016/1362	ENTRETIEN ET REPARATION ASPIRATRICE DE CHANTIER	MTS MOBILE TIEFBAU SAUGSYSTEME	99999 GERMERSHEIM	4 310	16/12/2016
2016/1363	MOE TVX MISE EN ACCESSIBILITE D'ARRET DE BUS (ET DE SON ENVIRONNEMENT) DANS STBG ET LES COMMUNES	SODEREF	67300 SCHILTIGHEIM	50 000	19/12/2016
2016/1361	MAINTENANCE MULTITECHNIQUES ET MULTISERVICES 1ER NIVEAU IMMEUBLE 1 RUE J-D CASSINI 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	BARBIER OLIVIER	67300 SCHILTIGHEIM	72 000	20/12/2016
2016/1368	MOE AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A FEGERSHHEIM	MEYER INGENIERIE D INFRASTRUCTURES	67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	26 916	20/12/2016

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

CUS-HABITAT :

Demande de garantie d'emprunt auprès de la Banque Postale concernant des travaux d'amélioration divers sur son patrimoine locatif.

La présente délibération vise à prendre en garantie le prêt sollicité par CUS-Habitat auprès de la Banque Postale concernant des travaux d'amélioration de son parc locatif social.

CUS-Habitat a réalisé divers travaux d'amélioration et de gros entretien sur son patrimoine tels que :

- le remplacement de chaudières,
- l'entretien d'armoires et machineries pour ascenseurs,
- la réfection de toiture, etc.

Ces travaux représentent un prix de revient de 6,3 M d'euros et couvrent un ensemble de 60 opérations.

Après un appel d'offres auprès de différents partenaires bancaires, CUS-Habitat a choisi l'offre de la Banque Postale pour un emprunt à hauteur 4 200 000 € à un taux fixe de 0,92 %.

Dans ce contexte, la Caisse des dépôts et consignations ne pouvait proposer pour ce type de travaux qu'un prêt PAM (Prêt à l'Amélioration) sur le livret A, soit un taux variable à 1,3 % actuellement.

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée pour l'octroi de sa garantie pour le prêt qui sera contracté auprès de la Banque Postale.

Conformément à la délibération du 26 juin 2015, la réservation en contrepartie de cette garantie d'emprunt des logements au titre du contingent de l'Eurométropole de Strasbourg se fera sur la base du nombre global de logements garantis par délibération au bailleur sur l'année (10 % du nombre de logements pour les opérations de construction neuve ou d'acquisition amélioration et de 5 % du nombre de logements pour les opérations de réhabilitation).

Il est proposé au Conseil de l'Eurométropole d'accéder à la demande du bailleur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu la délibération du Conseil CUS du 20 mars 2009
concernant les modalités financières des aides à la pierre
au titre du Plan de Cohésion Sociale ;
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts
accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logements sociaux ;
vu l'article 2298 du Code civil ;
vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
vu les articles L 5111-4 et L 5217-1 et suivants
du Code général des collectivités territoriales ;
vu le contrat de prêt LB-00001518 signé entre CUS-Habitat,
ci-après l'Emprunteur et la Banque Postale,
ci-après le bénéficiaire et jointe en annexe à la présente,
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

- *l'octroi de la garantie de l'Eurométropole de Strasbourg, à hauteur de 100 %, pour les besoins de financement de divers travaux d'amélioration réalisés sur le patrimoine locatif de CUS-Habitat pour un prêt d'un montant total de 4 200 000 €, souscrit auprès de la Banque Postale dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :*

<i>Montant du prêt :</i>	<i>4 200 000 €</i>
<i>Durée du contrat de prêt :</i>	<i>du 28/04/2017 au 15/05/2032, soit 15 ans et 1 mois</i>
<i>Objet du contrat de prêt :</i>	<i>Financement de divers travaux d'amélioration réalisé sur le patrimoine locatif</i>
<i>Versement des fonds :</i>	<i>Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 28/04/2017, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.</i>
<i>Durée d'amortissement :</i>	<i>15 ans et 1 mois, soit 60 échéances d'amortissement</i>
<i>Taux d'intérêt annuel</i>	<i>Taux fixe de 0,92 %</i>
<i>Base de calcul des intérêts</i>	<i>Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours</i>

<i>Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement :</i>	<i>Périodicité trimestrielle</i>
- <i>Date de la première échéance</i>	<i>15/08/2017</i>
- <i>Jour de l'échéance</i>	<i>15^{ème} d'un mois</i>
<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Echéances constantes</i>
<i>Remboursement anticipé :</i>	<i>Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.</i>
- <i>Préavis</i>	<i>50 jours calendaires</i>
<i>Commission d'engagement</i>	<i>0,05% du montant du prêt</i>

L'Eurométropole de Strasbourg accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n°LBP-00001518 contracté par CUS-Habitat auprès de la Banque Postale.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

L'Eurométropole de Strasbourg déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

L'Eurométropole de Strasbourg reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit ci-dessus du présent document. Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par CUS-Habitat et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par CUS-Habitat, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à l'Eurométropole de Strasbourg au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

L'Eurométropole de Strasbourg devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à CUS-Habitat défaillant.

En outre, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de la Banque Postale.

décide

- a) le droit de réservation de 5 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2016,*

autorise

le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec CUS-Habitat en exécution de la présente délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie de lemprunt n'est pas opposable à la Banque Postale en cas de mise en jeu de la garantie).

**Adopté le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2016-07

Références :

Numéro du contrat de prêt : LBP-00001518

Date d'émission des conditions particulières : 07/10/2016

Prêteur : **LA BANQUE POSTALE**
société anonyme au capital de 4 046 407 595 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

Emprunteur : **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**
Office Public de l'Habitat, dont le siège social est situé 24 Route de l'Hôpital, 67100 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 276 700 028, représenté par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'Emprunteur.

TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE DU 28/04/2017 AU 15/05/2032

- **Montant du prêt** : 4 200 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt** : Du 28/04/2017 au 15/05/2032, soit 15 ans et 1 mois
- **Objet du contrat de prêt** : Financement de divers travaux de réhabilitation réalisés sur le patrimoine locatif
- **Versement des fonds** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 28/04/2017, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- **Durée d'amortissement** : 15 ans et 1 mois, soit 60 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt annuel** : Taux fixe de 0,92 %
- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité Trimestrielle
 - Date de première échéance* : 15/08/2017
 - Jour de l'échéance* : 15^{ème} d'un mois

20 B

- **Mode d'amortissement** : Échéances constantes
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Préavis* : 50 jours calendaires

GARANTIES

- **Caution solidaire Métropole** : Cautionnement à hauteur de 100,00 % avec renonciation au bénéfice de discussion et de division de l'Eurométropole de Strasbourg comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.
- **Production de la garantie** : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 21/04/2017, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

COMMISSIONS

- **Commission d'engagement** : 0,05 % du montant du prêt exigibles et payables le 13/12/2016.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Taux effectif global** : 0,93 % l'an
- soit un taux de période* : 0,232 %, pour une durée de période de 3 mois

Notification

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG 24 Route de l'Hôpital 67100 STRASBOURG
Fax : 08 10 36 88 44	Fax : NC

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 22/11/2016 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Un extrait K-bis de moins de trois mois
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Le Mandat SEPA dûment signé
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes

- Le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la ressource en faveur de l'emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le prêteur
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphées, datées et signées par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur
- Une copie certifiée conforme de la délibération ou décision préalable d'emprunt rendue exécutoire et transmise au contrôle de légalité, autorisant le recours au présent prêt
- Un extrait certifié conforme du registre des délibérations ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions

Le débloqué des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent du garant

SIGNATURES

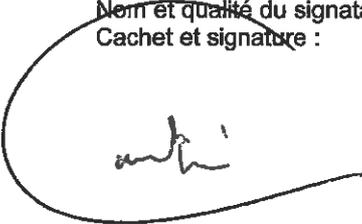
Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale Marché des Bailleurs sociaux, des Entreprises publiques locales et des EPIC version CG-LBP-2016-07 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A Stambouly, le 07/10/2016

Nom et qualité du signataire :
Cachet et signature :



Pour le prêteur :

A Issy-Les-Moulineaux, le 07/10/2016

Zeinab DIALLO
Gestionnaire Middle Office



ANNEXE

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 4 200 000,00 EUR	Durée du prêt	: 15 ans et 1 mois
		Date de versement	: 28/04/2017

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 28/04/2017 AU 15/05/2032

Périodicité	: Trimestrielle
Mode d'amortissement	: Échéances constantes
Taux d'intérêt annuel	: Taux fixe de 0,92 %
Base de calcul	: Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	15/08/2017	4 200 000,00	65 361,40	11 484,67	76 846,07
2	15/11/2017	4 134 638,61	65 511,73	9 509,67	75 021,40
3	15/02/2018	4 069 126,88	65 662,41	9 358,99	75 021,40
4	15/05/2018	4 003 464,47	65 813,43	9 207,97	75 021,40
5	15/08/2018	3 937 651,04	65 964,80	9 056,60	75 021,40
6	15/11/2018	3 871 686,24	66 116,52	8 904,88	75 021,40
7	15/02/2019	3 805 569,72	66 268,59	8 752,81	75 021,40
8	15/05/2019	3 739 301,13	66 421,01	8 600,39	75 021,40
9	15/08/2019	3 672 880,12	66 573,78	8 447,62	75 021,40
10	15/11/2019	3 606 306,34	66 726,90	8 294,50	75 021,40
11	15/02/2020	3 539 579,44	66 880,37	8 141,03	75 021,40
12	15/05/2020	3 472 699,07	67 034,19	7 987,21	75 021,40
13	15/08/2020	3 405 664,88	67 188,37	7 833,03	75 021,40
14	15/11/2020	3 338 476,51	67 342,90	7 678,50	75 021,40
15	15/02/2021	3 271 133,61	67 497,79	7 523,61	75 021,40
16	15/05/2021	3 203 635,82	67 653,04	7 368,36	75 021,40
17	15/08/2021	3 135 982,78	67 808,64	7 212,76	75 021,40
18	15/11/2021	3 068 174,14	67 964,60	7 056,80	75 021,40
19	15/02/2022	3 000 209,54	68 120,92	6 900,48	75 021,40
20	15/05/2022	2 932 088,62	68 277,60	6 743,80	75 021,40
21	15/08/2022	2 863 811,02	68 434,63	6 586,77	75 021,40
22	15/11/2022	2 795 376,39	68 592,03	6 429,37	75 021,40
23	15/02/2023	2 726 784,36	68 749,80	6 271,60	75 021,40
24	15/05/2023	2 658 034,56	68 907,92	6 113,48	75 021,40
25	15/08/2023	2 589 126,64	69 066,41	5 954,99	75 021,40

B
720

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
26	15/11/2023	2 520 060,23	69 225,26	5 796,14	75 021,40
27	15/02/2024	2 450 834,97	69 384,48	5 636,92	75 021,40
28	15/05/2024	2 381 450,49	69 544,06	5 477,34	75 021,40
29	15/08/2024	2 311 906,43	69 704,02	5 317,38	75 021,40
30	15/11/2024	2 242 202,41	69 864,33	5 157,07	75 021,40
31	15/02/2025	2 172 338,08	70 025,02	4 996,38	75 021,40
32	15/05/2025	2 102 313,06	70 186,08	4 835,32	75 021,40
33	15/08/2025	2 032 126,98	70 347,51	4 673,89	75 021,40
34	15/11/2025	1 961 779,47	70 509,31	4 512,09	75 021,40
35	15/02/2026	1 891 270,16	70 671,48	4 349,92	75 021,40
36	15/05/2026	1 820 598,68	70 834,02	4 187,38	75 021,40
37	15/08/2026	1 749 764,66	70 996,94	4 024,46	75 021,40
38	15/11/2026	1 678 767,72	71 160,23	3 861,17	75 021,40
39	15/02/2027	1 607 607,49	71 323,90	3 697,50	75 021,40
40	15/05/2027	1 536 283,59	71 487,95	3 533,45	75 021,40
41	15/08/2027	1 464 795,64	71 652,37	3 369,03	75 021,40
42	15/11/2027	1 393 143,27	71 817,17	3 204,23	75 021,40
43	15/02/2028	1 321 326,10	71 982,35	3 039,05	75 021,40
44	15/05/2028	1 249 343,75	72 147,91	2 873,49	75 021,40
45	15/08/2028	1 177 195,84	72 313,85	2 707,55	75 021,40
46	15/11/2028	1 104 881,99	72 480,17	2 541,23	75 021,40
47	15/02/2029	1 032 401,82	72 646,88	2 374,52	75 021,40
48	15/05/2029	959 754,94	72 813,96	2 207,44	75 021,40
49	15/08/2029	886 940,98	72 981,44	2 039,96	75 021,40
50	15/11/2029	813 959,54	73 149,29	1 872,11	75 021,40
51	15/02/2030	740 810,25	73 317,54	1 703,86	75 021,40
52	15/05/2030	667 492,71	73 486,17	1 535,23	75 021,40
53	15/08/2030	594 006,54	73 655,18	1 366,22	75 021,40
54	15/11/2030	520 351,36	73 824,59	1 196,81	75 021,40
55	15/02/2031	446 526,77	73 994,39	1 027,01	75 021,40
56	15/05/2031	372 532,38	74 164,58	856,82	75 021,40
57	15/08/2031	298 367,80	74 335,15	686,25	75 021,40
58	15/11/2031	224 032,65	74 506,12	515,28	75 021,40
59	15/02/2032	149 526,53	74 677,49	343,91	75 021,40
60	15/05/2032	74 849,04	74 849,04	172,36	75 021,40

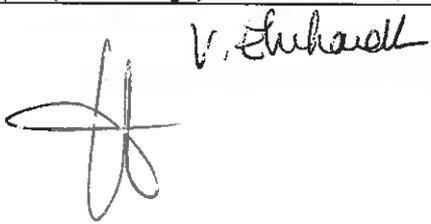
TOTAL	4 200 000,00	303 108,66	4 503 108,66
--------------	---------------------	-------------------	---------------------

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

5
20

ANNEXE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Débiteur	
1 - Dénomination sociale : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	
2 - Adresse : 24 Route de l'Hôpital 67100 STRASBOURG	
3 - Coordonnées du compte bancaire : IBAN (Numéro d'identification international de compte bancaire) : FR95 2004 1010 1505 0050 8R03 676	
BIC (Code international d'identification de votre banque) : PSS TFR PPS TR	
Créancier	
La Banque Postale - société anonyme au capital de 4 046 407 595 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex - ICS (Identifiant créancier SEPA) : FR96ZZZ594735	
Type de paiement : RECURRENT	
Ce mandat est valable jusqu'à annulation de votre part. Il devient caduc à l'issue d'une période de 36 mois sans prélèvement.	
Validation de la demande	
4 - Fait à : Strasbourg	6 - Signature (du représentant légal) et cachet du débiteur : 
5 - Le : 20/11/2016	
En signant ce formulaire vous autorisez la Banque Postale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Banque Postale. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
Cadre réservé à La Banque Postale RUM du débiteur (Référence unique de mandat) : LBP - 000001518 - 276700 - 20161007	

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Handwritten marks: a checkmark and the number 20.

ANNEXE

MODÈLE DE DEMANDE DE VERSEMENT

A adresser par courrier ou par fax à :

La Banque Postale
CPX 215
115, rue de Sèvres
75275 PARIS CEDEX 06

Tél. : 09 69 36 88 44
Fax : 08 10 36 88 44

Emprunteur : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Numéro du contrat de prêt : LBP-00001518

Plage de versement : Du 07/10/2016 au 28/04/2017

Montant du versement : 4 200 000,00 EUR

Date souhaitée de versement :

2	8	0	4	2	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---

Compte à créditer : FR95 2004 1010 1505 0050 8R03 676

L'emprunteur reconnaît que la présente demande l'engage irrévocablement.

A Strasbourg, le 20/10/2016

Nom et qualité du signataire habilité :
(Cachet et signature)

W. L. H. H. H.


ANNEXE

MODELE DE DELIBERATION D'EMPRUNT

L'an , le , à ... heures

Le (La) (désignation de l'organe délibérant), légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. (Mme)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

EXCUSÉS :

Le quorum étant atteint, le (la) (désignation de l'organe délibérant), peut délibérer.

M. (Mme) est élu(e) secrétaire de séance.

M. (Mme) rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 4 200 000,00 EUR.

Le (La) (désignation de l'organe délibérant) après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2016-07 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 4 200 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans et 1 mois

Objet du contrat de prêt : Financement de divers travaux de réhabilitation réalisés sur le patrimoine locatif

Tranche obligatoire à taux fixe du 28/04/2017 au 15/05/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 4 200 000,00 EUR

Versement des fonds : 4 200 000,00 EUR versés avant la date limite du 28/04/2017

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,92 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité Trimestrielle

Mode d'amortissement : Échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires

Commissions

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour copie certifiée conforme à l'original

A , le

(cachet, nom et qualité du signataire)

** Cette trame de délibération a pour objet de rappeler les principales caractéristiques du contrat de prêt.*

A B

ANNEXE

DELIBERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT

L'an [●], le [●], à [●] heures

Le (La) [désignation de l'organe délibérant], légalement convoqué(e), s'est assemblé(e) au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. (Mme) [●]

ÉTAIENT PRÉSENTS : [●]

EXCUSÉS : [●]

Le quorum étant atteint, le (la) [désignation de l'organe délibérant] peut délibérer.

M. (Mme) [●] est élu(e) secrétaire de séance.

Considérant l'emprunt d'un montant de 4 200 000,00 € (ci-après « le Prêt » ou « le Contrat de Prêt ») contracté par OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG (ci-après « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») pour les besoins de Financement de divers travaux de réhabilitation réalisés sur le patrimoine locatif, pour lequel Eurométropole de Strasbourg (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le Contrat de Prêt n° LBP-00001518 en annexe signé entre OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG et La Banque Postale le [●] ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat de Prêt n° LBP-00001518 contracté par l'Emprunteur auprès du Bénéficiaire.

Le Contrat de Prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Publié le :

Transmis à la (sous)-préfecture le :

ou Certifié exécutoire le :

ou

Reçu à la (sous)-préfecture le (+ tampon) :

AO TRAVAUX AMELIORATION DIVERS - PATRIMOINE LOCATIF

Nat	code CH	libellé de l'opération	Prix	prêt	fonds propres	Date d'OS	Date fin travaux
1	11 I	15 RPLT CHAUDIERES MURALES TRANCHE 2 ORPHELINAT	120 823,78	90 000	30 824	2,9,2014	30,12,2015
1	12 I	1 RPLT CHAUDIERES MURALES TRANCHE 2 ORPHELINAT	27 951,77	20 000	7 952	2,9,2014	30,12,2015
1	101 I	28 RÉNOVATION CHAUFFERIES RISLER ILM	391 872,24	300 000	91 872	26,3,2015	18,10,2015
1	211 I	33 MEP CHAUFFAGE COLLECTIF - 9-11 NEUCHATEL	130 946,37	90 000	40 946	22,7,2014	4,3,2015
1	241 I	46 CANIVEAUX CHAUF 9 HOEPFNER/37 NORMANDIE	80 980,72	60 000	20 981	12,5,2015	4,9,2015
1	241 I	94 RPLT 316 CHAUFFE BAINS QUARTIER JOSEPH WEYDMANN	103 772,50	70 000	33 773	2,9,2014	30,12,2015
1	265 I	0 MISE EN PLACE EXPANSION SST BALLERSDORF	40 761,95	30 000	10 762	23,6,2015	2,9,2015
1	265 I	1 CANIVEAUX A. BECKER	30 587,48	20 000	10 587	21,10,2015	28,10,2015
1	281 I	45 CANIVEAU 8 INGOLD / 8 MERMOZ	184 222,21	140 000	44 222	9,4,2014	18,8,2014
1	281 I	48 REMPL. DES CHAUFFE BAINS AU GAZ -41 /49 REUSS - 50 KLEBSAU - 1/9 VERCORS	56 126,07	40 000	16 126	2,9,2014	30,12,2015
1	281 I	50 REMPL RAD+ROB+TES 89 RTE DU NEUHOF	185 930,19	140 000	45 930	30,04,2015	30,07,2015
1	311 I	23 REMPL RADIAT 100 LOGTS (T2) 5-7-9 PALERME	173 284,19	130 000	43 284	2,4,2013	10,09,2014
1	311 I	28 REMPLACEMENT RADIATEURS du 6 au 14 rue de milan	232 488,27	170 000	62 488	27,5,2015	9,10,2015
1	311 I	29 CANIVEAUX SST MILAN / 14 MILAN	35 668,20	20 000	15 668	6,6,2015	31,7,2015
1	363 I	58 RACCORDEMENT CHAUFFAGE EPSAN - RUE BECQUEREL	71 290,62	50 000	21 291	8,10,2013	6,8,2015
1	371 I	11 REMPLACEMENT CHAUD + BRULEUR - 37 RUE DE SOULTZ	111 551,39	80 000	31 551	2,6,2015	01,09,2015
1	492 I	4 REMPLACEMENT CHAUDIERES ET CHAUFFE BAINS 32 A 38 RUE DES VOSGES	54 440,27	40 000	14 440	2,9,2014	11,12,2015
1	681 I	11 REMPLACEMENT CHAUDIERE RUE DE ROTHAU	37 472,92	30 000	7 473	27,5,2013	01,01,2015
1	654 I	0 REMPLACEMENTS DES 7 CHAUDIÈRES 41 A 51 AUBEPINE	80 188,34	60 000	20 188	18,8,2015	31,12,2015
1	711 I	0 RPLT CHAUDIERES 1-1A RUE DU CANAL	6 643,20	30 000	6 643	25,8,2015	29,12,2015
1	901 I	11 REMPLACEMENT D'UN BRULEUR SMW CHERBOURG	75 427,00	50 000	25 427	16,6,2015	31,7,2015
Total 1			2 262 429,68	1 660 000	602 430		
2	21 I	8 TRX ASC Machinerie 1-2 STOLTZ-2A6 FORGET-5A7 COULANGE-15 SPIELMAN	179 420,62	130 000	49 421	25,6,2015	3,11,2015
2	231 I	39 TRX ASC-Machinerie - 2-4-6-8 BRANTÔME	45 650,00	30 000	15 650	23,1,2015	14,5,2015
2	281 I	46 TRX ASC. - Armoire/machinerie/cabine - 89 NEUHOF	97 595,30	70 000	27 595	9,1,2015	16,10,2015
2	311 I	26 TRX ASC.- Machinerie 57A67 JURA - 15A 19 MILAN	111 960,20	80 000	31 960	9,1,2015	6,5,2015
2	311 I	27 TRX ASC Machinerie 6 A 26 MILAN	130 273,00	90 000	40 273	25,6,2015	13,11,2015
2	371 I	10 TRX ASC. Machinerie/armoire 31-33-35-37 SOULTZ	73 200,60	50 000	23 201	9,1,2015	9,7,2015
2	391 I	79 TRX ASC.- Cabine 1-3-5 YOURCENAR	43 447,80	30 000	13 448	17,2,2015	28,5,2015
2	411 I	53 TRX ASC. Machinerie 20A24 CRANACH - 11 A 15 DURER	117 754,75	90 000	27 755	9,1,2015	11,6,2015
2	411 I	54 TRX ASC. Machinerie 8A26 GRUNEWALD - 60A70 SCHONGAUER	201 174,60	150 000	51 175	25,6,2015	14,12,2015
2	441 I	12 TRX ASC. Machinerie - 7-9-11-13 GRIBEAUVAL	54 039,70	40 000	14 040	9,1,2015	31,3,2015
2	511 I	4 TRX ASC - Machinerie 10 12 DE GAULLE	26 771,80	20 000	6 772	25,6,2015	3,11,2015
2	587 I	3 TRX ASC Armoire/machinerie 9 JEU DE PAUME	24 862,20	20 000	4 862	25,6,2015	3,11,2015
Total 2			1 106 150,57	830 000	276 151		
3	391 I	1 REFECTION ETANCHEITE TOITURE-34 RACINE	67 441,67	50 000	17 442	08,06,2015	9,10,2015
3	391 I	77 REFECTION ETANCHEITE TOITURE 35A38 BALZAC-11 FONTAINE	151 329,14	110 000	41 329	18,12,2014	8,5,2015
3	391 I	80 REPECT TOITURE ETANCHEITE 34 ERASME	61 676,12	50 000	11 676	24,08,2015	31,12,2015
3	391 I	81 REPECT ETANCHEITE TOITURE 20 M.YOURCENAR	61 076,04	50 000	11 076	24,8,2015	31,12,2015
3	391 I	82 REPEC TOIT ETANCHEITE 42 BLD LA FONTAINE	47 851,16	40 000	7 851	24,8,2015	31,12,2015
3	392 I	47 RÉHA ETANCHEITÉ TOITURE 16-17 BYRON - 12A27 DOSTOIEVSKY	182 868,33	140 000	42 868	18,12,2014	8,5,2015
3	393 I	7 REFECTION ETANCHEITE TOITURE 8 APOLLINAIRE	54 616,45	40 000	14 616	27,5,2015	27,9,2015
3	393 I	9 REFECTION ETANCHEITE TOITURE 33V. HUGO	81 510,55	60 000	21 511	5,6,2015	5,10,2015
3	411 I	6 REFECTION ETANCHEITE TOITURE 90 SCHONGAUER	76 313,27	60 000	16 313	5,6,2015	1,10,2015
3	411 I	7 REPECT TOITURE ETANCHEITE 64 SCHONGAUER	44 552,13	30 000	14 552	11,8,2015	12,11,2015
3	442 I	3 REFECTION ETANCHEITE TOITURE 18 CANNONIERS	64 512,69	50 000	14 513	5,6,2015	5,10,2015
3	580 I	0 REFECTION TOITURE 12 FRITZ	83 049,41	60 000	23 049	5,6,2015	18,12,2015
3	588 I	4 REPECTOIN TOITURE ET FACADE PARTIEL - 10 PRECHTER	66 304,14	50 000	16 304	5,6,2015	5,12,2015
3	783 I	3 REFECTION COMPLETE TOITURES 16a/16b/18a/18b/20a/20b François Mauriac	70 332,09	50 000	20 332	15,10,2015	18,12,2015
Total 3			1 111 111,11	830 000	281 111		
4	23 I	3 CONSOLIDATION PLANCHERS PC - 4A6 STOLTZ - 17 A 21 HOPITAL	249 930,42	120 000	129 930	07,07,2014	30,06,2015
4	51 I	10 RESTRUCT . RENOV PAVILON 39 QUAI ALPES	88 947,03	40 000	48 947	16,08,2014	31,12,2015
4	442 I	2 RESTRUCTURATION ENTREE 18 CANONNIERS	39 903,09	20 000	19 903	21,2,2015	20,08,2015
4	473 I	0 RESTRUCTURATION ENTREES 1A , 1B RUE DACHSTEIN et 15 TOURAINE	45 230,32	20 000	25 230	23,2,2015	31,7,2015
4	21 M	1 COUR ALOISE STOLTZ - CREATION - MISE ABRIS CONTAINERS	110 410,20	60 000	50 410	6,7,2015	16,10,2015
4	51 M	0 AMÉNAGEMENT DE LA COUR INTERIEURE Rue du Jura / Quai des Alpes	174 466,90	90 000	84 467	1,3,2015	1,6,2015
4	101 M	0 AMENAGT COMPLET COUR INTERIEURE RISLER ILM	240 863,30	120 000	120 863	1,7,2015	15,12,2015
4	181 M	1 VRD RUE HENRI SELLIER KOENIGSHOFFEN	287 803,47	140 000	147 803	14,03,2014	01,11,2015
4	231 M	3 REFECTION PARKING COMPLET 9/11 rue Commandant François	42 278,57	20 000	22 279	17,7,2015	21,10,2015
4	251 M	5 TRAVAUX DE VRD STRASBOURG MEINAU-RUE WEEBER	342 106,68	170 000	172 107	23,1,2014	01,07,2015
4	521 M	3 AMENAG ESPACES EXTERIEURS PARKING-21A25 AMPERE-30A42WATTWILLER	95 045,89	50 000	45 046	13,4,2015	13,08,2015
4	657 M	0 MUR DE CLOTURE - 66 A 72 HIMMERICH	39 739,68	20 000	19 740	2,3,2015	31,7,2015
4	782 M	0 REMPLT LOCAL DOUBELLE MISE ENPLACE ABRIS 36A au 42B Rue François Mauriac	54 556,20	30 000	24 556	13,7,2015	01,11,2015
Total 4			1 811 281,75	900 000	911 282		
TOTAL GENERAL			6 293 295,19	4 200 000	2 093 295		

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Délibération rectificative - Garantie d'emprunt d'un financement PSLA pour une opération d'accession sociale sécurisée de 24 logements sise au lotissement "Les praires du canal" à Illkirch.

Le 4ème Programme local de l'habitat (PLH) de l'Eurométropole de Strasbourg prévoit – dans le cadre du développement du parcours résidentiel des ménages – comme objectif le développement de l'accession sociale à la propriété. (Environ 250 logements par an).

Les opérations immobilières en financement Prêt social location accession entrent dans le champ des opérations d'accession sociale sécurisée et elles sont encore peu développées sur l'Eurométropole de Strasbourg (elles représentent environ une cinquantaine de logements par an.). La Collectivité encourage son développement, notamment par la vente de terrain à la charge foncière réduite.

Le financement Prêt social location accession est un prêt conventionné qui peut être consenti à des personnes morales (organismes HLM, SEM, promoteurs privés...) pour financer des opérations de construction ou d'acquisition de logements neufs après obtention d'un agrément délivré par l'Eurométropole de Strasbourg sur son territoire et signature d'une convention.

A ce titre par délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 25 novembre 2016, l'Eurométropole de Strasbourg a validé l'apport de sa garantie du prêt PSLA consenti par la Banque Postale à Habitat de l'Ill pour l'opération sise à Illkirch dans le lotissement des prairies du canal sur le lot 2B.

La présente délibération rectificative concerne la modification suivante :

- le remboursement des échéances pendant la phase de mobilisation est indiquée comme étant " trimestriel et constant " alors qu'il doit être indiquée comme étant mensuel,
- le remboursement des échéances pendant la phase d'amortissement est indiquée comme étant " trimestriel et constant " alors qu'il doit être indiquée comme étant trimestriel.

Le texte de la délibération devenant ainsi :

La garantie par l'Eurométropole de Strasbourg du prêt social location-accession (PSLA) qui sera contracté par la Société Habitat de l'Ill auprès de la banque postale pour la

réalisation de 24 logements en financement prêt social location accession (PSLA) au sein de l'opération « Bois Habité » à Illkirch, lot B2 , lotissement « les prairies du Canal », dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 3.867.000 €

Phase de mobilisation :

- En une ou plusieurs fois sur 24 mois maximum.
- Taux d'intérêt : EONIA + 0.53 %. (Soit ce jour : 0.53 %)
- Remboursement par *échéances mensuelles*.

Phase de locative :

- Sur une durée de 4 ans maximum.
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0.64 %. (Soit ce jour : 0.64 %)
- Remboursement par *échéances trimestrielles*.

Révision des taux :

- Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence EURIBOR + 3 mois à la date de la présente délibération.
- Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux EURIBOR + 3 mois est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.
- Les taux indiqués ci-dessus seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux EURIBOR + 3 mois.

Remboursement anticipé :

- Obligatoire en cas de vente dûment établie de tout ou partie des logements financés au moyen du présent prêt par suite de la levée d'options par les locataires accédants (l'emprunteur s'engage dans ce cadre à affecter les sommes provenant de cette ou de ces ventes au remboursement anticipé total ou partiel d'une tranche d'amortissement à hauteur de la quote-part du financement affectée aux biens cédés, et ce dans un délai maximum de 35 jours après la signature de l'acte authentique de vente),
- Non prévu dans les autres cas.

Engagements de l'Eurométropole de Strasbourg :

- L'Eurométropole de Strasbourg accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmentés dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt LBP-00001357 contracté par Habitat de l'Ill auprès du bénéficiaire, la Banque Postale, conformément aux articles 1251§3 et 2028 du code civil et au Code général des collectivités territoriales.
- En cas de » non paiement total ou partiel d'une échéance par Habitat de l'Ill, la garantie sera mise en jeu par mettre recommandée avec avis de réception, adressée par la

Banque Postale à l'Eurométropole de Strasbourg au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date d'échéance concernée.

- L'Eurométropole de Strasbourg devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.
- En outre, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.
- L'Eurométropole de Strasbourg s'engage au cas où le bénéficiaire de la garantie ne pourrait pas s'acquitter de ces obligations envers l'organisme prêteur, à assumer ces obligations en lieu et place et à régler à titre d'avances remboursables, dans la limite des sommes restant dues au titre de l'emprunt garanti tant en capital qu'en intérêts, frais et accessoires y afférents,
- La durée de la garantie ne peut excéder la durée totale du prêt augmentée de 3 mois, soit six (6) ans et trois (3) mois. Toutefois, à chaque levée d'option d'un locataire acquéreur, Habitat de l'Ill doit rembourser la part intégrale du financement prêt social location accession concerné par anticipation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

vu l'article 2298 du Code civil ;

vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

vu la décision d'agrément de l'Etat du 06 novembre 2009 ;

sur avis de la Commission thématique,

sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré

décide

la garantie par l' Eurométropole du prêt social location-accession (PSLA) qui sera contracté par la Société Habitat de l'Ill auprès de la banque postale pour la réalisation de 24 logements en financement prêt social location accession (PSLA) au sein de l'opération « Bois Habité» à Illkirch, lot B2, lotissement « les prairies du Canal », dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 3.867.000 €

Phase de mobilisation :

- *En une ou plusieurs fois sur 24 mois maximum.*
- *Taux d'intérêt : EONIA + 0.53 %. (Soit ce jour : 0.53 %)*
- *Remboursement par échéances mensuelles.*

Phase de locative :

- *Sur une durée de 4 ans maximum.*
- *Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0.64 %. (Soit ce jour : 0.64 %)*
- *Remboursement par échéances trimestrielles.*

Révision des taux :

- *Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence EURIBOR + 3 mois à la date de la présente délibération.*
- *Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux EURIBOR + 3 mois est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.*
- *Les taux indiqués ci-dessus seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux EURIBOR + 3 mois.*

Remboursement anticipé :

- *Obligatoire en cas de vente dûment établie de tout ou partie des logements financés au moyen du présent prêt par suite de la levée d'options par les locataires accédants (l'emprunteur s'engage dans ce cadre à affecter les sommes provenant de cette ou de ces ventes au remboursement anticipé total ou partiel d'une tranche d'amortissement à hauteur de la quote-part du financement affectée aux biens cédés, et ce dans un délai maximum de 35 jours après la signature de l'acte authentique de vente),*
- *Non prévu dans les autres cas.*

Engagements de l'Eurométropole de Strasbourg :

- *L'Eurométropole de Strasbourg accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100 % (quotité garantie), augmentés dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt LBP-00001357 contracté par Habitat de l'Ill auprès du bénéficiaire, la Banque Postale, conformément aux articles 1251§3 et 2028 du code civil et au Code général des collectivités territoriales.*
- *En cas de non paiement total ou partiel d'une échéance par Habitat de l'Ill, la garantie sera mise en jeu par mettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à l'Eurométropole de Strasbourg au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date d'échéance concernée.*
- *L'Eurométropole devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.*
- *En outre, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.*
- *L'Eurométropole de Strasbourg s'engage au cas où le bénéficiaire de la garantie ne pourrait pas s'acquitter de ces obligations envers l'organisme prêteur, à assumer ces*

obligations en lieu et place et à régler à titre d'avances remboursables, dans la limite des sommes restant dues au titre de l'emprunt garanti tant en capital qu'en intérêts, frais et accessoires y afférents,

- *La durée de la garantie ne peut excéder la durée totale du prêt augmentée de 3 mois, soit six (6) ans et trois (3) mois. Toutefois, à chaque levée d'option d'un locataire acquéreur, Habitat de l'Ill doit rembourser la part intégrale du financement prêt social location accession concerné par anticipation*

autorise

Le Président ou son-sa représentant-e à intervenir au contrat de prêt social location accession (PSLA) qui sera passé entre la banque postale et la Société Habitat de l'Ill, ainsi qu'à signer toute convention ou tout document y afférent.

**Adopté le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Indemnisation des préjudices économiques consécutifs aux travaux du tramway.

La Commission d'indemnisation des préjudices économiques consécutifs aux travaux du tramway, siégeant sous la présidence de Caroline BARRIERE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, s'est réunie en date du 7 décembre 2016. Elle a procédé à l'examen des rapports déposés par les experts désignés par le Tribunal Administratif de Strasbourg suite aux requêtes formulées par les commerçants, artisans et professions libérales riverains des chantiers d'extension du tramway à Illkirch-Graffenstaden et à Strasbourg HautePierre –Poteries. Il s'agit des dossiers ci-après désignés :

- FLEURS GOERTZ. – Mme Mireille GOERTZ, 22 rue de la Ceinture à Illkirch-Graffenstaden ;
- SARL FACCHINI – DUO DE L'ILL, 156 route de Lyon à Illkirch-Graffenstaden
- Salon de coiffure SI BELLE, 18 avenue François Mitterrand à 67200 Strasbourg

La Commission propose à l'Eurométropole de Strasbourg d'allouer une indemnité définitive de :

- 61 816 € à Mme GOERTZ Mireille
- 59 000 € à la SARL FACCHINI – DUO DE L'ILL
- 2 500 € au salon de coiffure SI BELLE

pour compenser, à l'amiable, le préjudice subi par ces établissements au titre des travaux réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre des chantiers précités.

Conformément à la procédure mise en place, ces indemnités ne pourront être allouées aux requérants qu'après acceptation de leur part, au moyen d'un certificat de désistement dûment signé, de la somme proposée à titre transactionnel sans réserves ni restrictions, et renonciation de ce fait à toute autre revendication.

Il est également rappelé que ces sommes sont, en cas d'acceptation, minorées des avances éventuellement déjà versées aux requérants et augmentées des frais de l'expertise économique dont l'avance a été consentie par les demandeurs. Le cas échéant, ces frais seront acquittés directement par la collectivité au bénéfice de l'expert, sur la base de l'ordonnance de taxation émise par le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission d'examen des demandes d'indemnisation
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

1. *le versement, en compensation du préjudice économique subi pendant les travaux de réalisation des extensions du tramway à Illkirch-Graffenstaden, des indemnités définitives suivantes :*

- *61 816 € à verser au bénéfice de Mme Mireille GOERTZ, à majorer du montant des frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, étant précisé que les honoraires d'expertise pourront être acquittés directement par la collectivité au bénéfice de l'expert ;*
- *59 000 € à verser au bénéfice de la SARL FACCHINI – DUO DE L'ILL, à minorer de l'avance de 15 000 € déjà versée à titre d'avance, soit le montant de 44 000 €, à majorer du montant des frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, étant précisé que les honoraires d'expertise pourront être acquittés directement par la collectivité au bénéfice de l'expert ;*

2. *le versement, en compensation du préjudice économique subi pendant les travaux de réalisation des extensions du tramway à Strasbourg HautePierre-Poteries, de l'indemnité définitive suivante :*

- *2 500 € à verser au bénéfice du salon de coiffure SI BELLE ; ce montant ayant déjà été versé à la requérante à titre d'avance sur indemnité, le solde à lui verser s'établit à 0 €, à majorer du montant des frais de l'expertise ordonnée par le Tribunal Administratif de Strasbourg, étant précisé que les honoraires d'expertise pourront être acquittés directement par la collectivité au bénéfice de l'expert ;*

décide

l'imputation des dépenses sur les crédits ouverts au budget de l'Eurométropole (815 – 678 – TCO2) pour l'exercice 2017

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer toute pièce concourant à la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

**Adopté le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Projets sur l'espace public :

- **Programme 2017 : Transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement**
- **Poursuite des études et réalisation des travaux.**

Le programme 2017 transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi après une phase d'instruction avec tous les maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée à ce programme est de 14,344 M€ pour l'année 2017, en intégrant la Communauté de communes les Châteaux. Sur la base de ce montant, les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1,8 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art
- 0,8 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI
- 11,744 M€ répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5,872 M€ et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5,872 M€ également.

Une première étape, présentée en Commission permanente de l'Eurométropole du 28 octobre 2016 a autorisé le lancement des études.

Une seconde étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les opérations du programme 2017 sont mentionnées dans les listes jointes en annexe qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : projets pour la ville de Strasbourg,
- annexe 2 : projets pour les autres communes,
- annexe 3 : projets renouvellement urbain – ANRU.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2017.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2017, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
Vu l'avis de la Commission thématique
Sur proposition de la Commission plénière
après avis des conseils municipaux des communes concernées
après en avoir délibéré
approuve*

- *la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2017 telles que mentionnées :*
 - *en annexe 1 : projets transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement pour la ville de Strasbourg,*
 - *en annexe 2 : projets transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement pour les autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg,*
 - *en annexe 3 : projets renouvellement urbain – ANRU ;*

autorise

le Président ou son-sa représentant-e :

- *à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité", et à signer les marchés y afférents ;*
- *à solliciter pour les projets eau et assainissement :*
 - o *l'occupation temporaire du terrain,*
 - o *l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;*
- *à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir...) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;*

- à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;

décide

- d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement du budget général de l'Eurométropole et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, 2017 et suivants, inscrits sous CRB PE00- PE10 et PE20.

**Adopté le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS STRASBOURG

BOURSE ESPLANADE KRUTENAU

Opération	2007BOU2581BT2	BOURSE ESPLANADE KRUTENAU		Suite Etudes & Travaux			1
Site projet	RUES DE LUCERNE / BIENNE						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	310 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	70 000 €
Total délibéré EMS :							70 000 €

CENTRE

Opération	2015CEN4550BT2	CENTRE		Suite Etudes & Travaux			2
Site projet	RUE DES JUIFS / PARCHEMIN						
Tronçon/Tranche	2/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	930 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	fonctionnement modifié	Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	263 000 €
Total délibéré EMS :							263 000 €

Opération	2015CEN4505BT2	CENTRE		Suite Etudes & Travaux			3
Site projet	ABORDS DU TRIBUNAL						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 630 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Place/Placette/Parvis	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	1 240 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	285 000 €
Total délibéré EMS :							1 525 000 €

Opération	2016CEN4653ATR	CENTRE		Suite Etudes & Travaux			4
Site projet	RUES FRIESE / TRAVAIL						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Interne	AMO	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	190 000 €
Total délibéré EMS :							190 000 €

Opération	2016CEN4683ATR	CENTRE		Suite Etudes & Travaux			5
Site projet	RUE DE SEBASTOPOL						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	180 000 €
Total délibéré EMS :							180 000 €

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2004CRO1486ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite Etudes & Travaux			6
Site projet	RUE GRIMLING						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Route d'Oberhausbergen	Fin	Rue des Coquelicots		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	108 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	47 500 €
Total délibéré EMS :							155 500 €

Opération	2006CRO2224ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite Etudes & Travaux			7
Site projet	ROUTE D'OBERHAUSBERGEN : accompagnement projet immobilier Kronembourg						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Jacob	Fin	Pont Sncf		
Mt Total Prévisionnel	700 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie structurante	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	630 000 €
Total délibéré EMS :							630 000 €

Opération	2012CRO3746ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite Etudes & Travaux			8
Site projet	PROMENADE DES ARTS ET SPORTS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Route de Mittelhausgergen	Fin	Route d'Oberhausbergen		
Mt Total Prévisionnel	230 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
TTC							
voirie & équipements	Création	Voie douce	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	207 000 €
Total délibéré EMS :							207 000 €

Opération	2016CRO4619ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite Etudes & Travaux		9	
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES : Rues Charles Péguy / Edmond Rostand / Paul Eluard						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Rue Jean Giraudoux	<i>Fin</i>	Rue Jean Monnet		
Mt Total Prévisionnel	203 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa
							TTC
							193 000 €
							Total délibéré EMS :
							193 000 €

Opération	2016CRO4660ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Suite Etudes & Travaux		10	
Site projet	RUE DE HURTINGHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Route d'Oberhausbergen	<i>Fin</i>	Rue Saint-Antoine		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							142 500 €
							Total délibéré EMS :
							142 500 €

GARE KLEBER

Opération	2015GAR4474ATR	GARE KLEBER		Suite Etudes & Travaux		11	
Site projet	RUE STENGER BACHMANN						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	complet		
Mt Total Prévisionnel	106 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							15 200 €
							84 500 €
							Total délibéré EMS :
							99 700 €

Opération	2016GAR4643ATR	GARE KLEBER		Suite Etudes & Travaux		12	
Site projet	QUAI MATHISS / RUES BENJAMIN KUGLER / HUMANN						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>AMO</i>	non	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							85 500 €
							Total délibéré EMS :
							85 500 €

Opération	2016GAR4661ATR	GARE KLEBER		Suite Etudes & Travaux		13	
Site projet	QUAI SAINT JEAN						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	140 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							136 000 €
							Total délibéré EMS :
							136 000 €

KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE

Opération	2011KOE3596BT1	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		14	
Site projet	RUE MICHEL ANGE						
Tronçon/Tranche	1/5	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 670 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa
							TTC
							123 500 €
							333 000 €
							Total délibéré EMS :
							456 500 €

Opération	2016KOE4628ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		15	
Site projet	PARC NATUREL URBAIN : chemin de la Holtzmat						
Tronçon/Tranche	1/1	<i>Début</i>	Parc	<i>Fin</i>	Parc		
Mt Total Prévisionnel	758 500 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie liaison	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							682 650 €
							Total délibéré EMS :
							682 650 €

Opération	2015KOE4387BT2	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		16	
Site projet	RUE DES PEAUSSERIES (éco quartier Lingolsheim)						
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Roue de Schirmeck	<i>Fin</i>	Eco quartier (Lingolsheim)		
Mt Total Prévisionnel	415 000 €		<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T3	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							100 000 €
							80 000 €
							Total délibéré EMS :
							180 000 €

Opération	2009KOE3276BT2	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		17	
Site projet	SECTEUR RUES DE GRESSWILLER / DE GLIESBERG						
Tronçon/Tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	755 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							100 000 €
							Total délibéré EMS :
							100 000 €

Opération	2016KOE4646ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		18	
Site projet	RUES DE BALBRONN / DE DANGOLSHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	470 000 €		MOE	Externe		AMO	non
TTC							
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte
							Type marché
							Mapa
							423 000 €
Total délibéré EMS :							423 000 €

Opération	2016KOE4650ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		19	
Site projet	RUES DE DACHSTEIN / ERGERSHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Interne		AMO	non
TTC							
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte
							Type marché
							Mapa
							161 500 €
Total délibéré EMS :							161 500 €

Opération	2016KOE4680ATR	KOENIGSHOFFEN MONTAGNE VERTE ELSAU		Suite Etudes & Travaux		20	
Site projet	SECTEUR RUES VELASQUEZ / SCHONGAUER,						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	890 000 €		MOE	Externe		AMO	non
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Réhabilitation		Trx sans tranchée
							Type marché
							Mapa
							801 000 €
Total délibéré EMS :							801 000 €

MEINAU PLAINE DES BOUCHERS

Opération	2015MEI4482ATR	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite Etudes & Travaux		21	
Site projet	RUES DE POITOU / GASCOGNE						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue de la Canardière	Fin	Rue Gascogne		
Mt Total Prévisionnel	480 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1
						AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur
							Type marché
							Mapa
							32 000 €
Total délibéré EMS :							32 000 €

Opération	2013MEI3874BT3	MEINAU PLAINE DES BOUCHERS		Suite Etudes & Travaux		22	
Site projet	AMENAGEMENT SECTEUR RUES DES SARCELLES / BERGERONNETTES / COURLIS, ...						
Tronçon/Tranche	3/7	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 630 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1
						AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie distribution		Réaménagement		Trx en profondeur
							Type marché
							Mapa
							220 000 €
Total délibéré EMS :							220 000 €

NEUDORF PORT DU RHIN

Opération	2015NDF4390BT2	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite Etudes & Travaux		1	
Site projet	RUE DE SOULTZ						
Tronçon/Tranche	2/4	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 450 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1
						AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur
							Type marché
							Mapa
							540 000 €
Total délibéré EMS :							540 000 €

Opération	2016NDF4621ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Etudes & Travaux		23	
Site projet	TRAVERSEE PIETONNE AVENUE DU RHIN / ZAC DANUBE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Avenue du Rhin	Fin	ZAC Danube		
Mt Total Prévisionnel	65 000 €		MOE	Interne		AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Sécurité		Traversée piétonne		Réaménagement		Trx en profondeur
							Type marché
							Mapa
							58 500 €
Total délibéré EMS :							58 500 €

Opération	2016NDF4622ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite Etudes & Travaux		24	
Site projet	RUE COULAUX						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 080 000 €		MOE	Externe		AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur
							Type marché
							Mapa
							540 000 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte
							Type marché
							Mapa
							76 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement		Pose		Trx tranchée ouverte
							Type marché
							Mapa
							400 000 €
Total délibéré EMS :							1 016 000 €

Opération	2016NDF4623ATR	NEUDORF PORT DU RHIN		Suite Etudes & Travaux		25	
Site projet	AMENAGEMENT EN COMPLEMENT D'UN PROJET IMMOBILIER SUR LE SITE DE L'ANCIENNE SPA						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	600 000 €		MOE	Externe		AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur
							Type marché
							Mapa
							540 000 €
Total délibéré EMS :							540 000 €

Opération	2013NDF3925BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			26
Site projet	RUES DES BOULEAUX / CLIMONT							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	180 000 €	MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	30 000 €
								Total délibéré EMS : 30 000 €
Opération	2016NDF4701ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Etudes & Travaux			27
Site projet	SECTEUR EST ESPACE MALRAUX							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	1 680 000 €	MOE	Externe		AMO	non		
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Place/Placette/Parvis	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	1 680 000 €
								Total délibéré EMS : 1 680 000 €
Opération	2011NDF3671BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			27
Site projet	RUE DU PEAGE							
Tronçon/Tranche	2/4	Début	Complet	Fin	complet			
Mt Total Prévisionnel	22 468 200 €	MOE	Externe		AMO	non		
								TTC
voirie & équipements	Liaison et Equipements	Voie liaison	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	720 000 €
								Total délibéré EMS : 720 000 €
Opération	2008NDF2666BT3	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			28
Site projet	PONT D'ANVERS							
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	3 200 000 €	MOE	Externe		AMO	non		
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Pont	Réhabilitation		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	1 765 000 €
								Total délibéré EMS : 1 765 000 €
Opération	2016NDF4637ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			29
Site projet	RUE DU HAVRE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	900 000 €	MOE	Externe		AMO	non		
								TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Tubage		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	810 000 €
								Total délibéré EMS : 810 000 €
Opération	2007NDF3132ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			30
Site projet	RUES DE GERSTHEIM / ANCIENNE DIGUE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe		AMO	non		
								TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	135 000 €
								Total délibéré EMS : 135 000 €
Opération	2016NDF4666ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			31
Site projet	RUES D'ALGER / DUNKERQUE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	220 000 €	MOE	Interne		AMO	non		
								TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	209 000 €
								Total délibéré EMS : 209 000 €
Opération	2016NDF4670BT2	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			32
Site projet	RUE DU BASSIN DE L'INDUSTRIE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	1 150 000 €	MOE	Interne		AMO	non		
								TTC
Assainissement	Nouvel équipement	Collecteur/Branchement	Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	510 000 €
								Total délibéré EMS : 510 000 €
Opération	2016NDF4686ATR	NEUDORF PORT DU RHIN			Suite Etudes & Travaux			33
Site projet	RUES DE L'EPERVIER / HERON							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe		AMO	non		
								TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation		Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	135 000 €
								Total délibéré EMS : 135 000 €
NEUHOF STOCKFELD GANZAU								
Opération	2008NHF2649ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU			Suite Etudes & Travaux			34
Site projet	ABORDS DES RUES LUCIUS / GREYTER							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	N°10 rue Lucius	Fin	Rue Greyter			
Mt Total Prévisionnel	185 000 €	MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	112 500 €
Eau	Extension	Conduite/Branchements	Pose		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	57 000 €
								Total délibéré EMS : 169 500 €

Opération	2015NH4480ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux		35	
Site projet	RUE SCHENGEN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	190 000 €	MOE	Interne	Tableau	T3	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	180 500 €
Total délibéré EMS :							180 500 €

Opération	2005NH2011BT1	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux		36	
Site projet	RUE RICHSHOFFER						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	520 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	252 000 €
Eau	Extension	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	84 500 €
Total délibéré EMS :							336 500 €

Opération	2016NH4620ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux		37	
Site projet	PLAINE MERMOZ / RUE SCHACH / JARDINS FAMILIAUX MARSCHALLHOF						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	185 000 €	MOE	Externe	Tableau	AMO	non	
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	166 500 €
Total délibéré EMS :							166 500 €

Opération	2010NH3572BT3	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux		38	
Site projet	LIAISON MARSCHALLHOF / SCHACH						
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Rue Marschallhof	Fin	Rue Schach		
Mt Total Prévisionnel	365 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Création	Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	120 000 €
Total délibéré EMS :							120 000 €

Opération	2016NH4655ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux		39	
Site projet	RUE DE LA LISIERE / AVENUE DU BOIS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	180 000 €	MOE	Interne	Tableau	AMO	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	171 000 €
Total délibéré EMS :							171 000 €

ORANGERIE CONSEIL DES XV

Opération	2007ORA2577ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite Etudes & Travaux		40	
Site projet	BOULEVARD PAUL DEROLEUDE						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	355 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	130 000 €
Total délibéré EMS :							130 000 €

Opération	2013ORA3984ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite Etudes & Travaux		41	
Site projet	RUE STOEBER						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	270 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	243 000 €
Total délibéré EMS :							243 000 €

Opération	2010ORA3582ATR	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite Etudes & Travaux		42	
Site projet	RUE DE LIEGE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	320 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	180 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	109 000 €
Total délibéré EMS :							289 000 €

Opération	2013ORA4066BT2	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite Etudes & Travaux		43	
Site projet	RUES HERDER / TWINGER						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	330 000 €	MOE	Interne	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	160 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	133 000 €
Total délibéré EMS :							293 000 €

Opération	2015CEN4531BT2	ORANGERIE CONSEIL DES XV		Suite Etudes & Travaux		6	
Site projet	AVENUE DE LA FORET NOIRE						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	410 000 €	MOE	Interne	Tableau	AMO	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	269 500 €
Total délibéré EMS :							269 500 €

ROBERTSAU WACKEN

Opération	2004ROB1586ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			44	
Site projet	RUE HECHNER									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Thur	Fin	Impasse Nord					
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	180 000 €		
								Total délibéré EMS :		180 000 €
Opération	2009ROB2943ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			45	
Site projet	RUE DE L'ILL Réfection couche de roulement y compris Ouvrage d'Art									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Pont Phario	Fin	Route de la Wantzenau					
Mt Total Prévisionnel	1 040 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	500 000 €		
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	172 000 €		
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	294 500 €		
								Total délibéré EMS :		966 500 €
Opération	2004ROB1566BT3	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			46	
Site projet	ACCOMPAGNEMENT CONSULAT DE TURQUIE : QUAI JACOUTOT (chemin Goeb à Carpe Haute) / RUES TOREAU / CARPE HAUTE									
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Allée Kastner	Fin	Quai Jacoutot					
Mt Total Prévisionnel	2 160 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	850 000 €		
								Total délibéré EMS :		850 000 €
Opération	2014ROB4259BT2	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			47	
Site projet	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU SECTEUR WACKEN									
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé					
Mt Total Prévisionnel	6 000 000 €		MOE	Externe			AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Voie desserte	Réaménagement partiel	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	4 000 000 €		
								Total délibéré EMS :		4 000 000 €
Opération	2016ROB4658ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			48	
Site projet	RUE DE L'ABBE WETTERLE									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	310 000 €		MOE	Interne			AMO	non	TTC	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	300 000 €		
								Total délibéré EMS :		300 000 €
Opération	2016ROB4662ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			49	
Site projet	RUES FELIX / JACQUES ET VICTOR									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	430 000 €		MOE	Externe			AMO	non	TTC	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	234 000 €		
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	153 000 €		
								Total délibéré EMS :		387 000 €
Opération	2016ROB4682ATR	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			50	
Site projet	RUE PIERRE DE COUBERTIN									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Externe			AMO	non	TTC	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	117 000 €		
								Total délibéré EMS :		117 000 €
Opération	2015ROB4557BT2	ROBERTSAU WACKEN				Suite Etudes & Travaux			51	
Site projet	RUE DE LA THUR									
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Interne			AMO	non	TTC	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	140 000 €		
								Total délibéré EMS :		140 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2016EMS4586ATR	PLUSIEURS SECTEURS				Suite Etudes & Travaux			52	
Site projet	MISE EN ACCESSIBILITE DES QUARTIERS									
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé					
Mt Total Prévisionnel	273 500 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	fonctionnement modifié		Trottoir	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	246 150 €		
								Total délibéré EMS :		246 150 €

Opération	2016EMS4630ATR	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			53	
Site projet	MISE AUX NORMES DES ARRÊTS DE BUS								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
voirie & équipements	Sécurité		Arrêt bus	1° Aménagement		Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	TTC
								Total délibéré EMS :	150 000 €
Opération	2016EMS4631ATR	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			54	
Site projet	AMELIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DES BUS ET RESTRUCTURATION DU RESEAU BUS								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	1 000 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie/Arrêt de bus	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
								Total délibéré EMS :	950 000 €
Opération	2006EMS2099BT2	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			55	
Site projet	QUAIS SUD								
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	2 410 000 €		MOE	Externe		Tableau	#N/A	AMO	non
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie liaison	Réaménagement partiel		Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Réhabilitation continue		Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	TTC
								Total délibéré EMS :	2 210 000 €
Opération	2016EMS4693AET	PLUSIEURS SECTEURS			Etudes			56	
Site projet	REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES (opportunité/faisabilité)								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie distribution	Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
								Total délibéré EMS :	150 000 €
Opération	2016EMS4695ATR	PLUSIEURS SECTEURS			Etudes & Travaux			57	
Site projet	SECURISATION DU PARLEMENT EUROPEEN								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Interne		AMO	non		
voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie desserte	Réaménagement partiel		Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
								Total délibéré EMS :	350 000 €
Opération	2015EMS4549BT2	PLUSIEURS SECTEURS			Suite Etudes & Travaux			58	
Site projet	TRAVAUX DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT								
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Stationnement	Réaménagement		Trx en surface	Type marché	Mapa	TTC
								Total délibéré EMS :	20 000 €

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

ACHENHEIM

Opération	2016ACH4691ATR	ACHENHEIM				Etudes & Travaux			1
Site projet	ACCES LOTISSEMENT BRIQUETERIE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
voirie & équipements									
	Création	Voie	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa		150 000 €	
							Total délibéré EMS :	150 000 €	
TTC									
Opération	2016ACH4726ATR	ACHENHEIM				Etudes & Travaux			2
Site projet	RUE NOTRE DAME								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	40 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
voirie & équipements									
	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa		40 000 €	
							Total délibéré EMS :	40 000 €	
TTC									
Opération	2016ACH4692ATR	ACHENHEIM				Etudes & Travaux			3
Site projet	RUE ERCKMANN CHATRIAN								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
Eau									
	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		100 000 €	
							Total délibéré EMS :	100 000 €	
TTC									

BISCHHEIM

Opération	2016BIS4577ATR	BISCHHEIM				Suite Etudes & Travaux			4
Site projet	SECTEUR RUES CHARLES HERM / LIBERTE / ZIMMERMANN								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	515 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO	non	
voirie & équipements									
	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa		95 000 €	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		400 000 €	
							Total délibéré EMS :	495 000 €	
TTC									
Opération	2016BIS4645ATR	BISCHHEIM				Suite Etudes & Travaux			5
Site projet	MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	45 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
voirie & équipements									
	Mise en accessibilité	Voie distribution / liaisons	Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa		40 500 €	
							Total délibéré EMS :	40 500 €	
TTC									
Opération	2016BIS4652ATR	BISCHHEIM				Suite Etudes & Travaux			6
Site projet	RUE DU PASSAGE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	320 000 €		MOE	Interne		AMO	non		
Eau									
	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		304 000 €	
							Total délibéré EMS :	304 000 €	
TTC									
Opération	2016BIS4663ATR	BISCHHEIM				Suite Etudes & Travaux			7
Site projet	RUE DES HIRONDELLES / FAISANS								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	220 000 €		MOE	Interne		AMO	non		
Eau									
	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		209 000 €	
							Total délibéré EMS :	209 000 €	
TTC									

BLAESHEIM

Opération	2015BLA4361ATR	BLAESHEIM				Suite Etudes & Travaux			8
Site projet	RUE DE LA LIBERTE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	190 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO	non	
voirie & équipements									
	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en profondeur	Type marché	Mapa		38 000 €	
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		142 500 €	
							Total délibéré EMS :	180 500 €	
TTC									
Opération	2016BLA4687ATR	BLAESHEIM				Suite Etudes & Travaux			9
Site projet	RUES DES PRES / DE LA MARNE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	450 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
Eau									
	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		418 000 €	
							Total délibéré EMS :	418 000 €	
TTC									
Opération	2014BLA4248BT2	BLAESHEIM				Suite Etudes & Travaux			10
Site projet	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS								
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Diverses rues		Fin	Diverses rues			
Mt Total Prévisionnel	900 000 €		MOE	Externe		AMO	non		
Assainissement									
	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa		150 000 €	
							Total délibéré EMS :	150 000 €	
TTC									

BREUSCHWICKERSHEIM

Opération	2016BRE4727ATR	BREUSCHWICKERSHEIM		Etudes & Travaux		11	
Site projet	SECURISATION ENTREES TRAVERSEE DE VILLAGE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	35 000 €		MOE	Externe		AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Sécurité		Voie distribution	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa
							35 000 €
							Total délibéré EMS :
							35 000 €

ECKBOLSHEIM

Opération	2015ECK4436ATR	ECKBOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		12	
Site projet	RUE DES CERISES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Croix		Fin	Limite communale	
Mt Total Prévisionnel	380 000 €		MOE	Interne	Tableau	T3	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réfection	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							76 000 €
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							209 500 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							85 500 €
							Total délibéré EMS :
							371 000 €

Opération	2007ECK2630ATR	ECKBOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		13	
Site projet	RUE SCHOTT						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	164 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							140 000 €
							Total délibéré EMS :
							140 000 €

Opération	2004ECK1106BT2	ECKBOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		14	
Site projet	RUE DES CIGOGNES						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	410 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							100 000 €
							Total délibéré EMS :
							100 000 €

Opération	2016ECK4657ATR	ECKBOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		15	
Site projet	RUE DU STADE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	80 000 €		MOE	Interne		AMO	non
							TTC
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							76 000 €
							Total délibéré EMS :
							76 000 €

Opération	2015ECK4547BT2	ECKBOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		16	
Site projet	RUE CHRETIEN PRIEUR / IMPASSE DU MOULIN						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	140 000 €		MOE	Externe		AMO	non
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							40 000 €
							Total délibéré EMS :
							40 000 €

ECKWERSHEIM

Opération	2015ECW4402ATR	ECKWERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		17	
Site projet	CHEMINEMENT PIETONS / CYCLES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Chemin des Châtaigniers		Fin	Rue de l'Hippodrome	
Mt Total Prévisionnel	40 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
							TTC
voirie & équipements	Création		Voie Verte	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa
							36 000 €
							Total délibéré EMS :
							36 000 €

Opération	2015ECW4401ATR	ECKWERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		18	
Site projet	RUE DES ORMES						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Ecluse		Fin	Petite Montée	
Mt Total Prévisionnel	110 000 €		MOE	Externe		AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							100 000 €
							Total délibéré EMS :
							100 000 €

Opération	2009ECW3399BT1	ECKWERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		19	
Site projet	OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU CANAL RUE DE HOERDT						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Externe		AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Pont	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							300 000 €
							Total délibéré EMS :
							300 000 €

ENTZHEIM

Opération	2016ENZ4583ATR	ENTZHEIM		Suite Etudes & Travaux		20		
Site projet	RUE DU NEOLITHIQUE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements								
	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	135 000 €	
							Total délibéré EMS :	135 000 €
Opération	2012ENZ3743ATR	ENTZHEIM		Suite Etudes & Travaux		21		
Site projet	RUE DE LA SALLE DES FETES							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	125 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements								
	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	120 000 €	
							Total délibéré EMS :	120 000 €
Opération	2014ENZ4217BT2	ENTZHEIM		Etudes & Travaux		22		
Site projet	RUE DU PARC							
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements								
	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	100 000 €	
							Total délibéré EMS :	100 000 €
Opération	2016ENZ4639ATR	ENTZHEIM		Suite Etudes & Travaux		23		
Site projet	RUE DE LA BLIETH							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
Eau								
	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	81 000 €	
							Total délibéré EMS :	81 000 €
Opération	2016ENZ4640ATR	ENTZHEIM		Suite Etudes & Travaux		24		
Site projet	RUE DE LA POSTE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
Eau								
	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	81 000 €	
							Total délibéré EMS :	81 000 €
Opération	2016ENZ4672ATR	ENTZHEIM		Suite Etudes & Travaux		25		
Site projet	RUE JEAN BUGATTI / ROUTE DE STRASBOURG							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
Assainissement								
	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	135 000 €	
							Total délibéré EMS :	135 000 €

ESCHAU

Opération	2016ESC4641ATR	ESCHAU		Suite Etudes & Travaux		26		
Site projet	RUE DU 27 NOVEMBRE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	240 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
Eau								
	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	216 000 €	
							Total délibéré EMS :	216 000 €
Opération	2016ESC4716ATR	ESCHAU		Etudes & Travaux		27		
Site projet	ACCES FERME BACHER							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements								
	Création	Accès	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	200 000 €	
							Total délibéré EMS :	200 000 €

FEGERSHEIM

Opération	2015FEG4462ATR	FEGERSHEIM		Suite Etudes & Travaux		28		
Site projet	RUE DES CERISIERS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Trottoirs pairs	<i>Fin</i>	Trottoirs pairs			
Mt Total Prévisionnel	131 000 €		<i>MOE</i>	Interne		<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements								
	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	9 900 €	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	108 000 €	
							Total délibéré EMS :	117 900 €
Opération	2016FEG4690ATR	FEGERSHEIM		Etudes & Travaux		29		
Site projet	NOUVEL ACCES RD 1083 / CONTRE ALLEE							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>AMO</i>	non	
voirie & équipements								
	Création	Voie	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	300 000 €	
							Total délibéré EMS :	300 000 €

GEISPOLSHEIM

Opération	2009GEI2851ATR	GEISPOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		30	
Site projet	LIAISON RUE DU PRESBYTERE / RUE DES CHEVALIERS						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue du Presbytère	Fin	Rue des Chevaliers		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Création	Voie liaison	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	108 000 €
							Total délibéré EMS :
							108 000 €

Opération	2015GEI4473ATR	GEISPOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		31	
Site projet	RUE DE HATTISHEIM						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	85 000 €
							Total délibéré EMS :
							85 000 €

Opération	2016ESC4717ATR	GEISPOLSHEIM		Etudes & Travaux		32	
Site projet	ACCES AU PERISCLOLAIRE RUE D'ENTZHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	MOE	Externe			AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Création	Accès	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	250 000 €
							Total délibéré EMS :
							250 000 €

HANGENBIETEN

Opération	2016HAN4728ATR	HANGENBIETEN		Etudes & Travaux		33	
Site projet	RUE DE LA PAIX						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	80 000 €	MOE	Externe			AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	80 000 €
							Total délibéré EMS :
							80 000 €

Opération	2016HAN4702ATR	HANGENBIETEN		Etudes & Travaux		34	
Site projet	RUE DES EGLISES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe			AMO	non
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	150 000 €
							Total délibéré EMS :
							150 000 €

HOENHEIM

Opération	2007HOE2558ATR	HOENHEIM		Suite Etudes & Travaux		35	
Site projet	RUES ALBERT CAMUS / ANDRE MALRAUX						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €	MOE	Externe			AMO	non
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	81 000 €
							Total délibéré EMS :
							81 000 €

Opération	2016HOE4673ATR	HOENHEIM		Suite Etudes & Travaux		36	
Site projet	RUES DES TUILLERIES / POINCARE / SCHUMAN / BRIAND						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	230 000 €	MOE	Externe			AMO	non
TTC							
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	207 000 €
							Total délibéré EMS :
							207 000 €

HOLTZHEIM

Opération	2015HOL4377ATR	HOLTZHEIM		Suite Etudes & Travaux		37	
Site projet	RUE DE WOLFISHEIM						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue des Maires Readel	Fin	Rue de l'Eglise		
Mt Total Prévisionnel	360 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	216 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	114 000 €
							Total délibéré EMS :
							330 000 €

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Opération	2013ILG3879ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN		Suite Etudes & Travaux		38	
Site projet	RUE DES PIERRES (y compris parvis église) / RUE SOUS LES PLATANES						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 130 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	648 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	313 500 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	142 500 €
							Total délibéré EMS :
							1 104 000 €

Opération	2006ILG2298BT2	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Suite Etudes & Travaux				39
Site projet	RUE DES VIGNES SECURISATION ITINERAIRE CYCLABLE						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Sécurité	Piste Cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	95 000 €
							Total délibéré EMS :
							95 000 €

Opération	2016ILG4638ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Suite Etudes & Travaux				40
Site projet	ROUTE DU NEUHOF						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	220 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	198 000 €
							Total délibéré EMS :
							198 000 €

Opération	2016ILG4651ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Suite Etudes & Travaux				41
Site projet	RUES BERLIOZ / CHOPIN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Interne	AMO	non		
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	142 500 €
							Total délibéré EMS :
							142 500 €

Opération	2016ILG4674ATR	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Suite Etudes & Travaux				42
Site projet	RUES LOUIS AMPERE / JOSEPH-MARIE JACQUARD						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	400 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	360 000 €
							Total délibéré EMS :
							360 000 €

KOLBSHEIM

Opération	2016KOL4732ATR	KOLBSHEIM	Etudes & Travaux				43
Site projet	RUE DES ALOUETTES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	70 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	70 000 €
							Total délibéré EMS :
							70 000 €

Opération	2016KOL4703ATR	KOLBSHEIM	Etudes & Travaux				44
Site projet	RUE DE LA LIBERTE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	80 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	80 000 €
							Total délibéré EMS :
							80 000 €

LA WANTZENAU

Opération	2014WAN4412BT2	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux				45
Site projet	DESSERTTE DU GROUPE SCOLAIRE (jonction Route de la Gravière / Vergers)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2		
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	250 000 €
							Total délibéré EMS :
							250 000 €

Opération	2015WAN4413ATR	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux				46
Site projet	PROMENADE DU GOLF						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €	MOE	Interne	Tableau	T1	AMO	non
							TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	47 500 €
							Total délibéré EMS :
							47 500 €

Opération	2016WAN4675ATR	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux				47
Site projet	QUAI DES BATELIERS / RUE ROHRWOERTH						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	280 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
							TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa	252 000 €
							Total délibéré EMS :
							252 000 €

Opération	2016WAN4689ATR	LA WANTZENAU	Suite Etudes & Travaux				48
Site projet	RUE DE PERIGUEUX						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	70 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
							TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	63 000 €
							Total délibéré EMS :
							63 000 €

LAMPERTHEIM

Opération	2014LAM4090ATR	LAMPERTHEIM		Suite Etudes & Travaux		49	
Site projet	REHAUSSEMENT PISTE CYCLABLE RD 64						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Souffel	Fin	RD 64		
Mt Total Prévisionnel	20 000 €	MOE	Interne	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	fonctionnement modifié	Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	18 000 €
Total délibéré EMS :							18 000 €

LINGOLSHEIM

Opération	2015LIN4420ATR	LINGOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		50	
Site projet	RUES DE TURIN / DES SPORTS						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	Fin	T2		
Mt Total Prévisionnel	195 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	175 000 €
Total délibéré EMS :							175 000 €

Opération	2004LIN1187BE2	LINGOLSHEIM		Suite Etudes		51	
Site projet	RUE DE GRAFFENSTADEN						
Tronçon/Tranche	2/3	Début	Rue Alfred Kasker	Fin	Rue de la Chapelle		
Mt Total Prévisionnel	700 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	10 000 €
Total délibéré EMS :							10 000 €

Opération	2016LIN4647ATR	LINGOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		52	
Site projet	RUE DE DACHSTEIN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	190 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	171 000 €
Total délibéré EMS :							171 000 €

MITTELHAUSBERGEN

Opération	2016MIT4630ATR	MITTELHAUSBERGEN		Suite Etudes & Travaux		53	
Site projet	MODIFICATION DU TRACE RUE PRINCIPALE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	440 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	162 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	234 000 €
Total délibéré EMS :							396 000 €

Opération	2016MIT4635ATR	MITTELHAUSBERGEN		Suite Etudes & Travaux		54	
Site projet	RUE ANDRE LE NOTRE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	180 000 €
Total délibéré EMS :							180 000 €

MUNDOLSHEIM

Opération	2015MUN4348ATR	MUNDOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		55	
Site projet	RUE DU FORT DUCROT						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue du Vignoble	Fin	Fort Ducrot		
Mt Total Prévisionnel	160 000 €	MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	95 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	54 000 €
Total délibéré EMS :							149 000 €

Opération	2016MUN4699ATR	MUNDOLSHEIM		Etudes & Travaux		56	
Site projet	GIRATOIRE ROUTE DE STRASBOURG						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	200 000 €
Total délibéré EMS :							200 000 €

Opération	2016MUN4669ATR	MUNDOLSHEIM		Suite Etudes & Travaux		57	
Site projet	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	500 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
TTC							
Assainissement	Restructuration réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	450 000 €
Total délibéré EMS :							450 000 €

OBERHAUSBERGEN

Opération	2014OBH4187ATR	OBERHAUSBERGEN	Suite Etudes & Travaux				58
Site projet	RUES DES VIGNES / COLLINE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	80 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	76 000 €
Total délibéré EMS :							76 000 €

Opération	2009OBH2932ATR	OBERHAUSBERGEN	Suite Etudes & Travaux				59
Site projet	PISTE CYCLABLE ROUTE DE STRASBOURG						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Allée de l'Euro	<i>Fin</i>	Entrée d'Agglomération		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T3	<i>AMO</i>	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Piste Cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	153 000 €
Total délibéré EMS :							153 000 €

Opération	2006OBH2133BT2	OBERHAUSBERGEN	Suite Etudes & Travaux				60
Site projet	RUE D'ENTZHEIM : accès crèche						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	T2	<i>Fin</i>	T2		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
TTC							
voirie & équipements	Création	Voie desserte	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	50 000 €
Total délibéré EMS :							50 000 €

OBERSCHAEFFOLSHEIM

Opération	2009OBS2915BT4	OBERSCHAEFFOLSHEIM	Suite Etudes & Travaux				61
Site projet	RUE DU GENERAL DE GAULLE (RD45)						
Tronçon/Tranche	4/4	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 450 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	<i>AMO</i>	non	
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie liaison	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	50 000 €
Total délibéré EMS :							50 000 €

Opération	2009OBS2967AET	OBERSCHAEFFOLSHEIM	Etudes Globales				62
Site projet	RUE DE LA MUSAU						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	345 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	<i>AMO</i>	non	
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	34 500 €
Total délibéré EMS :							34 500 €

OSTHOFFEN

Opération	2016OTH4730ATR	OSTHOFFEN	Etudes & Travaux				63
Site projet	RUE DES CHAMPS						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	12 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	<i>AMO</i>	non	
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	12 000 €
Total délibéré EMS :							12 000 €

Opération	2016OTH4731ATR	OSTHOFFEN	Etudes & Travaux				64
Site projet	RUE DU FOYER						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	16 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	<i>AMO</i>	non	
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	16 000 €
Total délibéré EMS :							16 000 €

Opération	2016OTH4690ATR	OSTHOFFEN	Etudes & Travaux				65
Site projet	RUES DU PRES / DU PARC						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	<i>Fin</i>	Complet		
Mt Total Prévisionnel	180 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	<i>AMO</i>	non	
TTC							
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	0/1	180 000 €
Total délibéré EMS :							180 000 €

OSTWALD

Opération	2015OST4322ATR	OSTWALD	Suite Etudes & Travaux				66
Site projet	CARREFOUR RUES DES MELEZES / RIVAGE						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Rue des Mélèzes	<i>Fin</i>	Rue du Rivage		
Mt Total Prévisionnel	30 000 €	<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i>	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Carrefour	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	16 000 €
Total délibéré EMS :							16 000 €

Opération	2008OST2795BT3	OSTWALD	Suite Etudes & Travaux				60
Site projet	RUE DU GENERAL LECLERC						
Tronçon/Tranche	3/4	Début	Rue Albert Schweitzer	<i>Fin</i>	Allée du Bohrie		
Mt Total Prévisionnel	2 645 000 €	<i>MOE</i>	Interne	<i>Tableau</i>	T3	<i>AMO</i>	non
TTC							
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie liaison	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	700 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	123 500 €
Total délibéré EMS :							823 500 €

Opération	2016OST4631ATR	OSTWALD		Suite Etudes & Travaux		61	
Site projet	RUE ETTORE BUGATTI prolongation de la voie de tourne à gauche						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	140 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Fonctionnement modifié		Voie desserte	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							126 000 €
							126 000 €

Opération	2009OST3402ATR	OSTWALD		Suite Etudes & Travaux		62	
Site projet	PONT DES VOSGES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	475 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Pont	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							425 000 €
							425 000 €

Opération	2016OST4676ATR	OSTWALD		Suite Etudes & Travaux		63	
Site projet	RUE DE LA FORET						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	160 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							144 000 €
							144 000 €

PLOBSHEIM

Opération	2015PLO4427ATR	PLOBSHEIM		Suite Etudes & Travaux		65	
Site projet	RUE DU RHIN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue Leclerc	Fin	Rue du jeu des Enfants		
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							206 000 €
							108 000 €
							314 000 €

Opération	2016PLO4634ATR	PLOBSHEIM		Suite Etudes & Travaux		66	
Site projet	RUE DE LETANG						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	12 rue du Rhône	Fin	Rue des Poiriers		
Mt Total Prévisionnel	40 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							37 500 €
							37 500 €

Opération	2015PLO4504BT2	PLOBSHEIM		Suite Etudes & Travaux		67	
Site projet	RUE DU MOULIN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	400 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							100 000 €
							100 000 €

REICHSTETT

Opération	2015REI4430ATR	REICHSTETT		Suite Etudes & Travaux		68	
Site projet	RUE LECLERC : aménagement de sécurité						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	20 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Sécurité	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							19 000 €
							19 000 €

Opération	2007REI3138ATR	REICHSTETT		Suite Etudes & Travaux		69	
Site projet	AVENUE D'ALSACE						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de Picardie	Fin	Route de la Wantzenau		
Mt Total Prévisionnel	125 000 €		MOE	Interne	Tableau	T1	AMO non
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte	Réfection	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							118 750 €
							118 750 €

Opération	2016REI4632ATR	REICHSTETT		Suite Etudes & Travaux		70	
Site projet	TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT DE LA ZAC DES VERGERS DE ST MICHEL						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 080 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
Eau	Nouvel Equipement		Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							630 000 €
							361 000 €
							991 000 €

Opération	2016REI4668ATR	REICHSTETT		Suite Etudes & Travaux		71	
Site projet	REMPLACEMENT DE LA STATION DE POMPAGE SUR LA RD 63						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Externe	AMO	non	
Assainissement	Déplacement		Station de pompage	Construction	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
							TTC
							Total délibéré EMS :
							270 000 €
							270 000 €

SCHILTIGHEIM

Opération	2015SCH4490ATR	SCHILTIGHEIM			Etudes & Travaux	72
Site projet	RUE DE LA GLACIERE ET DEBOUCHE					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	710 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						560 000 €
						Total délibéré EMS :
						560 000 €
Opération	2014SCH4212BE1	SCHILTIGHEIM			Etudes Globales	73
Site projet	RENOVATION DU PASSAGE SOUTERRAIN "Mermoz"					
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue du Général de Gaulle	Fin	Rue des Fleurs	
Mt Total Prévisionnel	300 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Création	Voie liaison	Réhabilitation	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						50 000 €
						Total délibéré EMS :
						50 000 €
Opération	2015SCH4571ATR	SCHILTIGHEIM			Suite Etudes & Travaux	74
Site projet	SECTEUR ROUTE DE BISCHWILLER / GENERAL DE GAULLE / CIMETIERE					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	890 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						730 000 €
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
						144 000 €
						Total délibéré EMS :
						874 000 €
Opération	2016SCH4633ATR	SCHILTIGHEIM			Suite Etudes & Travaux	75
Site projet	SITE ADELSHOFFEN					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	650 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						585 000 €
						Total délibéré EMS :
						585 000 €
Opération	2016SCH4665ATR	SCHILTIGHEIM			Suite Etudes & Travaux	76
Site projet	RUE DU GENERAL DE GAULLE					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue d'Obernai	Fin	Rue d'Erstein	
Mt Total Prévisionnel	200 000 €	MOE	Interne	AMO	non	TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
						190 000 €
						Total délibéré EMS :
						190 000 €
Opération	2016SCH4704ATR	SCHILTIGHEIM			Etudes & Travaux	77
Site projet	RUES LYAUTEY / VAUBAN					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	80 000 €	MOE	Interne	AMO	non	TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
						80 000 €
						Total délibéré EMS :
						80 000 €
Opération	2016SCH4507b12	SCHILTIGHEIM			Suite Etudes & Travaux	78
Site projet	RUES DU PARC ET MALTERIE					
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Remplacement	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa
						40 000 €
						Total délibéré EMS :
						40 000 €

SOUFFELWEYERSHEIM

Opération	2016SOU4579ATR	SOUFFELWEYERSHEIM			Suite Etudes & Travaux	79
Site projet	RUE DE LA BRIQUETERIE					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						123 000 €
						Total délibéré EMS :
						123 000 €
Opération	2016SOU4679ATR	SOUFFELWEYERSHEIM			Suite Etudes & Travaux	80
Site projet	RUES DE L'ARTISANAT / TUILERIES / MENUISIERS					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Réhabilitation	Trx sans tranchée	Type marché	Mapa
						225 000 €
						Total délibéré EMS :
						225 000 €

VENDENHEIM

Opération	2015VEN4491ATR	VENDENHEIM			Suite Etudes & Travaux	81
Site projet	IMPASSE LIGNEE					
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						135 000 €
						Total délibéré EMS :
						135 000 €
Opération	2014VEN4221BT2	VENDENHEIM			Suite Etudes & Travaux	82
Site projet	PISTE CYCLABLE ROUTE DE STRASBOURG					
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Rue du Gravier	Fin	Rue des Artisans	
Mt Total Prévisionnel	85 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC
voirie & équipements	Création	Piste Cyclable	Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa
						10 000 €
						Total délibéré EMS :
						10 000 €

Opération	2011VEN3645BT3	VENDENHEIM		Suite Etudes & Travaux		83	
Site projet	AMELIORATION ACCESSIBILITE GARE VENDENHEIM						
Tronçon/Tranche	3/3	Début	Rue de la Gare	Fin	Rue du Gravier		
Mt Total Prévisionnel	1 070 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Création	Pôle d'échange	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	120 000 €
Total délibéré EMS :							120 000 €
Opération	2016VEN4664ATR	VENDENHEIM		Suite Etudes & Travaux		83	
Site projet	RUE DU CLIMONT						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	130 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	117 000 €
Total délibéré EMS :							117 000 €
Opération	2013VEN4044ATR	VENDENHEIM		Suite Etudes & Travaux		84	
Site projet	RUE LIGNEE						
Tronçon/Tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	590 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	279 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	Mapa	252 000 €
Total délibéré EMS :							531 000 €

WOLFISHEIM

Opération	2008WOL2806BT4	WOLFISHEIM		Suite Etudes & Travaux		85	
Site projet	RUE DU GENERAL LECLERC						
Tronçon/Tranche	4/4	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	3 050 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	fonctionnement modifié	Voie distribution	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	550 000 €
Total délibéré EMS :							550 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2016EMS4578ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		86	
Site projet	PISTE CYCLABLE VERS LA MAISON DE RETRAITE (Eschau / Illkirch-Graffenstaden)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Eschau	Fin	Illkirch-Graffenstaden		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €	MOE	Interne	Tableau	T3	AMO	non
voirie & équipements	Création	Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	57 000 €
Total délibéré EMS :							57 000 €
Opération	2006EMS2364ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		87	
Site projet	LIAISON CYCLABLE LIAISON MITTELHAUSBERGEN / NIEDERHAUSBERGEN						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue de la Cote -Mittelhausbergen	Fin	Rue du Terminus-Niederhausbergen		
Mt Total Prévisionnel	300 000 €	MOE	Externe	Tableau	T3	AMO	non
voirie & équipements	Création	Piste Cyclable	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	270 000 €
Total délibéré EMS :							270 000 €
Opération	2014EMS4195BT3	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		88	
Site projet	VELOSTRASS						
Tronçon/Tranche	2/5	Début	T2	Fin	T2		
Mt Total Prévisionnel	1 200 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Piste Cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	200 000 €
Total délibéré EMS :							200 000 €
Opération	2004EMS1026BT2	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		89	
Site projet	ECHANGEUR DE BISCHHEIM (tourne à gauche)						
Tronçon/Tranche	2/2	Début	Bretelle Sud	Fin	Rue Burger		
Mt Total Prévisionnel	2 300 000 €	MOE	Externe	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Création	Voie liaison	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	1 540 000 €
Total délibéré EMS :							1 540 000 €
Opération	2016EMS4635ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		90	
Site projet	BOUCLES SPORTIVES VITA BOUCLES						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €	MOE	Interne	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Amélioration qualité	Cheminements	1° Aménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	142 500 €
Total délibéré EMS :							142 500 €
Opération	2015EMS4369ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		91	
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES SECTEUR NORD :rues Evariste Galois / Lingolsheim(ECKBOLSHEIM)-Rues du Rail/ Artisanat/ Ebranchement (Reichstert)- Rue du Chêne (Schiltigheim)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	367 500 €	MOE	Interne	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réfection	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	370 500 €
Total délibéré EMS :							370 500 €
Opération	2016EMS4584ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux		92	
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES SECTEUR SUD : rue du Wolfley (Illkirch-Graffenstaden) - Rue du Lac (Lingolsheim)						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €	MOE	Interne	AMO	non	TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	107 Réfection	Trx en surface	Type marché	Mapa	85 500 €
Total délibéré EMS :							85 500 €

Opération	2016EMS4633ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux				93
Site projet	MISE AUX NORMES DES ARRÊTS DE BUS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Sécurité	Arrêt bus	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	200 000 €	
							Total délibéré EMS :	
							200 000 €	
Opération	2016EMS4634ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux				94
Site projet	AMÉLIORATION DE LA VITESSE COMMERCIALE DES BUS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie/Arrêt de bus	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	200 000 €	
							Total délibéré EMS :	
							200 000 €	
Opération	2013EMS4051BT2	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux				95
Site projet	TRAVAUX POUR LA SUPPRESSION DES MANŒUVRES LORS DE LA COLLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES							
Tronçon/Tranche	2/5	Début	Selon programme	Fin	Selon programme			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	40 000 €	
							Total délibéré EMS :	
							40 000 €	
Opération	2015EMS4459BT2	PLUSIEURS SECTEURS		Suite Etudes & Travaux				96
Site projet	MISE A NIVEAU DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES DE VOIRIE							
Tronçon/Tranche	2/5	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	460 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	46 000 €	
							Total délibéré EMS :	
							46 000 €	
Opération	2016EMS4715ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux				97
Site projet	REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES (opportunité/faibilité)							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	150 000 €	
							Total délibéré EMS :	
							150 000 €	
Opération	2016EMS4729ATR	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes & Travaux				#REF!
Site projet	MISE AUX NORMES DES ARRÊTS DE BUS SÛRE ACHENHEIM / BRÉUSCHWICKERSHEIM / HAGENBIETEN / KOLBSHEIM / OSTHOFFEN							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	10 000 €		MOE	Externe	AMO	non		
TTC								
voirie & équipements	Sécurité	Arrêt bus	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	Mapa	10 000 €	
							Total délibéré EMS :	
							10 000 €	

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES

Opération	2016CRO4697ATR	CRONENBOURG HAUTEPIERRE POTERIES		Etudes & Travaux			1		
Site projet	SECTEUR RUES FRESNEL / LAVOISIER (pose de conteneurs enterrés)								
<i>Tronçon/Tranche</i>	1/1	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	60 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T6	<i>AMO</i>	non	
								TTC	
<i>voirie & équipements</i>	Fonctionnement modifié	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	60 000 €		
								Total délibéré EMS :	60 000 €

NEUHOF STOCKFELD GANZAU

Opération	2016NHF4572ATR	NEUHOF STOCKFELD GANZAU		Suite Etudes & Travaux			2		
Site projet	SECTEUR EDOUARD PINOT / ROLAND GARROS								
<i>Tronçon/Tranche</i>	2/2	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet			
<i>Mt Total Prévisionnel</i>	300 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	T7	<i>AMO</i>	non	
								TTC	
<i>voirie & équipements</i>	Etat d'entretien	Voie desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	270 000 €		
								Total délibéré EMS :	270 000 €

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Désignations des représentants de l'Eurométropole au sein des instances du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

L'Eurométropole de Strasbourg est membre du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle du fait d'avoir transféré partiellement le contrôle, l'exploitation, l'entretien et les extensions limitées aux branchements pour les compétences « assainissement » et « eau potable » sur une partie de son territoire selon respectivement les délibérations du 5 février 1999, du 19 décembre 2014 et du 25 novembre 2016.

Par délibération du 5 janvier 2017, le conseil de l'Eurométropole a désigné les membres de la Commission eau et assainissement. La première réunion de la Commission s'est tenue le 12 janvier 2017 et avait pour mission de proposer les représentants au sein des instances du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

La représentation dans les diverses instances est composée parmi les membres de la Commission eau et assainissement de :

- 24 représentants au conseil d'administration
- 4 représentants parmi les 24 à la Commission permanente.

La représentation à l'assemblée générale sera constituée de l'ensemble des 42 membres de la Commission eau et assainissement.

En application des articles L 5211-1, L 2121-33 et L 2121.21 du code général des collectivités territoriales, et des articles de la section 3 du statut du SDEA, le Conseil est appelé à acter les désignations proposées par la Commission eau et assainissement du 12 janvier 2016 au titre des compétences « eau potable » et « assainissement ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu les articles L 5211-1, L2121-21 et L2121-33 du Code Général
des Collectivités Territoriales
vu les articles de la section 3 du statut du SDEA

*vu les propositions de désignation faites lors de la séance
de la Commission eau et assainissement du 12 janvier 2017
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
arrête*

*les représentants au sein des instances du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement
Alsace-Moselle (SDEA) ;*

Au titre de l'Assemblée générale :

<i>ACHENHEIM</i>	<i>Raymond</i>	<i>LEIPP</i>
<i>BLAESHEIM</i>	<i>Jacques</i>	<i>BAUR</i>
<i>BREUSCHWICKERSHEIM</i>	<i>Michel</i>	<i>BERNHARDT</i>
<i>ECKBOLSHEIM</i>	<i>André</i>	<i>LOBSTEIN</i>
<i>ECKWERSHEIM</i>	<i>Michel</i>	<i>LEOPOLD</i>
<i>ENTZHEIM</i>	<i>Jean</i>	<i>HUMANN</i>
<i>ESCHAU</i>	<i>Céleste</i>	<i>KREYER</i>
<i>FEGERSHEIM</i>	<i>Thierry</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>GEISPOLSHEIM</i>	<i>Sébastien</i>	<i>ZAEGEL</i>
<i>HANGENBIETEN</i>	<i>André</i>	<i>BIETH</i>
<i>HOLTZHEIM</i>	<i>Pia</i>	<i>IMBS</i>
<i>KOLBSHEIM</i>	<i>Dany</i>	<i>KARCHER</i>
<i>LA WANTZENAU</i>	<i>Patrick</i>	<i>DEPYL</i>
<i>LAMPERTHEIM</i>	<i>Sophie</i>	<i>ROHFRITSCH</i>
<i>LIPSHEIM</i>	<i>René</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>MITTELHAUSBERGEN</i>	<i>Bernard</i>	<i>EGLES</i>
<i>MUNDOLSHEIM</i>	<i>Béatrice</i>	<i>BULOUE</i>
<i>NIEDERHAUSBERGEN</i>	<i>Jean Luc</i>	<i>HERZOG</i>
<i>OBERHAUSBERGEN</i>	<i>Théo</i>	<i>KLUMPP</i>
<i>OBERSCHAEFFOLSHEIM</i>	<i>Eddie</i>	<i>ERB</i>
<i>OSTHOFFEN</i>	<i>Antoine</i>	<i>SCHALL</i>
<i>PLOBSHEIM</i>	<i>Anne-Catherine</i>	<i>WEBER</i>
<i>REICHSTETT</i>	<i>Georges</i>	<i>SCHULER</i>
<i>SOUFFELWEYERSHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>PERRIN</i>
<i>VENDENHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>SCHWARTZ</i>
<i>WOLFISHEIM</i>	<i>Eric</i>	<i>AMIET</i>
<i>BISCHHEIM</i>	<i>Patrick</i>	<i>KOCH</i>
<i>BISCHHEIM</i>	<i>Gérard</i>	<i>SCHANN</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Vincent</i>	<i>DEBES</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Martine</i>	<i>FLORENT</i>
<i>ILLKIRCH</i>	<i>Claude</i>	<i>FROEHLI</i>
<i>ILLKIRCH</i>	<i>Edith</i>	<i>ROZANT</i>
<i>LINGOLSHEIM</i>	<i>Catherine</i>	<i>GRAEF-ECKERT</i>
<i>LINGOLSHEIM</i>	<i>André</i>	<i>HETZEL</i>
<i>OSTWALD</i>	<i>Jean-Marie</i>	<i>BEUTEL</i>

<i>OSTWALD</i>	<i>Brigitte</i>	<i>LENTZ-KIEHL</i>
<i>SCHILTIGHEIM</i>	<i>Christian</i>	<i>DELEAU</i>
<i>SCHILTIGHEIM</i>	<i>Danielle</i>	<i>DILIGENT</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Jeanne</i>	<i>BARSEGHIAN</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Françoise</i>	<i>BUFFET</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Jean-Baptiste</i>	<i>GERNET</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Christel</i>	<i>KOHLER</i>

Au titre du Conseil d'administration :

<i>BLAESHEIM</i>	<i>Jacques</i>	<i>BAUR</i>
<i>ECKBOLSHEIM</i>	<i>André</i>	<i>LOBSTEIN</i>
<i>ECKWERSHEIM</i>	<i>Michel</i>	<i>LEOPOLD</i>
<i>ENTZHEIM</i>	<i>Jean</i>	<i>HUMANN</i>
<i>ESCHAU</i>	<i>Céleste</i>	<i>KREYER</i>
<i>FEGERSHEIM</i>	<i>Thierry</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>GEISPOLSHEIM</i>	<i>Sébastien</i>	<i>ZAEGEL</i>
<i>HANGENBIETEN</i>	<i>André</i>	<i>BIETH</i>
<i>HOLTZHEIM</i>	<i>Pia</i>	<i>IMBS</i>
<i>LIPSHEIM</i>	<i>René</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>MITTELHAUSBERGEN</i>	<i>Bernard</i>	<i>EGLES</i>
<i>MUNDOLSHEIM</i>	<i>Béatrice</i>	<i>BULOUE</i>
<i>NIEDERHAUSBERGEN</i>	<i>Jean Luc</i>	<i>HERZOG</i>
<i>OBERHAUSBERGEN</i>	<i>Théo</i>	<i>KLUMPP</i>
<i>OBERSCHAEFFOLSHEIM</i>	<i>Eddie</i>	<i>ERB</i>
<i>REICHSTETT</i>	<i>Georges</i>	<i>SCHULER</i>
<i>SOUFFELWEYERSHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>PERRIN</i>
<i>VENDENHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>SCHWARTZ</i>
<i>BISCHHEIM</i>	<i>Patrick</i>	<i>KOCH</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Vincent</i>	<i>DEBES</i>
<i>ILLKIRCH</i>	<i>Edith</i>	<i>ROZANT</i>
<i>SCHILTIGHEIM</i>	<i>Danielle</i>	<i>DILIGENT</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Jeanne</i>	<i>BARSEGHIAN</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Christel</i>	<i>KOHLER</i>

Au titre de la Commission Permanente :

<i>GEISPOLSHEIM</i>	<i>Sébastien</i>	<i>ZAEGEL</i>
<i>MUNDOLSHEIM</i>	<i>Béatrice</i>	<i>BULOUE</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Vincent</i>	<i>DEBES</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Christel</i>	<i>KOHLER</i>

Adopté le 27 janvier 2017

par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Signature du Contrat Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage avec l'Ademe : mise en place de la politique de réduction, recyclage et valorisation des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée avec la délibération du Conseil du 3 juin dernier à lancer un programme ambitieux : Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (TZDZG), label octroyé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM), pour devenir une « métropole européenne d'avance » sur la question des ressources et des déchets.

Ce programme s'inscrit dans les nouvelles démarches structurantes et visionnaires d'une métropole en transition pour une société résiliente et une économie circulaire. La Ville intelligente, avec entre autres le développement de l'économie numérique et créative est aussi une belle opportunité pour le projet TZDZG.

Notre priorité est la réduction drastique des déchets et la lutte contre toutes les formes de gaspillage. Le réemploi, puis le recyclage et la valorisation des déchets seront encouragés pour augmenter significativement les quantités de matériaux réutilisés, recyclés ou valorisés.

L'Eurométropole de Strasbourg est de longue date investie dans la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), toutes les thématiques du TZDZG sont potentiellement des nouvelles créations d'activité et d'emploi pour ces acteurs, comme pour tous les acteurs économiques du territoire.

Depuis juin, de nombreuses actions ont été mises en œuvre comme par exemple :

- le Plan de relance avec Eco-Emballages, qui permet de déployer 50 nouveaux conteneurs à verre avec un habillage graphique sur différentes communes et quartiers ; des quartiers d'habitat dense ont été sensibilisés après un nouvel équipement en apport volontaire de proximité pour la collecte sélective ; d'autres quartiers ont été dotés de conteneurs enterrés...
- le Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) sur les déchets s'est concrétisé par la mise en place par quatre collecteurs de la quasi-totalité des conteneurs à Textiles, Linge et Chaussures (TLC) sur l'ensemble de l'agglomération et le renforcement de l'emploi dans ce domaine,

- une délibération a été prise pour soutenir financièrement Envie sur un projet de réemploi de matériel médical non-utilisé,
- des projets sont en cours sur la récupération de matériel des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),
- de plus en plus de Repair-café se réunissent sur le territoire et une étude avec l'Institut Ecoconseil est lancée pour développer et soutenir ces initiatives,
- une étude est en cours avec Ecomanifestations Alsace pour encourager des acteurs du territoire à créer une plateforme de lavage de gobelets réutilisables,
- l'Eurométropole de Strasbourg a mis en œuvre des actions lors de la semaine Européenne de la réduction des déchets dont la distribution de sacs en tissu bio et équitables en remplacement des sacs plastique sur les marchés, une vidéo a été réalisée par l'Ademe pour leur site internet national,
- des actions sur le gaspillage alimentaire ont été engagées sur les deux restaurants administratifs et les convives peuvent désormais trier leurs déchets selon cinq flux,
- la mise en place sur le marché boulevard de la Marne de la Tente des Glaneurs, association qui redistribue les invendus non commercialisables mais consommables à des personnes en précarité alimentaire,
- le programme européen URBACT - innovation sociale et construction de politiques publiques avec les partenaires du territoire - a été lancé et un des groupes de travail concerne TZDZG,
- un atelier thématique déchets TZDZG a été créé en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire(CRESS) et s'est réuni en invitant les 500 membres du Conseil de l'ESS,
- l'évènement Start up de Territoire Alsace - rencontre des acteurs du territoire pour faire émerger des projets d'innovation et d'avenir - réunira en mars 2017 près de 1000 partenaires et une des thématiques retenues concerne les activités autour de TZDZG,
- le « Club de retour à la terre » et le Syndicat de fabricants de supports de cultures ont attribué, fin 2016, la marque de Fertilisant Durable au compost du Centre de Valorisation des Déchets Verts (CVDV), de l'Eurométropole de Strasbourg.
- etc...

Cette délibération propose un **programme d'actions ambitieux pour les trois prochaines années**, inscrit dans l'économie circulaire, et répondant aux 15 axes d'actions proposés par le MEEM sur la prévention et la gestion des déchets. Ce programme est développé dans le contrat d'animation TZDZG annexé à la présente délibération.

Ce contrat d'animation TZDZG d'une durée de trois ans permet de bénéficier d'un accompagnement financier et technique de l'ADEME.

Les objectifs visés donneront lieu à des réflexions associant l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les communes et le groupe « politique déchets », au sein d'une gouvernance complétée. Ces objectifs se déclinent en 4 thèmes :

- **la réduction,**
- **le réemploi,**
- **le recyclage et la valorisation,**
- **la tarification incitative.**

1. La réduction des déchets.

L'ensemble des thématiques de réduction des déchets fera l'objet de réflexions pour construire avec les acteurs du territoire les meilleures stratégies et organisations. Il s'agira de répondre au mieux et de façon ciblée, avec la plus grande créativité afin d'innover dans le domaine des techniques mais également dans le domaine de « l'innovation sociale » et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec la création de nouveaux services.

En début de contrat TZDZG, et dans la continuité du Programme Local de Prévention (PLP) un bilan global sera dressé pour identifier les actions qui nécessitent d'être poursuivies et amplifiées, et les nouvelles pistes qui doivent être co-construites.

Les actions à fortes capacités de réduction seront priorisées telles que :

- **l'éco-exemplarité,**

L'implication forte de la collectivité mais aussi celle de tous les agents-es est, et sera, une clé de la réussite du programme TZDZG. Des formations en interne seront dispensées pour pouvoir mobiliser et impliquer tous les acteurs internes et par l'intelligence collective faire émerger des solutions co-construites et décidées collectivement.

Des actions « fortes en symbolique » seront menées pour, par exemple, supprimer l'utilisation de gobelets jetables et sacs plastiques dans les services et directions. L'Eco-exemplarité devra être déclinée dans tous les services et manifestations réalisées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Concernant la politique en matière d'achat public - structurée autour de 5 axes : performance économique, sécurité, éthique, modernisation et développement durable

- aujourd'hui près de 75% des marchés de plus de 90 000€ de l'Eurométropole de Strasbourg intègrent des clauses environnementales et/ou sociales.

Les questions de développement durable sont systématiquement prises en compte. Elles peuvent se traduire dans la définition des besoins des marchés, soit dans le dispositif technique proposé, soit dans les conditions d'exécution soit comme plus-value dans le choix de l'offre, soit une combinaison de ces dispositifs.

Les textes ouvrent d'ailleurs une possibilité de prise en compte d'un coût global d'utilisation, incluant les coûts de destructions.

Certains marchés font déjà l'objet d'une mutualisation avec les communes membres et les satellites de l'Eurométropole de Strasbourg (énergie, consommables...) et un travail est engagé sur les achats durables via le réseau des acheteurs socialement responsables animé par le Relais Chantier.

Par ailleurs, la collectivité anime des espaces d'échanges réguliers avec le milieu économique, pour contribuer à la réflexion collective autour des filières structurantes. Le schéma des achats socialement et écologiquement responsable sera l'occasion de renforcer le travail collaboratif pour identifier les domaines d'achats dans lesquels les démarches de réduction des déchets ultimes pourraient faire effet levier sur les pratiques.

La Commission consultative proposera des politiques volontaristes, les pistes d'actions dégagées seront formalisées avec l'ensemble des acteurs dans un schéma des achats socialement et écologiquement responsables.

- **la lutte contre le gaspillage alimentaire,**

« Le meilleur biodéchet étant celui que l'on ne produit pas », un plan ambitieux sera construit avec les acteurs du territoire et déployé pour lutter contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est de toucher tous les publics allant du foyer, au restaurant ou auberge en passant par les manifestations et autres fêtes jusqu'à l'ensemble des lieux de restauration collective.

Les autres thématiques de réduction des déchets sont développées dans le contrat TZDZG et concernent :

- **la sensibilisation à l'éco consommation, à l'eau du robinet, les alternatives au jetable,...**
- **la réduction des imprimés** non adressés,
- la prévention qualitative avec la **réduction des déchets dangereux,**
- la poursuite et l'amplification de **l'accompagnement de l'ensemble des 33 communes** à la réduction des déchets,
- **les entreprises**, il s'agira pour les 3 années à venir de construire un plan d'actions avec l'ensemble des Chambres Consulaires, entreprises, artisans, commerçants, Fédérations et autres organismes...

Ce plan spécifique doit pouvoir largement répondre – voire aller au-delà – des objectifs européens et nationaux en matière de réduction des déchets. Le projet TZDZG doit permettre d’atteindre au moins une baisse de 15 kilos par habitant en 2019 des déchets collectés par le service collecte et valorisation des déchets par rapport à l’année 2015. Au global, sur les trois années, plus de 10 000 tonnes de déchets seront évitées et donc non-incinérées.

2. Le réemploi

Dans la lignée de nos partenariats historiques avec des acteurs de l’ESS dans le domaine des déchets, une dynamique TZDZG et ESS a été lancée, par le Conseil de l’ESS en octobre 2016, par la mise en place d’un atelier thématique spécifique qui implique 500 acteurs de l’ESS. Cet atelier est ouvert à tous les acteurs et partenaires du territoire qui souhaitent y participer, proposer des initiatives et s’impliquer dans la définition du plan d’actions.

Les actions en faveur du réemploi avec une plus-value-sociale seront poursuivies et fortement développées, entre autres au travers du Service d’Intérêt Economique Général sur les déchets.

A titre d’exemple, actuellement des initiatives et des réflexions sont en cours sur le matériel médical non-utilisé (Envie), sur les Technologies de l’Information et Communication (TIC), Repair-cafés...

Ces initiatives devront nous permettre d’imaginer de nouvelles solutions pour mieux gérer les déchets et créer de l’emploi sur certains quartiers, où des structures de l’économie sociale et solidaire sont présentes, pour accompagner les usagers et les non-ménages (administrations, entreprises, associations) dans notre volonté de réduire et de trier davantage nos déchets.

3. Le recyclage et la valorisation

L’objectif national est fixé à 55% de valorisation matière d’ici 2020 et 65% pour 2025. Pour atteindre ces objectifs l’Eurométropole de Strasbourg doit étudier et expérimenter des solutions sur le tri à la source des bio-déchets et sur l’extension des consignes plastique.

Tri à la source des bio-déchets

Dans ce nouveau contexte, le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers devient incontournable. Il représenterait environ 25 000 tonnes annuelles.

Tout usager qui peut réaliser du compostage et utiliser du compost dans de bonnes conditions, doit être soutenu et accompagné par la collectivité et ses partenaires. Les actions de promotion du compostage individuel et collectif seront poursuivies et

amplifiées sur l'ensemble du territoire et les initiatives novatrices seront encouragées. Il s'agit de continuer à encourager les pratiques de jardin au naturel et de gestion au naturel des espaces verts, et de favoriser le retour au sol (amélioration de la structure des sols, retour au sol d'éléments essentiels comme le phosphore, l'azote, etc.).

Toutes ces actions nécessitent un fort accompagnement par des outils de communication dédiés. Des actions de sensibilisation de proximité et d'encouragement fort au compostage seront menées et il est nécessaire de réfléchir à l'interdiction, à terme, du dépôt de déchets verts dans les poubelles de déchets résiduels.

Concernant les projets de collecte des biodéchets de la cuisine, il sera important d'étudier toutes les alternatives, des solutions simples et très locales aux solutions industrialisées, pour balayer tous les champs des possibles, à partir des nombreuses expériences en Europe et ailleurs.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer **une étude qui doit permettre de déterminer les meilleures stratégies** entre la prévention sur les sites/zones adaptés et le développement de collectes dédiées en porte à porte.

Il est proposé que ces réflexions soient également menées, d'une part, avec l'ensemble des partenaires du groupe de travail thématique déchets du Conseil de l'ESS et d'autre part, par un bureau d'études spécialisé.

Ainsi, la collecte spécifique des bio-déchets offrira aussi la possibilité : de production de biogaz par la mise en place d'installations de méthanisation et pour un « retour à la terre » de la matière organique. Le compostage individuel et collectif seront amplifiés et promus là où ce sera possible.

Avant d'être généralisée, différents dispositifs de collecte pourraient faire l'objet d'expérimentations dès 2017/2018 puis être testés en fonction des types d'habitat sur le territoire innovant de 50 000 habitants dès 2019.

Ce projet pourrait se faire en lien avec l'extension des consignes plastique pour avoir une démarche cohérente auprès des usagers et optimiser de façon globale les organisations de collecte et de traitement.

L'extension des consignes plastique

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à étudier l'extension des consignes de tri plastique indispensable pour atteindre les objectifs nationaux et européens de recyclage. En effet, il est devenu indispensable de faire évoluer les dispositifs de collecte sélective. Les meilleurs sites en Europe disposent de cinq flux différents de collecte et de tri à la source.

Il est proposé qu'une **étude des différentes options** soit entreprise pour préciser les dispositifs à mettre en œuvre en tenant compte de l'ensemble des paramètres (type d'habitat, collecte en porte à porte, apport volontaire de proximité, de surface, enterré,

mini déchèterie de ville...). Cette étude portera également sur l'hypothèse d'un flux séparé pour les papiers et cartons, qui pourraient faire l'objet d'une collecte spécifique.

Le développement actuel de la collecte du verre en apport volontaire sera poursuivi en vue de densifier les points de collecte et d'augmenter d'au moins 10% les tonnages de verre recyclés.

La poubelle des « ordures ménagères résiduelles » deviendra progressivement le réceptacle des « déchets ultimes non recyclables » ou déchets résiduels.

Le volume des bacs consacrés aux déchets résiduels doit être réduit au strict minimum pour encourager les usagers à la réduction, au réemploi et au tri des déchets.

Plan régional - Synergies – Mutualisations –

Dans le cadre des projets de l'Eurométropole de Strasbourg et de la mise en œuvre du nouveau Plan régional des déchets, des réflexions seront menées avec les autres collectivités en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets des territoires limitrophes, pour trouver les synergies et mutualisations possibles pour les installations de traitement et notamment celles pour les biodéchets et l'extension des consignes plastique.

La feuille de route nous amenant à tendre vers un territoire zéro déchet nous permettra de faire évoluer la gestion globale de nos déchets, tant du point de vue de la valorisation matière que de la valorisation énergétique. L'Unité de Valorisation Énergétique de l'Eurométropole de Strasbourg traite les ordures ménagères résiduelles et déchets industriels banals. Elle constitue l'ultime maillon de la grande chaîne de réduction, de réemploi, de gestion et de valorisation matière des déchets. Dans le cadre de la mutabilité du service public de traitement des déchets, une évolution technologique de l'usine d'incinération pourrait être envisagée en cohérence avec la loi de transition énergétique et du futur Plan régional. Cette évolution tiendra compte des besoins et des capacités d'investissement des collectivités concernées.

Etudes – Sites pilotes – Territoire innovant – Programme Life

Ces **réorganisations en profondeur des services rendus** (collecte des biodéchets, extension des consignes plastique,...) prendront du temps mais seront l'occasion de travailler sur d'autres aspects d'optimisation. Il est proposé de **lancer, dès 2017, des études** pour à la fois proposer les meilleurs scénarii chiffrés, préparer un territoire innovant, déposer un dossier Life et rechercher tous les financements possibles (Région, CODEC contrat d'objectifs avec l'Ademe, Eco-organismes,...). La préparation du **territoire innovant d'environ 50 000 habitants** pourrait se faire en 2018 pour une mise en œuvre en **2019**.

Par ailleurs, pour pouvoir **dès 2017 et 2018** mettre en œuvre des **actions visibles** et tester au plus vite de **nouveaux dispositifs**, il est proposé, de mettre en place **4 ou 5 sites pilotes** sur des actions concrètes qui encourageront les citoyens, communes et tous les acteurs du territoire à s'engager dès le départ dans le projet TZDZG.

On peut citer par exemple la mise en place d'expérimentations mais également d'actions fortes de communication sur :

- la réduction des déchets avec en parallèle une baisse des volumes des bacs d'ordures ménagères,
- la sensibilisation au réemploi, tri et recyclage avec interdiction de déposer des matériaux recyclables dans les bacs d'ordures ménagères comme le verre, les papiers cartons, les déchets verts,...
- la gestion des biodéchets à la source avec le développement du compostage individuel et collectif,
- l'engagement de familles « zéro déchet » accompagnées par l'association « Zéro Waste Strasbourg » et la collectivité,
- ...

Autres axes de travail

Concernant les **déchets des professionnels**, nous avons accompagné la mise en place de déchèteries professionnelles. Il en existe actuellement quatre. Des actions d'informations seront menées avec l'ensemble des partenaires pour drainer plus de matériaux et surtout pour que ces matières soient recyclées afin d'éviter l'incinération de matériaux recyclables. Cette mesure permettra d'améliorer le fonctionnement des différents flux de collectes et des centres de traitement.

Conduite depuis 2013, **la stratégie d'écologie industrielle et territoriale** est menée de façon proactive sur le Port autonome de Strasbourg. Elle permet de donner aux 320 entreprises implantées sur ce territoire des éléments de compétitivité supplémentaires en favorisant les synergies Energie-matières.

L'Eurométropole de Strasbourg a un rôle de chef d'orchestre dans l'animation de cette démarche et veille à l'implication de tous, de façon équitable. Elle est appuyée en cela par le Port Autonome de Strasbourg, l'ADEME, la Région Grand Est et le Groupement des Usagers des Ports.

Les axes de travail actuels concernent :

- l'approfondissement des synergies sur les flux de déchets, les achats en commun, la valorisation énergétique des déchets bois,
- l'élargissement de la démarche aux entreprises allemandes voisines,
- le développement du concept à d'autres zones d'activités.

Une autre démarche importante est **la proximité et l'autosuffisance**.

L'Eurométropole de Strasbourg continuera de rester en veille pour découvrir et encourager **des initiatives et filières locales** de réduction, réemploi, recyclage et valorisation des déchets, c'est un des objectifs de l'atelier déchets TZDZG du Conseil de l'ESS.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée dans **l'autosuffisance énergétique** avec sa réponse à l'appel à projets « des territoires à énergie positive et à la croissance verte ».

Elle vient également de s'engager dans la **démarche Cit'ergie**, déclinaison française du dispositif European Energy Award. Cet outil opérationnel d'amélioration continue est un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. La réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets font partie des engagements et des critères d'évaluation.

L'alimentation, est un axe majeur de travail pour l'avenir, et constitue un champ d'expérimentation exemplaire pour l'introduction de clauses environnementales et sociales.

Une candidature a été déposée à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et de la Forêt portant sur la labellisation de Projets Alimentaires Territoriaux et le financement d'expérimentations. Il s'agit d'une part de renforcer le développement de l'agriculture biologique et, d'autre part, d'accompagner des familles en précarité financière.

La question du gaspillage tient une place importante dans le **Projet Alimentaire du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**.

4. La tarification incitative

La mise en place de la redevance spéciale auprès des non-ménages, déjà bien engagée à ce jour, devra être poursuivie. Calculée en fonction du volume de déchets collectés, la redevance permet de responsabiliser le producteur de déchets.

La tarification incitative auprès des ménages est l'un des moyens d'inciter à réduire et trier davantage. Elle nécessitera cependant une refonte complète du financement du service et pourra permettre de créer plus de lien entre la production de déchets, la qualité du tri effectué par l'utilisateur et le prix payé. Dans cette optique, des expérimentations seront conduites sur un territoire représentatif de notre Métropole, permettant une étude comparative des différents dispositifs mis en place dans d'autres agglomérations.

Aussi, il est proposé de réaliser en 2017 une étude sur la tarification incitative afin de mener toutes ces réflexions et étudier toutes les possibilités : TEOM incitative, Redevance

Incitative au poids ou au volume etc...pour rechercher la meilleure solution adaptée à notre territoire et qui pourra être expérimentée à partir de 2019 sur le territoire innovant.

5. Une gouvernance complétée et participative en s'entourant des expertises nécessaires

Un Territoire ZDZG en co-construction.

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite faire du projet TZDZG un exemple de construction d'une politique publique avec l'ensemble des acteurs de son territoire.

C'est pourquoi ce projet fait déjà partie des dossiers portés par **URBACT** – projet européen impliquant 10 grandes villes européennes (Gdansk, Turin, Milan, Paris, Braga, Wroclaw, Baia Mare, Barcelone, Malmö et Strasbourg) sur 18 mois - sur la mise en œuvre de politiques publiques construites en lien avec les habitants, les associations, les acteurs économiques dont l'ESS, les institutions et notamment de recherche... Il s'agit de travailler à la progression de l'écosystème de l'innovation sociale et à sa « mise à l'échelle », le tout par l'échange d'expériences et l'expérimentation, en mettant en place un plan d'actions intégré.

Par ailleurs, **l'Atelier thématique déchets TZDZG du Conseil de l'ESS** a été mis en place pour proposer à ses 500 membres de s'impliquer de près ou de loin à la construction du projet. D'autres intervenants non-membres de ce conseil ont été associés pour élargir au maximum les réflexions : associations, fédérations des métiers du déchet, Chambres consulaires, associations professionnelles, logeurs, communes, éco-organismes, entreprises, réseaux, agences, etc...Le Conseil de l'ESS est l'instance de dialogue et de co construction de la politique de l'ESS qu'ont installé la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS).

La **participation citoyenne**, mais également celle **des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes** sont et seront également au cœur des réflexions. L'objectif est d'articuler au mieux les thématiques définies par chaque instance pour une synergie maximum sur tout le territoire. La participation citoyenne pourra être mise en œuvre grâce à toutes les instances de concertation déjà en place dans les différentes communes ou à venir et élargies au travers de démarches participatives comme Start up de territoire, l'Atelier thématique déchets TZDZG du Conseil de l'ESS, etc...

Par ailleurs, le **Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg** constitue le premier espace de débat public de l'Eurométropole de Strasbourg. Composé d'acteurs et usagers du territoire, il apporte un regard citoyen complémentaire voire décalé, prêt à l'expérimentation et à l'innovation, il ouvre un espace de dialogue et de partage et il autorise l'expérimentation. Ses contributions participeront à la réflexion stratégique et à la construction de la décision publique sur la nouvelle politique déchets dans le cadre du TZDZG.

Le **groupe de travail politique déchets** créé en 2014 et composé des élus-es de chaque sensibilité politique, travaillera à la co-construction et à la supervision du programme TZDZG dans une vision globale et partagée.

Les communes seront particulièrement impliquées dans ce projet ambitieux qui fait partie intégrante de la démarche de transition de l'Eurométropole.

Aussi, le travail de la **Commission Prévention et gestion des déchets** créée fin 2016 et réunissant des élus-es des communes de l'Eurométropole de Strasbourg, sera essentiel pour construire un plan TZDZG ambitieux et cohérent avec les politiques communales, en tenant compte de la diversité des situations et des besoins du territoire.

Un **Comité de pilotage TZDZG**, créé pour assurer le suivi de la convention avec l'ADEME, en lien avec les autres élus-es thématiques et instances sur la transition énergétique, se réunira au moins une fois par an afin de présenter les résultats obtenus dans l'année et de valider les objectifs et le plan d'actions de l'année suivante.

Un Comité technique se réunit au minimum une fois par trimestre composé des membres de l'équipe projet selon les thèmes abordés.

TZDZG et Cit'énergie sont l'occasion d'impliquer plus qu'avant **les sociétés d'économie mixtes (SEM)** et les établissements publics – parties prenantes du TZDZG - dans lesquels l'Eurométropole est actionnaire.

Sensibilisation et communication

Pour garantir la réussite du projet et mobiliser autour d'un même objectif tous les acteurs du territoire, des opérations d'accompagnement, de sensibilisation et de communication seront menées durant ces 3 années.

La sensibilisation est un élément essentiel pour faire changer les comportements durablement et atteindre les objectifs ambitieux du TZDZG. Dans cet objectif des actions seront menées sur l'Eurométropole de Strasbourg :

- auprès du public scolaire afin de faire changer les mentalités dès le plus jeune âge avec le déploiement de différents programmes de sensibilisation (TRICETOP, gaspillage alimentaire ...).
- auprès du grand public, par le biais des actions de l'Eurométropole de Strasbourg mais également les actions associatives

En parallèle, des opérations de communications seront déployées durant l'ensemble du projet.

Il s'agira de s'appuyer sur tous les relais d'information et de travailler en étroite collaboration avec les nombreux partenaires, afin de déployer une stratégie de communication innovante et engageante.

Les différentes actions seront déclinées de la manière suivante : relations presse, réunions publiques, campagnes d'affichage, plaquettes d'information, annonces presse, portail WEB sous strasbourg.eu, réseaux sociaux, articles dans l'Eurométropole mag, street marketing, évènementiels...

Des actions spécifiques seront menées pour valoriser l'éco exemplarité de la collectivité et pour mobiliser les agents-es en interne (campagne d'affichage, formation).

L'année 2017 sera rythmée par des actions phares : fin janvier, lancement du projet avec une conférence de presse puis début février une campagne d'affichage. En mars le lancement du projet Start up de territoire sera également un moment fort qui témoigne de l'engagement et du soutien de la collectivité à l'innovation de projets d'avenir. Un plan de communication spécifique sera dédié au lancement du projet familles zéro déchet au deuxième trimestre.

Tout au long de l'année des actions de communication ciblées accompagneront la mise en œuvre des sites pilotes.

L'organisation d'un évènementiel d'envergure lors de la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2017, en lien avec le mois de l'ESS, sera l'occasion de fédérer et de valoriser les nombreuses actions des différents acteurs du territoire.

6. Planning prévisionnel

Thématiques	2017	2018	2019
<p>1/La réduction</p> <p>Et</p> <p>2/ Le réemploi</p>	<p>Renforcement de l'éco-exemplarité.</p> <p>Construction avec les partenaires du territoire du nouveau programme ambitieux.</p> <p>Valorisation des actions existantes.</p> <p>Développement d'actions efficaces sur des sites pilotes.</p>	<p>Démarrage de la mise en œuvre du nouveau programme avec l'ensemble des acteurs impliqués du territoire.</p> <p>Poursuite et développement des sites pilotes.</p>	<p>Démarrage du territoire innovant de 50 000 habitants sur des habitats représentatifs de l'agglomération, pour lequel l'objectif est à terme de diminuer de 20% les déchets et d'en recycler 65% avec la mise en place d'une tarification incitative.</p> <p>Poursuite et amplification des actions; réorientation si besoin; évaluation et bilan en fin d'année avec propositions pour les années suivantes.</p>
<p>3/ Le recyclage et la valorisation</p> <p>Et</p> <p>4/ La tarification incitative</p>	<p>Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic de l'organisation du service collecte et valorisation des déchets.</p> <p>Préparation et lancement des premiers sites pilotes.</p> <p>Lancement d'une étude pour préparer avec les acteurs du territoire des scénarii chiffrés de nouvelles organisations pour un territoire innovant de 50 000 habitants.</p>	<p>Validation du scénario à mettre en œuvre.</p> <p>Poursuite et développement des sites pilotes.</p> <p>Stabilisation de l'organisation du service collecte et valorisation des déchets.</p> <p>Préparation de la mise en œuvre du territoire innovant de 50 000 habitants.</p>	<p>Démarrage du territoire innovant de 50 000 habitants sur des habitats représentatifs de l'agglomération, pour lequel l'objectif est à terme de diminuer de 20% les déchets et d'en recycler 65% avec la mise en place d'une tarification incitative.</p>

Synthèse

En résumé il est proposé de :

- poursuivre et de renforcer toutes les actions décrites ci-dessus déjà en place ou engagées,
- valider la feuille de route décrite dans le contrat avec l'Ademe visant à tendre vers un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, répondant aux objectifs les plus ambitieux en Europe afin de relever le défi de la transition vers une société résiliente et une économie circulaire,
- d'amplifier l'éco exemplarité de notre collectivité dans le domaine de la réduction et le tri des déchets en impliquant l'ensemble des Directions et Services,
- disposer de collectes sélectives de meilleure qualité par une sensibilisation adaptée et des contrôles réguliers,
- moderniser les organisations de collecte pour optimiser les services et les coûts de gestion des déchets en lançant des études sur les différentes thématiques concernées,
- déposer un dossier Life sur le projet d'un territoire innovant ambitieux et novateur concernant environ 50 000 habitants.

La présente délibération a pour objet de délibérer sur :

- la nouvelle politique de réduction et de valorisation des déchets précédemment décrite,
- la signature avec l'Ademe de la convention d'animation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et des autres conventions en lien avec TZDZG, au cours de ce programme,
- le lancement d'études de diagnostic, d'optimisation et d'accompagnement de projet pour entre autres instituer la collecte des biodéchets, l'extension des consignes plastique, la mise en place d'une tarification incitative, le dépôt d'un dossier Life et la mise en œuvre d'un territoire innovant de 50 000 habitants. Le coût prévisionnel de ces études est estimé à 450 000 € TTC sur les 3 années du contrat et feront l'objet de demandes de soutiens financiers auprès de l'Ademe (pouvant aller jusqu'à 70 % de l'assiette maximale de 100 000 € par étude d'accompagnement et 50 000 € par diagnostic), d'Eco-organismes et autres partenaires...

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la signature du contrat d'animation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage avec l'ADEME selon le cadre des modalités d'aide aux Lauréats,

décide

- *de renforcer dès maintenant le programme de prévention des déchets et de lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires notamment,*
- *de mettre en place un comité technique et de pilotage pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre du programme TZDZG,*

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à :

- *engager les actions relevant de la convention TZDZG,*
- *signer avec l'Ademe la convention d'animation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et les autres conventions en lien avec TZDZG, au cours de ce programme,*
- *solliciter l'Ademe sur les aides à hauteur maximum de 144 000 € pour les deux animatrices TZDZG engagées sur 3 ans, sur les soutiens à l'installation des postes de travail (100% à concurrence de 15 000 €) et sur les soutiens à hauteur de 70% maximum sur les dépenses de formation, de communication et d'aides aux études,*
- *solliciter d'autres soutiens financiers auprès de l'Europe, la Région, les Eco-organismes et autres partenaires,*
- *lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une durée de trois ans, pour réaliser des diagnostics, optimisations et accompagner des projets, pour entre autres, instituer la collecte des biodéchets, l'extension des consignes plastique, la mise en place d'une tarification incitative ; déposer un dossier Life ; mettre en œuvre un territoire innovant de 50 000 habitants ; ...pour un montant estimé à 450 000 € TTC sur les 3 ans,*
- *accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*
- *imputer les dépenses sur les lignes budgétaires EN06D 7213 611, EN06D 7213 6238, EN06D 7213 617,*
- *abonder la ligne recettes EN06D 7213 7088.*

**Adopté le 27 janvier 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

ANNEXE 1 - Annexe technique à la convention 1520C0547

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
Conclue entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME
Pour la période du 01/01/17 au 31/12/19

Responsables du suivi de l'opération :

Pour l'Eurométropole : Éric BETTON, pilote TZDZG
Tel : 03 68 98 73 22
Courriel : eric.betton@strasbourg.eu

Pour l'ADEME : Pierre BOËDEC, Animateur de secteur
Tel : 03 88 15 46 44,
Courriel : pierre-robert.boedec@ademe.fr

PREREQUIS

1. PLP DMA

Le bénéficiaire engage la mise en œuvre de son PLP DMA conformément au décret du 10/06/2015.

2 Actions de communication liées à l'opération aidée

Le bénéficiaire est tenu de faire figurer sur tous les supports de communication le logo de l'ADEME. Ces logos sont à demander à la Direction Régionale Alsace de l'ADEME (sabine.strazzieri@ademe.fr)

Tous les projets de supports doivent être soumis pour validation préalablement à leur réalisation.

CONTENU DES RAPPORTS PREVUS AU CONTRAT

1. Rapports d'avancement et final à transmettre à l'ADEME

Le bénéficiaire transmettra à la Direction Régionale de l'ADEME :

- 1 rapport d'avancement mars 2018
- 1 rapport d'avancement mars 2019,
- et un rapport final mars 2020.

Chaque rapport, recto verso, doit être relié en un seul volume sous format normalisé A4 (21 x29,7) portrait. Une version informatique sera en outre fournie au format compatible PC de préférence sous WORD et EXCEL (pour les données ou certains tableaux).

La structure porteuse du Chargé de mission devra faire figurer dans le rapport d'avancement les ETPT réellement utilisés sur la période pour la fonction de Chargé de mission (cette information est nécessaire pour le calcul du forfait par Chargé de mission), les salaires réellement versés sur cette même fonction sur la période et leur évolution par rapport à la période précédente (cette information permet d'alimenter une base statistique), ainsi que l'état récapitulatif des dépenses dont le modèle est fourni en annexe financière.

1.1. Les rapports d'avancement contiendront le bilan annuel de toutes les actions engagées et fourniront des indications sur les actions à envisager l'année suivante.

1.2. Le rapport final devra comporter :

a /Un bilan des actions de sensibilisation

- un bilan de l'ensemble des actions réalisées : analyse des modalités de montage, des résultats obtenus, des réussites et « problèmes »

b/ Un bilan des actions de communication / formation

- Une présentation des actions engagées (nature des actions, objectifs, programme, lieux, dates, partenaires...),
- Liste des cibles concernées et effectivement touchées
- Joindre en annexe toutes les productions (guides, articles, plaquettes, ...)

c /Un bilan des opérations d'animation et de conseil aux acteurs du territoire :

- une analyse critique de l'opération

2. Fiches action/résultat

Le bénéficiaire proposera à la Direction Régionale de l'ADEME **chaque année au moins une action du programme** pertinente/exemplaire/duplicable. Cette action sera rédigée sous forme de fiche action/résultat et saisie sur Optigede.

Pour chaque opération sélectionnée avec l'ADEME comme:

- Contexte local (zone d'activité, filières d'élimination...),
- Partenaires,
- Intervenants retenu(s) et méthode de travail (montage de l'opération),
- Description de la cible
- Résultats obtenus notamment bilan avec quelques indicateurs quanti.
- Évaluation du (des) intervenant(s) : clés de succès, points de vigilance
- Transmission des supports nécessaires au montage de l'opération et sur les résultats : cahiers des charges, plaquettes de promotion, vidéos, outils de suivi
- Analyse prospective de l'action : perspectives de diffusion, amplification, reprise par des partenaires relais ...
- Analyse prospective de l'action

1) ENJEUX ET CONTEXTE TZDZG

1.1. Contexte

Faisant suite aux actions pour engager la France dans la transition énergétique pour la croissance verte, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé deux appels à projets de **Territoires zéro déchet, zéro gaspillage** (ZDZG). Dans ce cadre, 153 territoires ont été retenus pour s'engager à mettre en œuvre un projet politique participatif concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

C'est le cas de l'Eurométropole de Strasbourg, lauréat 2015. A ce titre, ce territoire bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien financier de l'ADEME, en particulier de l'animation territoriale de 3 ans afin de permettre de lancer et de porter son projet.

1.2. Zéro déchet zéro gaspillage et économie circulaire

Zéro déchet Zéro gaspillage est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

La « labellisation » T ZDZG renvoie directement au fait d'être lauréat de l'appel à projets.

1.3. Modalités d'aides

Toute aide de l'ADEME entraîne, pour le bénéficiaire, l'obligation d'un retour d'informations dans un cadre préétabli dans la convention d'aide.

Les justificatifs de dépenses attendus sont le rapport d'activité annuel et l'état récapitulatif des dépenses et/ou des ETP validés par un commissaire au compte ou un comptable public ou un expert-comptable externe indépendant.

2) OBJECTIFS D'ANIMATION TZDZG

2.1. Animation du territoire

L'animation d'un Territoire ZDZG n'est pas à proprement parler un domaine technique, mais nécessite un niveau de connaissance suffisant en matière de prévention, gestion des déchets, connaissance des acteurs, thématiques émergentes de l'économie circulaire. Il s'agit d'accompagner les collectivités dans une démarche exemplaire et participative vers l'économie circulaire (administrés, collectivités, associations, entreprises et commerces ...). Cette activité requiert une expertise et un savoir-faire à part entière au moins autour des objectifs suivants :

- Réduire toutes les sources de gaspillage
- Donner une seconde vie aux produits
- Recycler tout ce qui est recyclable
- Valoriser tout ce qui peut l'être

2.2. Rappel sur l'animation :

Les animateurs sont responsables de l'animation, de la construction puis de la mise en œuvre du Territoire ZDZG retenu parmi les lauréats de l'appel à projets. Leur cœur de métier est la **coordination** des différentes étapes qu'il convient de franchir pour mettre en place les actions du projet retenu, et l'animation pour le compte du porteur de projet.

Dès lors, il doit se situer bien placé dans la hiérarchie de son organisation pour pouvoir prendre les décisions opérationnelles qui s'imposent et proposer des décisions stratégiques aux directeurs et élus.

L'animation Territoire ZDZG doit donc mobiliser des compétences très diverses, parmi lesquelles l'expertise technique n'occupe pas toujours une place centrale. Il s'appuie donc avant tout sur ses capacités en négociation, organisation et relations humaines. Il s'entoure ensuite d'une **équipe projet** qu'il anime et coordonne, composée de techniciens issus de son organisation et d'autres acteurs du territoire (représentant d'entreprises, de citoyens, de la société civile) dans une gouvernance élargie du projet, et peut se faire assister d'un prestataire extérieur pour certaines tâches bien spécifiques, lorsque le besoin s'en fait sentir.

2.3. Fonctions de l'animateur

- Formation initiale niveau BAC+4 ou BAC+5 ou expérience professionnelle équivalente
- Connaissances générales et/ou techniques et/ou réglementaires sur déchets et économie circulaire

Quel profil pour l'animateur Territoire ZDZG ?

Les principales fonctions de l'animateur sont les suivantes :

- garantir le dispositif de communication interne (transmission et remontées d'informations, rapports à la hiérarchie, à l'élu référent...)
- garantir le dispositif de communication externe (conduite de réunion, rapports aux élus, aux partenaires externes, aux différentes composantes du territoire)
- garantir la gouvernance élargie aux partenaires dans le cadre d'un projet de territoire
- organiser la délégation au sein de l'équipe projet : qui fait quoi ? quand ? comment ? avec qui?
- mobiliser les services internes et assurer la transversalité au sein de la structure et sur le territoire
- maîtriser les coûts, les délais et la qualité du travail effectué en régie ou par les bureaux d'étude
- motiver les collaborateurs
- mobiliser et impliquer les partenaires
- garantir le respect des méthodes de travail
- garantir le dispositif de suivi du Territoire ZDZG (compte-rendu, évaluation...)
- prendre les décisions relatives aux aspects opérationnels et préparer les décisions de ses supérieurs hiérarchiques ainsi que les délibérations des élus
- rapporter au comité de suivi à chaque grande étape de l'élaboration du programme : diagnostic du territoire, consultation des acteurs, définition des objectifs opérationnels et des actions et moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, définition des indicateurs de suivi et de leur méthode de mesure

3) CONTEXTE DU TERRITOIRE

3.1. Contexte

L'Eurométropole de Strasbourg rassemble 33 communes s'étendant sur un territoire essentiellement urbain (1 500 habitants /km²).

Sa situation transfrontalière avec l'Allemagne, son histoire et l'accueil de plusieurs institutions européennes fait d'elle une capitale européenne à part entière.

Sur le plan économique, fort de ses 18 000 entreprises (industries, BTP, commerces, CHR, services) qui emploient 183 000 personnes (34 % de l'effectif régional) et de ses 6 600 entreprises artisanales organisées historiquement autour de près de 300 organismes divers dont 42 corporations de métiers (fédérations, associations, chambres, clubs, confédérations, conseils, délégations, groupements, ordres, pôles, syndicats, unions) ; le territoire est attractif et dynamique.

Le territoire est aussi attractif pour d'autres publics : l'agglomération strasbourgeoise accueille chaque année plus de 4 000 000 de touristes notamment lors du marché de Noël et 54 000 étudiants choisissent de faire leurs études supérieures dans les 70 établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

L'Eurométropole de Strasbourg avait souhaité déposer sa candidature à l'appel à projets 2015 « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » dans la continuité du Programme Local de Prévention (PLP) qui s'est achevé à l'automne 2015 et en complémentarité de l'ensemble des projets de développement durable initiés et menés sur le territoire.

L'accord partenarial 2017-2019 entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME signé le 19 décembre 2016 annonce un nouvel élan dans la politique de transition énergétique et écologique de l'eurométropole et de la ville pour entraîner en 6 axes prioritaires une dynamique avec l'ensemble des acteurs du territoire.

3.1.1. Fiche d'identité du territoire candidat

- Nom et périmètre du territoire : Eurométropole de Strasbourg depuis le 1er janvier 2015

- Typologies des différents milieux présents sur le territoire :
 - tissu urbain dense pour Strasbourg et les 7 autres communes de + de 10 000 habitants
 - mixte pour les 26 autres communes,
 - les 5 communes en jaune sur le plan ci-dessous ont fusionné au 1/1/2017 avec l'Eurométropole

- **Population du territoire:** environ 480 000 habitants.

- **La collectivité exerce le service public de prévention et de gestion des DMA (SPPDMA)** sur l'ensemble de ses compétences

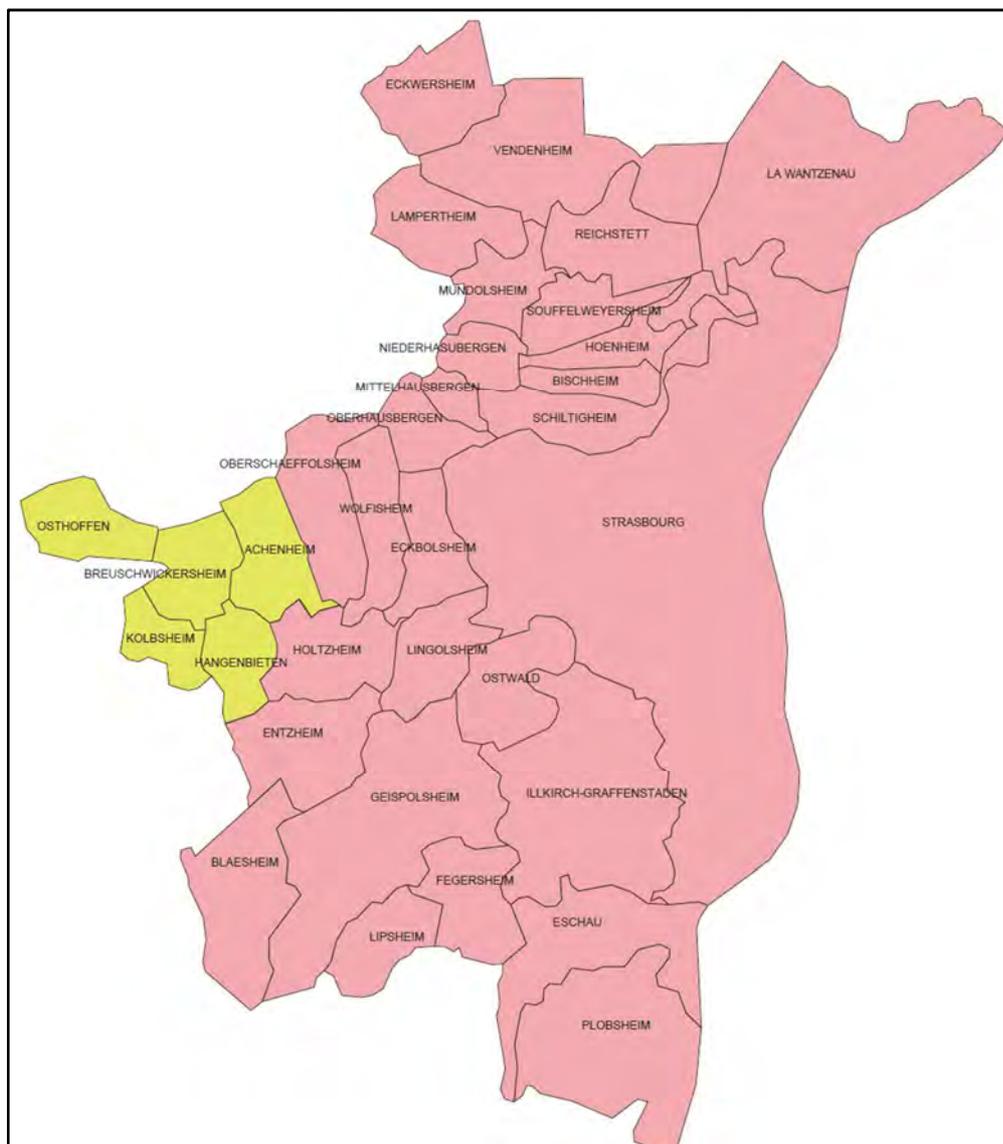


Figure 1- Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2017

3.1.2 Données clé concernant la production de déchets sur le territoire

Tableau 1- Tonnages collectés par an et par flux

		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		tonnes	kg/hab																
Déchets routiniers (OMA)	Déchets résiduels des ménages et assimilés	136 776	302	133 901	296	131 655	282	129 737	277	129 960	277	127 621	272	124 613	266	125 060	266	123 002	260
	Emballages	28 102	62	30 184	67	29 028	62	29 046	62	29 360	63	28 613	61	27 756	59	27 545	59	27 178	57
	Verre	10 777	24	10 742	24	11 109	24	10 697	23	10 975	23	11 069	24	11 007	24	11 116	24	11 374	24
Déchets occasionnels	Déchets verts jardins	8 122	18	8 814	19	9 039	19	8 978	19	9 228	20	10 332	22	9 675	21	10 740	23	9 698	20
	Ferrailles	1 858	4	1 594	4	1 886	4	1 914	4	1 726	4	1 666	4	2 066	4	2 099	4	2 022	4
	Encombrants	28 394	63	30 126	67	29 857	64	31 353	67	33 765	72	39 788	85	37 251	80	36 870	78	35 785	76
	Déchets dangereux des ménages	186	0	193	0	225	0	255	1	320	1	390	1	350	1	418	1	331	1
	Déchets de construction	10 765	24	10 867	24	11 293	24	11 263	24	11 900	25	11 966	26	11 308	24	11 077	24	11 971	25
Total		224 980	497	226 421	500	224 092	479	223 243	477	227 234	485	231 446	494	224 027	478	224 925	479	221 360	468
Résidents		452 609		452 609		467 376		468 019		468 724		468 386		468 195		470 022		473 375	

Evolution du taux de recyclage des déchets :

Tableau 2- Evolution du taux de recyclage des déchets

	1991	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés :	<5%	28,6%	28,8%	29,0%	26,8%	25,9%	25,6%	26,6%	27,6%	29%
Dont taux de recyclage des déchèteries	Premières déchèteries en 1992.	58,6%	57,9%	58,8%	57,0%	56,6%	57,5%	57,2%	68,7%	68,5%

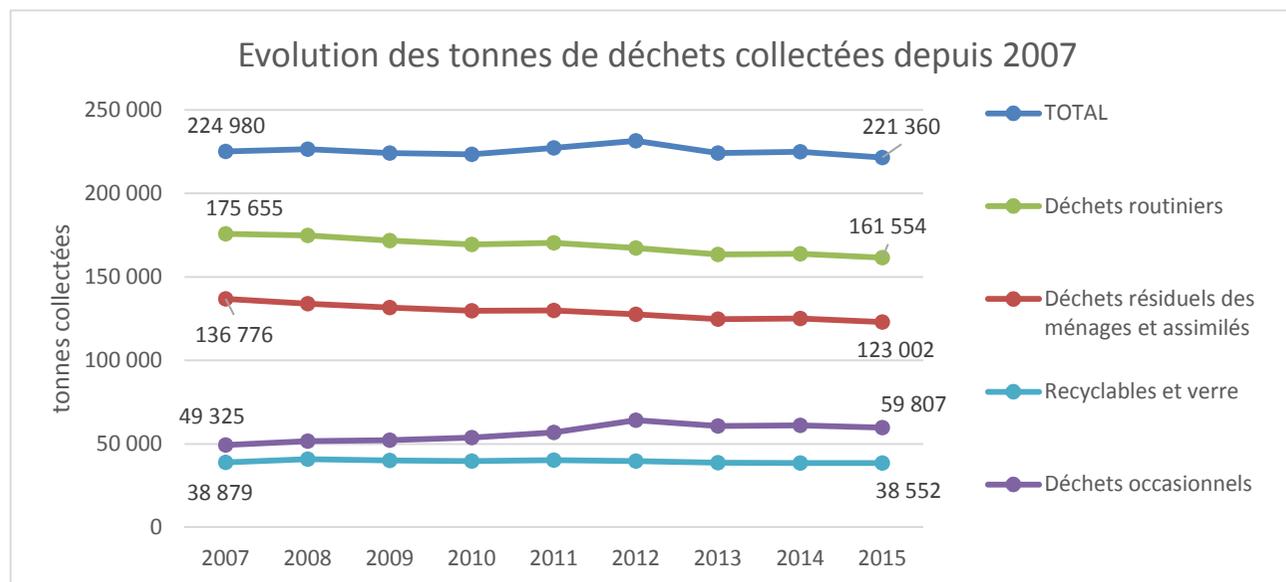


Figure 2- Evolution des tonnes collectées par flux depuis 2007

3.1.3 Description de la situation du territoire en termes de collecte et de traitement des déchets.

L'ensemble des éléments de description des systèmes de collecte des déchets ménagers et assimilés sont présentés dans le **rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets** téléchargeable sur le site de la ville de Strasbourg [Gestion des déchets | Environnement & qualité de vie | Strasbourg.eu](#) ou le télécharger dans les pièces jointes au rapport.

- **les systèmes de collectes de déchets ménagers et assimilés.**

Pour les 7 communes de plus de 10 000 habitants : la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des papiers cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et métaux s'effectuent majoritairement en porte à porte 1 fois par semaine. La collecte du verre est exclusivement en apport volontaire.

Pour 21 communes de moins de 10 000 habitants : collecte des ordures ménagères en porte à porte une fois par semaine. Collecte sélective des papiers cartons bouteilles en plastique, briques alimentaires, métaux et du verre en apport volontaire.

Les autres déchets sont collectés en déchèteries fixes et mobiles. Il existe également trois sites spécifiques pour les déchets dangereux.

Pour les 5 nouvelles communes représentant 6 445 habitants, la fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une 1 fois par semaine et la collecte sélective des papiers cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et métaux en porte à porte 1 fois toutes les 2 semaines. La collecte du verre est exclusivement en porte à porte une fois toutes les 4 semaines.

- **la description des installations de collecte, de traitement et de valorisation des déchets** du territoire et les données sur la gestion des déchets se trouvent dans le rapport annuel, il existe notamment :
 - 7 déchèteries fixes et 20 mobiles et 20 spéciales végétaux (ces dernières ouvertes uniquement d'avril à novembre)
 - présence de 4 déchèteries dédiées aux professionnels gérées par des entreprises privées
 - installations de tri et de valorisation
 - installation d'élimination

3.1.4 Engagement politique

Le 3 juin 2016, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a adopté une délibération pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique ambitieuse de réduction, réutilisation, recyclage et valorisation des déchets : **vers un Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage**.

L'Eurométropole de Strasbourg est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction, de recyclage et de valorisation des déchets du territoire. La délibération du 27 janvier 2012 expose les engagements de la collectivité en matière de gestion et de réduction des déchets après une vaste étude menée en 2010 et 2011 cofinancée par l'Ademe. Depuis de nombreux projets ont été mis en œuvre et notamment le Programme local de prévention des déchets PLP qui a atteint ses objectifs : - 7,19% de réduction des déchets soit près de 14 500 tonnes de déchets produits en moins en 2015/2009.

A présent, la collectivité souhaite amplifier cette politique et s'engager dans un programme plus ambitieux, celui d'une Eurométropole « Zéro déchet » à l'instar d'autres métropoles européennes. Cette volonté s'inscrit dans la continuité des actions menées à la fois dans le cadre du (PLP) et du label national Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG). Ce label octroyé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) reconnaît l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg à réduire de façon drastique toutes les formes de gaspillage et à augmenter les quantités de déchets recyclés. C'est un véritable enjeu de service public d'écologie urbaine qui concerne l'ensemble des déchets et repose sur la promotion de l'économie circulaire. La notion d'économie circulaire complète et inverse le point de vue, puisqu'elle permettra de sortir le territoire de l'économie du déchet pour aller vers celle de la ressource : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. L'Eurométropole de Strasbourg considère que l'économie circulaire est un modèle de développement industriel et économique susceptible de répondre aux enjeux incontournables, aussi bien au niveau international que local, en termes d'économie des matières premières, d'énergie, et de sécurité d'approvisionnement.

Ce programme s'inscrit donc dans les nouvelles démarches structurantes et visionnaires d'une métropole en transition pour une société résiliente et une économie circulaire. La Ville intelligente, avec entre autres le développement de l'économie numérique et créative est aussi une belle opportunité pour le projet TZDZG.

C'est également pour l'Eurométropole de Strasbourg un sujet de la plus haute importance en matière de création d'emplois. L'ensemble des partenaires du territoire : Mission locale, Maison de l'emploi, CCI, CMA, Alsace active, Innovation Alsace etc...seront très fortement associés pour faire du TZDZG une opportunité d'emplois nouveaux et durables.

L'enjeu économique est aussi considérable, les emplois dans cette branche sont déjà très significatifs et doivent être maintenus mais de nombreuses potentialités sur le territoire doivent être encouragées, soutenues et développées dans une vision très créative et créatrice d'activités économiques nouvelles, hors ESS ou dans l'ESS, et sur toutes les thématiques : réduction, réemploi, recyclage et valorisation etc...e pilotage politique relève des deux collectivités selon la répartition des compétences. Les arbitrages sont effectués soit au sein de la Réunion d'adjoints pour la ville, soit au sein des trois Bureaux réunissant les Vice-Présidents-tes : Environnement ; Urbanisme, habitat et transport ; Développement économique, soit conjointement en comité stratégique.

Etudes – Sites pilotes – Territoire innovant – Programme Life

Des réorganisations en profondeur des services rendus (collecte des biodéchets, extension des consignes plastique,...) sont nécessaires mais prendront du temps. Il est proposé de **lancer, dès 2017, des études** pour à la fois proposer les meilleurs scénarii chiffrés, préparer un territoire innovant, déposer un dossier Life et rechercher tous les financements possibles (Région, CODEC contrat d'objectifs avec l'Ademe, Eco-organismes,...). La préparation d'un **territoire innovant d'environ 50 000 habitants** pourrait se faire en 2018 pour une mise en œuvre en 2019.

Par ailleurs, pour pouvoir dès 2017 et 2018 mettre en œuvre des actions visibles et tester au plus vite de nouveaux dispositifs, il est proposé, de mettre en place **4 ou 5 sites pilotes** sur des actions concrètes qui encourageront les citoyens, communes et tous les acteurs du territoire à s'engager dès le départ dans le projet TZDZG.

On peut citer par exemple la mise en place d'expérimentations mais également d'actions fortes de communication sur:

- la réduction des déchets avec en parallèle une baisse des volumes des bacs d'ordures ménagères,
- la sensibilisation au réemploi, tri et recyclage avec interdiction de déposer des matériaux recyclables dans les bacs d'ordures ménagères comme le verre, les papiers cartons, les déchets verts,...
- la gestion des biodéchets à la source avec le développement du compostage individuel et collectif,
- l'engagement de familles « zéro déchet » accompagnées par l'association « Zéro Waste Strasbourg » et la collectivité,
- ...

3.1.5. Démarche intégrée et formalisée

C'est dans un contexte général, qui évolue rapidement, que doivent être envisagés les axes de progrès et d'optimisation.

Les enjeux pour l'Eurométropole de Strasbourg sont multiples :

- **socioéconomique** : la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets représentent de grands potentiels de création d'activité et d'emploi, d'insertion, de développement de nouvelles filières et opportunités d'innovation technologique et sociale pour les acteurs économiques du territoire dont l'économie sociale et solidaire,
- **environnemental et sanitaire** : une meilleure gestion des déchets permet de réduire les productions de gaz à effet de serre en intégrant toutes les émissions générées et évitées. Pour maîtriser les risques sanitaires et environnementaux liés aux filières de recyclage et de valorisation, il importe de mieux connaître les caractéristiques des déchets, les compositions et les émissions des polluants. Le réemploi et le recyclage permettent d'économiser les ressources et ouvrent la voie à de nouvelles sources d'énergie (biomasse, biogaz),
- **industriel** : il s'agit pour la collectivité d'optimiser les équipements existants, d'anticiper leurs mutations possibles à travers les nouvelles technologies et de renforcer la mutualisation avec les territoires voisins,

- **financier** : la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets génèrent des charges et des recettes qu'il convient de prendre en compte dans leur ensemble en visant à terme, un coût global constant pour la collectivité. Les coûts seront aussi appréciés au regard des bénéfices environnementaux et des emplois créés,
- **gouvernance** : cette politique ambitieuse doit favoriser sur le territoire une dynamique collective, partenariale et participative, à laquelle seront associées les différentes collectivités territoriales partenaires, les acteurs économiques et industriels du territoire,, les habitants, et l'ensemble des parties prenantes.

Cette politique s'inscrit totalement dans les autres politiques cadres de l'Eurométropole : Strasbourg éco 2030, Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte, Villes et Métropoles respirables, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma des achats publics socialement et écologiquement responsables, European Green Capital Award, Cit'ergie European Energy Award,...

Ces mutations sont élaborées en cohérence avec le territoire et inscrites dans les documents de planification tels le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et surtout le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui intègre le Plan Local de l'Habitat (PLH), et le Plan de déplacement urbain (PDU), instruments destinés à maîtriser le foncier, accroître le part de logements dans l'agglomération et favoriser les infrastructures vertes de transport collectifs et les modes actifs. Des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) y sont insérées telles sur l'air, ou sur l'énergie et le climat mais devra l'être également sur les déchets pour répondre aux enjeux de construction d'une ville durable.

Cit'ergie, le Label des territoires engagés dans la transition énergétique pour lequel le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg vient de délibérer, est une démarche opérationnelle en cohérence avec ses politiques locales. Ce label porteur d'amélioration continue, avec une méthodologie éprouvée, accompagne les collectivités les plus avancées et permet une co-construction d'une politique de transition énergétique ambitieuse et exemplaire et apporte une reconnaissance forte et internationale de la qualité de la politique énergie-climat dans laquelle TZDZG s'intègre parfaitement.

Cit'ergie sera géré par la Direction de l'Environnement et des services publics urbains (DESPU). Cette direction, rattachée à la Délégation « Ressources environnement et climat » est une direction opérationnelle qui s'inscrit dans une vision d'optimisation du service public. Elle met également ses compétences et expertises au service des autres directions et pilote en mode projets plusieurs démarches dont les thématiques engagent d'autres directions, tels actuellement : Territoire zéro déchet – zéro gaspillage (TZDZG), Territoire à Energie positive (TEPCV), le plan Climat (PCAET), Strasbourg Grandeur Nature (SGN), ou Ville respirable (VR).

Projets	Biodiversité	Eau	Air	Déchets	Energie	Climat	Eco-innovation	Agriculture	Transports	Espaces verts	Habitat	Ecocitoyenneté	Transfrontalier	Commande publique
TZDZG														
TEPCV														
PCAET														
SGN														
VR														
	DESPU					DDEA	DMT	DEPN	DUT	DREI	DCP			
DESPU	Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains													
DDEA	direction du développement économique et de l'attractivité													
DMT	Direction des Mobilités et des Trasnports													
DEPN	Direction des Espaces Publics et Naturels													
DUT	Direction Urbanisme et Territoires													
DREI	Direction des Relations Européennes et Internationales													
DCP	Direction de la Commande Publique													

3.2. Partenaires

Le projet TZDZG doit permettre de construire avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire une feuille de route qui définira les grandes lignes de la politique de gestion des déchets de l'Eurométropole pour les 10 années à venir et sera balisée par des jalons définissant les objectifs quantitatifs et qualitatifs que nous nous fixerons ainsi que les délais prévus pour les atteindre. A l'intérieur de cette feuille de route, les modalités de mise en œuvre des actions qui sont encore à définir pourront être ajustées sur la base d'évaluations complémentaires et les différentes parties prenantes associées.

Les objectifs visés de cette nouvelle politique se déclinent en 4 thèmes qui donneront lieu à des réflexions au sein d'une gouvernance complétée :

- la réduction des déchets
- le réemploi,
- le recyclage et la valorisation,
- la tarification incitative.

- Un Territoire ZDZG en co-construction –

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite faire du projet TZDZG un exemple de construction d'une politique publique avec l'ensemble des acteurs de son territoire.

C'est pourquoi, ce projet, fait déjà partie des dossiers portés par **URBACT** – projet européen impliquant 10 grandes villes européennes (Gdansk, Turin, Milan, Paris, Braga, Wrocław, Baia Mare, Barcelone, Malmö et Strasbourg) sur 18 mois (fin en début 2018) - sur la mise en œuvre de politiques publiques construites en lien avec les habitants, les associations, les acteurs économiques dont l'ESS, les institutions et notamment de recherche...etc. Il s'agit de travailler à la progression de l'écosystème de l'innovation sociale et à sa « mise à l'échelle », le tout par l'échange d'expériences et l'expérimentation, en mettant en place un plan d'actions intégré.

Par ailleurs, **l'Atelier thématique déchets TZDZG du Conseil de l'ESS** a été mis en place pour proposer à ses 500 membres de s'impliquer de près ou de loin à la construction du projet et en y associant d'autres intervenants non-membres de ce conseil pour élargir au maximum les réflexions : associations, fédérations des métiers du déchet, Chambres consulaires, associations professionnelles, logeurs, communes, éco-organismes, entreprises, réseaux, agences, etc...Le Conseil de l'ESS est l'instance de dialogue et de co-construction de la politique de l'ESS qu'ont installé la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS).

La **participation citoyenne**, mais également celle **des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes** sont et seront également au cœur des réflexions. L'objectif est d'articuler au mieux les thématiques définies par chaque instance pour une synergie maximum sur tout le territoire. La participation citoyenne pourra être mise en œuvre grâce à toutes les instances de concertation déjà en place dans les différentes communes ou à venir et élargies au travers de démarches participatives comme Start up de territoire, l'Atelier thématique déchets TZDZG du Conseil de l'ESS, etc.

Par ailleurs, le **Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg** constitue le premier espace de débat public de l'Eurométropole de Strasbourg. Composé d'acteurs et usagers du territoire, il apporte un regard citoyen complémentaire voire décalé, prêt à l'expérimentation et à l'innovation, il ouvre un espace de dialogue et de partage et il autorise l'expérimentation. Ses contributions participeront à la réflexion stratégique et à la construction de la décision publique sur la nouvelle politique déchets dans le cadre du TZDZG.

Le **groupe de travail politique déchets** créé en 2014 et composé des élus de chaque sensibilité politique, travaillera à la co-construction et à la supervision du programme TZDZG dans une vision globale et partagée.

Les communes seront particulièrement impliquées dans ce projet ambitieux qui fait partie intégrante de la démarche de transition de l'Eurométropole. Aussi, le travail de la **Commission Prévention et gestion des déchets** créée fin 2016 et réunissant des élus des communes de l'Eurométropole de Strasbourg sera essentiel pour construire un plan TZDZG ambitieux et cohérent avec les politiques communales.

TZDZG et Cit'ergie sont l'occasion d'impliquer **les sociétés d'économie mixtes (SEM)** et les établissements publics dans lesquels l'Eurométropole est actionnaire.

Cette gouvernance peut être amenée à évoluer en fonction des travaux qui se déroulent, l'objectif étant, par l'association des différentes parties prenantes, de s'adapter aux demandes, projets, idées... issus des travaux, y compris dans ce domaine. Le territoire se veut agile.

3.2.1. Interlocuteurs principaux

De nombreuses personnes interviennent directement dans le programme TZDZG ou sur d'autres programmes proches et complémentaires:

1. Elues :

- une Vice-Présidente de l'Eurométropole en charge de la gestion des déchets,
- une conseillère eurométropolitaine déléguée en charge de la réduction et du réemploi déchets,

2. Directions et services :

Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains (DESPU)

Service Collecte et Valorisation des Déchets (CVD)

- une cheffe de projet animatrice TZDZG prévention, recrutée spécifiquement pour 3 ans à temps plein,
- une cheffe de projet animatrice TZDZG nouvelles collectes, recrutée spécifiquement pour 3 ans à temps plein,
- un responsable du département études et prospective qui supervise le projet TZDZG avec la Cheffe du service Collecte et valorisation des déchets,
- un Eco-conseiller chargé d'études sur la thématique du réemploi et des biodéchets,
- une responsable développement des collectes,
- une responsable valorisation des déchets,
- un-e chef-fe de projet redevance spéciale et 2 chargées de clientèle pour l'accompagnement à la réduction des déchets dans les communes et directions et services de l'Eurométropole de Strasbourg

Service ressources administration générale

- une responsable communication sensibilisation sur les déchets,
- une coordinatrice de l'éducation à l'environnement,
- une chargée de sensibilisation en milieu scolaire,

Service environnement et transition énergétique

- un chef de projet PCAET et Cit'ergie,
- une cheffe de projet TEPCV avec une équipe projet mobilisée,
- une cheffe de projet AACT Air et Ville respirable,
- une cheffe de projet ville nature (biodiversité et zéropesticides),

Service eau et assainissement

- un chef de projet plan de réduction des micros polluants LUMIEAU,
- une responsable communication sensibilisation sur l'eau et l'assainissement,

Direction de développement économique et de l'attractivité (DDEA)

Service Emploi et économie solidaire

- trois personnes du service emploi et économie solidaire pour développement de l'économie sociale et solidaire notamment sur la gestion de déchets

Service Enseignement supérieur, recherche et innovation

- un chef de projet du développement économique sur l'Ecologie Industrielle Territoriale et des actions de développement de l'économie verte.

Direction administrative de la DDEA

- une cheffe de projet agriculture périurbaine

Direction des ressources logistiques

- le directeur des ressources logistiques et les chef-fes des services Moyens généraux, Imprimerie reprographie, Parc véhicules ateliers, Informatique et Achats opérationnels

Direction de la réglementation urbaine

Service Hygiène et santé environnementale

- un chef de projet d'animation du contrat local de santé,

Direction Générale des Services

- une mission territoire durable 2050 avec trois directeurs-rices de projets : ville en transition, ville intelligente et société résiliente,
- Mission intercommunalité
- Direction de projet du Conseil de développement

Direction Pôle ressources

Service des achats et de la commande publique

- une personne en charge de l'élaboration et de l'animation du schéma des achats socialement **écologiquement responsable**

Mission des temps

Direction de la démocratie locale et de la proximité

Direction de l'enfance et de l'éducation

Etc...

Par ailleurs, les effectifs des services de la Collecte et de la valorisation des déchets ainsi que de la Propreté urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg sont impliqués directement ou indirectement dans ce vaste plan.

3. Le TZDZG et Cit'énergie sont l'occasion d'impliquer **les sociétés d'économie mixtes (SEM)** et les établissements publics dans lesquels l'Eurométropole est actionnaire. Ils représentent 2821 salariés et un nombre important de sous-traitants associés:

- La CTS (Transport public)
- Cus Habitat (40 % du parc de logements sociaux sur le territoire)
- Habitation Moderne (logements sociaux)
- Locusem
- Réseau GDS (énergie)
- Le Port Autonome de Strasbourg (2^{ème} port fluvial de France)
- Strasbourg événements (engagée dans une démarche éco responsable)
- Parcus (gestion des parkings)
- La SERS (aménagement d'espaces construction et gestion de parc mobilier)
- Le Pole funéraire
- Société Publique Locale Deux Rives,
- Etc...

Les directeurs généraux de ces structures se sont engagés en juillet 2015 sur le principe d'une participation active au projet de TZDZG. Elle pourrait être formalisée par la signature d'une charte définissant des objectifs partagés et les modalités de fonctionnement.

4. au titre de la cohérence territoriale

- A l'échelle des communes : dans le cadre du PLP, l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ont été fortement impliquées. Un groupe de travail spécifique a été créé au sein duquel de nombreuses expériences ont été proposées, comme par exemple le développement du réemploi en fin de vides greniers, en partenariat avec des structures de l'ESS. De plus, ce groupe permet de partager des expériences et des informations au travers de réunions régulières, une plateforme d'échanges vient compléter le dispositif. Ce travail sera renforcé pour analyser et valoriser les initiatives qui ont donné des résultats positifs, les proposer à l'ensemble des communes, co construire et développer de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire des 33 communes.
- A l'échelle de la région : l'Eurométropole de Strasbourg bénéficie du réseau (A3P) dans le cadre de l'animation des PLP et TZDZG. Ainsi, les retours d'expériences peuvent être partagés avec les autres collectivités du Grand Est. Des actions pourront également être montées en commun, telles que l'édition de documents de communication.
L'Eurométropole a accueilli dans ces locaux fin 2016 la première rencontre de la nouvelle Région Grand Est.
De même l'Eurométropole de Strasbourg participe au réseau des collectivités observatrices des coûts du SPPGD

5. **Former, éduquer et sensibiliser** : l'Eurométropole de Strasbourg a développé dans son organisation des outils pour mettre en œuvre des actions d'éducation à l'environnement.

- o L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'une équipe dédiée à l'éducation à l'environnement qui conçoit des programmes pédagogiques et intervient principalement dans les établissements scolaires pour sensibiliser aux thématiques environnementales les enfants, les enseignants et le personnel gestionnaire des équipements. Ces thématiques concernent : l'eau du robinet, le tri des déchets, le gaspillage alimentaire, le compostage, la gestion des risques Seveso la biodiversité, et la visite des centres de gestion de déchets. Plus de 4 000 élèves sont sensibilisés chaque année.
- o L'Eurométropole de Strasbourg lance chaque année un appel à projets d'éducation à l'environnement auprès des associations du territoire pour élargir les champs d'intervention en matière d'éducation à l'environnement. En 2015, l'appel à projets a permis de soutenir 18 associations d'éducation à l'environnement sur 6 thèmes (la santé environnementale, la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, le plan climat, la réduction des déchets, et les projets environnementaux transversaux). L'association SINE, gestionnaire du centre d'initiation du territoire, accueille annuellement plus de 6 300 élèves.

3.2.2. **Interlocuteurs intermédiaires** :

De nombreux partenaires sont déjà engagés dans le cadre de la réduction des déchets et de l'économie circulaire. Ces partenariats ont été pour certains déjà actés par des délibérations, conventions, prestations ou marchés.

- Les partenaires associatifs : Chambre de Consommation d'Alsace, Alsace Nature, Zéro Waste, Eco Conseil, SINE, Slow Food, Schnaেকে, Alsace Eco Service, la Maison du Compost, Campus Vert, Envie, Humanis, Emmaüs, Vêtis, Le Relais, Horizon Amitié, Carijou, Savoir et compétences, Tadâm, Libre Objet, la Banque de l'objet, la Banque alimentaire, Alsace active, Idée Alsace, Ecomanifestations Alsace, le Club des partenaires « durable attitude », Relais Chantier...

- les partenaires de l'Atelier d'échanges thématique déchets TZDZG du Conseil de l'ESS,

- les partenaires d'URBACT,

- les partenaires industriels : entreprises implantées dans le Port Autonome de Strasbourg sur le projet d'économie circulaire, les membres du club des partenaires « durable attitude »...

- les partenaires institutionnels : DRAAF, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Délégation Régionale de l'ADEME, le Conseil Général du Bas-Rhin, la Région Grand Est,...

- les partenaires de l'emploi : la Mission locale pour l'emploi, la Maison de l'emploi, les Coopératives d'activité et de l'emploi,...

- les partenaires scientifiques et universitaires : ENGEES-GESTE, Eco-Conseil, INSA, Faculté de Sociologie, INERIS, CNIDEP...
- les partenaires de l'économie sociale et solidaire : CRESS, URSIEA, FNARS, Alsace Active ...
- les chambres consulaires CCI, CMA, la Fédération Française du Bâtiment (FFB)...
- les entreprises impliquées dans le traitement des déchets,
- les éco-organismes,
- les logeurs, syndics, association d'habitants,
- la monnaie locale Le Stück
- Etc...

- **Plan régional des déchets de la Région Grand Est**

La création de la nouvelle grande région est l'occasion d'élaborer un plan régional à l'échelle du Grand Est prenant en compte toutes les nouvelles thématiques des TZDZG, des textes européens et français sur les nouveaux objectifs ambitieux de réduction, réutilisation, recyclage et valorisation des déchets non-dangereux et dangereux.

Pour l'Eurométropole de Strasbourg ce projet constitue une véritable opportunité pour revoir également en profondeur l'organisation de la gestion des déchets de son territoire et au-delà, puisqu'elle intervient depuis des décennies dans une coopération intercommunale sur le Bas-Rhin et sur des coopérations transfrontalière ou régionale d'entraide, en Alsace et sur l'Eurodistrict.

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite que l'ambition du **Plan régional** relatif à la réduction, le réemploi, la collecte et le traitement des déchets s'inscrive dans les objectifs du TZDZG, en cohérence avec les territoires limitrophes et dans une réflexion globale et cohérente à l'échelle du Grand Est.

Par ailleurs le travail déjà engagé avec l'Eurodistrict sera amplifié pour mener des réflexions et actions communes sur les thématiques du TZDZG.

3.2.3. Autres partenaires :

L'ensemble des usagers ménages, près de 500 000 habitants, et de non-ménages, près de 50 000, ainsi que les nombreux étudiants, touristes, associations et tous les autres relais qui pourraient soutenir activement la démarche seront sollicités et impliqués de près ou de plus loin dans ce vaste plan.

Une réflexion sera également engagée avec les grandes et moyennes surfaces (GMS) et les petits commerces de proximité volontaires pour les encourager à promouvoir une consommation responsable.

Les prestataires de l'Eurométropole de Strasbourg impliqués dans le cadre des clauses sociales et environnementales des marchés publics.

4) CONTENU DU PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL

Les objectifs visés se déclinent en 4 thèmes qui donneront lieu à des réflexions et/ou des ateliers de construction avec l'ensemble des acteurs, au sein d'une gouvernance complétée :

- 4.1- la réduction des déchets
- 4.2- le réemploi,
- 4.3- le recyclage et la valorisation,
- 4.4- la tarification incitative.

Les différentes actions sont déclinées dans les quatre thématiques, selon les 15 axes proposés par l'Ademe au niveau national.

4.1 La réduction des déchets

La prévention des déchets et la lutte contre les gaspillages sont les priorités de la politique de réduction et de valorisation des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg, car le déchet le moins cher est celui que nous ne produisons pas. Le Programme Local de Prévention des déchets (PLP) de l'Eurométropole de Strasbourg lancé en 2010 est un succès. Il a permis de réduire de plus de 7% les quantités de déchets, soit près de 15 000 tonnes en moins, pour atteindre une moyenne annuelle de 468 kg par habitants en 2015.

L'ensemble des thématiques de réduction des déchets feront l'objet de réflexions pour construire avec les acteurs du territoire les meilleures stratégies et organisations. Il s'agira de répondre au mieux et de façon ciblée, avec la plus grande créativité afin d'innover dans le domaine des techniques mais également dans le domaine de « l'innovation sociale » et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Un bilan global sera dressé pour identifier les actions qui nécessitent d'être poursuivies et amplifiées, et les nouvelles pistes qui doivent être co-construites pour pouvoir atteindre, a minima, les objectifs fixés aux niveaux national et européen; baisse entre 2010 et 2020 de 10 % de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant.

L'exemplarité de la collectivité est primordiale. Sont à l'étude, par exemple, les alternatives au jetable comme la suppression des gobelets, des bouteilles et sacs en plastique. L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des institutions exemplaires dans la réduction de papier utilisé pour l'impression, comme dans l'utilisation généralisée du papier recyclé et issu d'une filière environnementale. Ce travail interne réalisé sur les marchés publics et les consommables éco-responsables déjà récompensé à plusieurs reprises au niveau national sera amplifié, en favorisant la formation et la participation des agents et des élus à la démarche.

Les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) dont la collectivité est actionnaire et les établissements publics dans lesquels elle est impliquée se sont aussi portées volontaires pour généraliser ces démarches et constituer des relais importants.

Axe 1: Les indicateurs de prévention, de collecte et de traitement des DMA sont renseignés annuellement dans SINOE® déchets

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>En 2015, année 5 du PLP, l'objectif a été atteint : - 7,19 % de déchets (2009 année de référence).</p> <p>Saisie des indicateurs de programme du PLP.</p> <p>Saisie des données de prévention de collecte et traitement des DMA sous SINOE.</p> <p>Analyse des indicateurs dans le cadre des revues projets.</p>	<p>Définir en 2017 les engagements sur les 3 prochaines années avec identification des potentiels de réduction sur les différents gisements.</p> <p>Poursuite de la saisie des indicateurs.</p> <p>Poursuite de la saisie des données de prévention de collecte et de traitement des DMA sous SINOE.</p> <p>Poursuite de l'analyse des indicateurs dans le cadre des revues de projets.</p>

Axe 2:

- Formation du personnel à la matrice des coûts et ComptaCoût
- Saisie de la matrice des coûts avant le 30 juin de l'année civile et le cadre des coûts de la prévention de l'ADEME dans SINOE®

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Le personnel est formé à la matrice des coûts et Comptacoût. La matrice des coûts ainsi que le cadre de restitution des coûts de prévention sont renseignés chaque année, et saisis dans SINOE. Les résultats sont partagés et analysés en interne. Ils sont mis à disposition des autres collectivités pour les partager.</p>	<p>Poursuite de la saisie des outils de comptabilité analytique comptacoût.</p> <p>Analyse systématique des coûts en vue de leur optimisation.</p>

Axe 3 : Rédaction et diffusion avant le 30 juin de l'année civile du Rapport sur le Service public de prévention et de gestion des déchets ex rapport annuel sur le prix et la qualité du SPGD

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Dans le cadre des activités du service, l'Eurométropole de Strasbourg édite chaque année un rapport annuel qui retrace les grandes actions menées dans l'année, présente l'organisation du service, les résultats obtenus, ainsi que les coûts associés.</p> <p>Ce rapport est présenté aux instances consultatives des services publics locaux puis validé par les élus en Conseil.</p> <p>Il est ensuite mis à disposition des communes du territoire, des usagers dans les mairies ainsi que sur le site internet. Une synthèse de ce rapport est diffusée sur tout le territoire via le journal communautaire.</p>	<p>L'Eurométropole de Strasbourg poursuivra bien entendu la rédaction et la diffusion de ce rapport annuel - gage de transparence sur la qualité et le prix des services d'élimination des déchets.</p> <p>Le cadre de restitution des coûts spécifiques à la réduction des déchets est également poursuivi.</p> <p>Redynamiser le dialogue avec les membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et élargissement du dialogue aux instances de l'Eurométropole, notamment dans le cadre de la commission prévention et gestion des déchets ainsi qu'aux instances transfrontalières dans le cadre du conseil du développement, du groupe Strasbourg Kehl et de l'Eurodistrict.</p>

Axe 4 – Prévention des déchets :

- **Axe 4.1 : Programme local de prévention des déchets avec animation par une chargée de mission, compatible avec le Programme national de prévention 2014-2020**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée en février 2010 dans un PLP, en partenariat avec l'Ademe. Dès le démarrage, l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité se fixer des objectifs sur l'ensemble des déchets qu'elle prend en charge, et non pas seulement sur les ordures ménagères.</p> <p>Ainsi, l'objectif du PLP était de réduire de 7 à 10 % l'ensemble des déchets produits sur le territoire d'ici 2015 (année de référence 2009). Le résultat atteint est de -7,19%.</p> <p>Le projet a été animé par une cheffe de projet à temps plein.</p> <p>Pour atteindre les objectifs, un plan d'actions avait été co-construit selon 9 thématiques.</p>	<p>L'ensemble des thématiques de la prévention feront l'objet de réflexions pour construire avec les acteurs du territoire les meilleures stratégies et organisations. Il s'agira de répondre au mieux et de façon ciblée, avec la plus grande créativité afin d'innover dans le domaine des techniques mais également dans le domaine de « l'innovation sociale » et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).</p> <p>En début de contrat TZDZG un bilan global sera dressé pour identifier les actions qui nécessitent d'être poursuivies et amplifiées, et les nouvelles pistes qui doivent être co-construites pour atteindre au moins une baisse de 15 kilos par habitant en 2019 des déchets collectés par le service collecte et valorisation des déchets par rapport à l'année 2015 (donnée du rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets : en 2015, 221 360 tonnes pour 473 375 habitants soit 467 kilos par habitant, objectif 2019 : 452 kilos par habitant). Au global, sur les trois années, plus de 10 000 tonnes de déchets seront ainsi évitées.</p> <p>Il s'agira de prioriser l'éco-exemplarité et les actions à fortes capacités de réduction telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des biodéchets.</p> <p>Il s'agira également d'enclencher sur le territoire une dynamique forte auprès de l'ensemble des producteurs de déchets sans exception et notamment des entreprises.</p> <p>Déjà initiée sur un territoire restreint au titre de l'écologie industrielle, il faudra développer et accompagner les entreprises vers une production limitée de déchets.</p> <p>Il en va de même pour les Sociétés d'Economie Mixte (SEM).</p>
<p>L'Eco exemplarité</p> <p>La démarche d'éco exemplarité a été construite selon 3 échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les communes de l'Eurométropole de Strasbourg : lancement d'un groupe de travail intercommunal pour partager l'information et les expériences. Lors de la mise en œuvre de la RS un accompagnement à la réduction des déchets a été proposé. - les services de l'Eurométropole de Strasbourg : lors de la mise en œuvre de la RS, des formations à la prévention et un accompagnement à la réduction de leurs déchets d'activités ont été proposés. <p>Un travail a également été mené sur la politique en matière d'achat public. Celle-ci est structurée autour de 5 axes (performance économique, sécurité, éthique, modernisation et développement durable). Aujourd'hui 75% des marchés de plus de 90 000€ de l'Eurométropole de Strasbourg intègrent des clauses environnementales et/ou sociales (environ 1000 par an avec une clause environnementale de jugement des offres), avec pour objectif à moyen terme la prise en compte d'un coût global d'utilisation, notamment environnemental.</p>	<p>L'Eco exemplarité</p> <p>L'implication forte de la collectivité mais aussi de tous les agents est, et sera, une clé de la réussite du programme TZDZG. Des formations en interne seront dispensées pour pouvoir mobiliser et impliquer tous les acteurs internes et par l'intelligence collective faire émerger des solutions co-construites et décidées collectivement.</p> <p>L'ensemble des actions déjà engagées seront poursuivies pour accompagner toutes les communes et tous les services. Des actions « fortes en symbolique » seront menées pour, par exemple, supprimer l'utilisation de gobelets plastiques et sacs plastiques dans les services et directions.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur l'achat public responsable avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une généralisation de clauses sociales et écologiques responsables (respect des chartes chantiers verts dans le cadre des marchés de travaux,...)

<p>- les agents de l'Eurométropole de Strasbourg : lancement d'une enquête auprès des 5 000 agents administratifs pour connaître leurs comportements ainsi que leurs attentes. Sur la base des conclusions de cette enquête, des actions ont été mises en place comme par exemple la collecte de jouets, de textiles, ou encore la distribution d'Eco Cup. De plus, un projet est en cours pour optimiser le matériel d'impression et sensibiliser les agents à la réduction des consommations de papier.</p> <p>Enfin, une intervention est réalisée lors des journées d'accueil des nouveaux arrivants pour les sensibiliser à l'éco responsabilité, et notamment à la prévention des déchets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une animation des espaces d'échanges réguliers avec le milieu économique, pour contribuer à la réflexion collective concernant la définition d'axes structurants. - Une identification des domaines d'achats dans lesquels des démarches de réduction des déchets ultimes pourraient faire effet levier sur les pratiques. - Une formalisation des politiques volontaristes et les pistes d'action dégagées avec l'ensemble des acteurs dans un schéma des achats socialement et écologiquement responsables. <p>L'Eco Exemplarité devra également être déclinée dans les manifestations réalisées par l'Eurométropole de Strasbourg. Le partenariat avec l'association Ecomanifestations Alsace sera amplifié pour accompagner, sur l'éco-exemplarité, les organisateurs de manifestations qui ont lieu sur le territoire Eurométropolitain.</p> <p>Un travail est lancé pour encourager et soutenir un acteur local qui souhaiterait mettre en place une station de lavage de vaisselle et notamment de gobelets réutilisables.</p> <p>Une démarche spécifique sur l'éco-exemplarité sera également lancée auprès des Sociétés d'Economie Mixte, des bailleurs et autres organismes ou institutions satellites de l'Eurométropole de Strasbourg.</p>
<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Dans le cadre de la réduction du gaspillage alimentaire depuis 2014, l'Eurométropole de Strasbourg anime un groupe de travail dédié à la redistribution des repas produits non consommés à l'échelle de la restauration collective.</p> <p>Lancement d'une démarche avec l'ensemble des acteurs de la restauration collective avec l'accompagnement de 10 structures de restauration collective dans la mise en œuvre d'actions : 7 écoles élémentaires, un EHPAD, le restaurant d'ARTE ainsi que la Maison d'Arrêt (qui a obtenu un prix dans le cadre de l'appel à projets Antigaspi 2014).</p> <p>De plus, des groupes de travail réunissant des acteurs aussi variés que les Hôpitaux universitaires, la banque alimentaire, des techniciens des communes, des prestataires de restauration, etc. ont été organisés pour trouver des solutions sur 3 thématiques : la réglementation, la sensibilisation des usagers et la redistribution.</p> <p>Enfin, une université d'automne a été dédiée aux professionnels, ainsi qu'une manifestation grand public sur la plus grande place de Strasbourg.</p> <p>L'Eurométropole de Strasbourg a étudié, avec Eco-conseil, la mise en place sur les marchés des commerçants non sédentaires, le concept de redistribution à des personnes en difficulté de produits destinés à être jetés. Ceci a permis d'encourager la création de l'association La tente des glaneurs de Strasbourg qui œuvre actuellement sur le plus grand marché de Strasbourg, bd de la Marne.</p> <p>Construction et test d'un programme pédagogique sur le gaspillage alimentaire pour sensibiliser les scolaires</p>	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>« Le meilleur biodéchet étant celui que l'on ne produit pas », un plan ambitieux sera construit avec les acteurs du territoire et déployé pour lutter contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est de toucher tous les publics allant du foyer, au restaurant ou auberge en passant par les manifestations et autres fêtes jusqu'à l'ensemble des lieux de restauration collective.</p> <p>Ce plan spécifique doit pouvoir largement répondre - voire aller au-delà - des objectifs européens et nationaux en la matière.</p> <p>Des actions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire seront imposées dans le cahier des charges du marché des cantines scolaires (septembre 2017) et celui de la DSP des 2 restaurants administratifs (avril 2018).</p> <p>Deux opérateurs de restauration collective en lien avec la banque alimentaire testent la redistribution des repas produits en trop. (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et Alsacienne de restauration)</p> <p>Un bilan des tests sera réalisé et des préconisations pourront être formulées pour encourager d'autres restaurants collectifs.</p> <p>Encourager le développement du concept de la tente des glaneurs sur le reste de l'agglomération.</p> <p>Déploiement du programme sur le gaspillage alimentaire à l'ensemble des écoles du territoire.</p>

Gestion de proximité des biodéchets :

Promotion du compostage individuel : augmentation de la subvention individuelle (40 €) et ouverture de la subvention au compostage collectif.

Promotion et accompagnement du compostage collectif. Actuellement, on compte une centaine de sites de compostage collectif en fonctionnement, représentant 1600 foyers. Soutien des acteurs locaux pour le compostage.

Soutien des structures associatives locales (la maison du compost, les habitants du quartier gare, Vert bordeaux...) pour le développement des actions de compostage de quartier ou de projets particuliers.

Un maître composteur à temps plein organise des formations gratuites au compostage et accompagne les particuliers dans la mise en œuvre du compostage.

Promotion de la gestion in situ des déchets verts : expérimentation sur 2 communes de la valorisation des déchets produits par des agriculteurs de la commune.

Promotion du paillage et du broyage : achat d'un broyeur et lancement de marché de prestation de broyage. Organisation de broyage dans les jardins familiaux accompagné de sensibilisation des jardiniers.

Création d'un Club sur le compostage et le jardinage au naturel, réseau informel réunissant 100 professionnels (entreprises, associations, communes). Ce réseau permet de faciliter les partenariats et de partager l'information autour des thématiques de jardinage au naturel. Chaque mois, une newsletter est envoyée à l'ensemble des membres.

Gestion de proximité des biodéchets

Tout usager qui peut réaliser du compostage et utiliser du compost dans de bonnes conditions doit être soutenu et accompagné par la collectivité et ses partenaires.

Les actions de promotion du compostage individuel et collectif seront poursuivies et amplifiées sur l'ensemble du territoire et les initiatives novatrices seront encouragées. Il s'agit de continuer à encourager les pratiques de jardin au naturel et de gestion au naturel des espaces verts.

Le maître composteur accompagnera et développera les nouveaux sites avec des associations ou prestataires missionnés sur ces questions spécifiques.

Déploiement de la gestion in situ des déchets verts des services communaux en développant des modèles comme ceux de Holtzheim ou Strasbourg : les déchets verts deviennent une vraie ressource pour la gestion au naturel des espaces verts.

Poursuite de la promotion du broyage et du paillage, dans la limite des contraintes de sécurité pour ce type d'activité, et de coûts raisonnables.

Déploiement du réseau du Club sur le compostage et le jardinage au naturel.

Toutes ces actions nécessitent un fort accompagnement par des outils de communication dédiés. Des actions de sensibilisation de proximité et d'encouragement fort au compostage doivent être menées et il est nécessaire de réfléchir à l'interdiction à terme du dépôt de déchets verts dans les poubelles de déchets résiduels.

Sensibilisation à l'eau du robinet :

54 % des personnes du territoire déclarent boire tout le temps l'eau du robinet (+ 9 points par rapport à 2012)

Sensibilisation des usagers à la qualité de l'eau du robinet par des campagnes de communication et la diffusion d'une carafe. La carafe a été fabriquée en 30 000 exemplaires en 2011(25 000 distribuées). Une étude de marché auprès des utilisateurs a été réalisée en 2014.

Mise en place de fontaines à eau sur la voie publique dans le cadre du plan canicule et lors d'évènements sportifs ainsi que dans certaines écoles.

Sensibilisation à l'eau du robinet :

Augmenter le nombre de personnes buvant de l'eau du robinet. Maintien des baromètres de consommation.

Une réflexion est menée avec le service de l'eau et de l'assainissement sur la poursuite de la diffusion de la carafe de l'Eurométropole de Strasbourg : de nouvelles carafes pourraient promouvoir la consommation de l'eau du robinet. Des sérigraphies limitées ou avec des symboles locaux pourront augmenter l'intérêt donné à l'objet.

Poursuite de la mise en place de fontaines à eau sur la voie publique et les écoles.

Poursuite des actions de communication et de promotion de l'eau du robinet.

Une réflexion sera menée en interne mais aussi sur le territoire pour supprimer les gobelets de tous types et encourager l'utilisation de verre ou d'Eco Cup.

<p>Réduction des Imprimés non adressés</p> <p>Diffusion de 50 000 autocollants STOP PUB (taux d'apposition de 19 %). Partenariat avec les diffuseurs de journaux gratuits pour le réemploi et la récupération des journaux déjà lus une 1^{ère} fois.</p>	<p>Réduction des Imprimés non adressés</p> <p>Poursuite et développement de la diffusion de STOP PUB avec un objectif de faire progresser le taux d'apposition.</p>
<p>Sensibilisation à l'éco consommation</p> <p>Signature d'une convention avec la Chambre de Consommation d'Alsace pour sensibiliser le grand public et les professionnels aux achats éco responsables.</p> <p>Couches lavables : convention avec Eco Conseil pour accompagner les structures d'accueil de la petite enfance à tester les couches lavables.</p> <p>Lancement d'un marché pour proposer au grand public de tester des kits de couches lavables.</p>	<p>Sensibilisation à l'éco consommation</p> <p>Relance du partenariat et réflexion sur la mise en place d'une convention d'objectif pluriannuelle avec différentes associations ou structures qui œuvrent dans ce domaine.</p> <p>Dans ce cadre, l'association Zéro Waste Strasbourg proposera à des foyers de l'Eurométropole de Strasbourg de s'engager sur une démarche zéro déchets, ils seront accompagnés par cette association et soutenus par l'Eurométropole de Strasbourg.</p> <p>Des soutiens financiers seront dédiés pour l'accompagnement d'actions sur les couches lavables à Alsace Eco Service. Etc...</p> <p>Accompagner le développement des solutions alternatives au jetable.</p> <p>Un travail devra également être mené avec les grandes et moyennes surfaces (GMS) et les petits commerces de proximité volontaires pour la sensibilisation du consommateur à une consommation responsable.</p>
<p>Prévention qualitative : réduction des déchets dangereux</p> <p>Sensibilisation à l'utilisation de produits dangereux : financement d'ateliers de fabrication de produits d'entretien maison.</p>	<p>Prévention qualitative : réduction des déchets dangereux</p> <p>Le projet LUMIEAU-Stra (2015-2018) doit conduire à une gestion intégrée des micropolluants des eaux urbaines à l'échelle de toute l'agglomération mais aussi pour la prise en compte de cette problématique dans toute sa complexité. Ce projet propose en effet de caractériser les différentes origines des sources de pollution puis de tester et évaluer des solutions de réduction.</p> <p>L'objectif final sera la construction d'une palette d'outils innovants et d'un outil d'aide à la décision permettant de prioriser les actions à mener pour répondre aux différentes situations (solutions de changement de comportement ou solution de traitement). Cette boîte à outils s'adressera aux industriels, artisans et également aux particuliers.</p> <p>Cette boîte à outils sera transposable à d'autres collectivités concernées par la réduction des micropolluants sur des territoires urbains.</p> <p>Concernant les industriels et les artisans, les actions prévues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de démonstrateurs de réduction de rejets en micropolluants ; - validation d'une démarche d'accompagnement à la réduction ; - sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des déchets liquides <p>Concernant les particuliers, les actions prévues visent les produits d'utilisation quotidienne contenant des micropolluants (produits ménagers, cosmétiques/médicaments, produits de bricolage et produits phytosanitaires). Elles concernent :</p>

Sensibilisation au jardinage au naturel dans le cadre de la mission Zéro Pesticides	<p>- du changement de pratiques (ateliers de fabrication de produits ménagers et/ou cosmétiques, campagnes de communication, mise en place de démonstrateurs dans des lieux de consommation, etc.);</p> <p>- sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des déchets liquides (rappel des filières de récupération, etc.)</p> <p>Poursuite des actions de sensibilisation au jardinage au naturel.</p>
---	--

- **Axe 4.2 : Actions de prévention sur les déchets des administrations**

Déchets des administrations

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Spéciale, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne les services et les communes de son territoire dans la réduction de tous types de déchets.</p> <p>Les directions et services les plus producteurs de déchets ont été accompagnés prioritairement.</p>	<p>Poursuite et amplification de l'accompagnement de l'ensemble des 33 communes à la réduction des déchets.</p> <p>Un marché de prestation est en cours pour accompagner les services et les communes jusqu'en 2017.</p> <p>Le processus de dématérialisation des circuits comptables d'ici à 2017 a été engagé sur l'Eurométropole de Strasbourg.</p> <p>Un travail important sera fait, à la fois sur les questions du gaspillage alimentaire, la réduction et le tri des déchets, lors des renouvellements en 2017 du marché de la restauration scolaire sur Strasbourg (10 500 repas jour) et des DSP des deux restaurants administratifs (1500 repas jour) en avril 2018.</p> <p>Cette problématique s'applique aux déchets de toutes les administrations du service public en général : services de soins, enseignement etc.</p>

- **Axe 4.3 : Actions de prévention sur les déchets d'entreprises**

Déchets des entreprises

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Le PLP 2010 - 2015 ne prenait pas en compte la gestion des déchets issus des entreprises. Toutefois, certaines actions ont été initiées de manières ponctuelles à l'initiative des services et démontrent une réelle capacité à mobiliser ce secteur, à titre d'exemple :</p> <p>mise en œuvre d'un dialogue particulier avec la Fédération Française du Bâtiment du Bas-Rhin qui regroupe 900 entreprises pour environ 10 000 salariés. Cette dernière a engagé en octobre 2013 une enquête auprès de ses adhérents. Les résultats de l'enquête menée démontrent un réel intérêt d'engager une démarche partenariale entre la Fédération Française du Bâtiment 67 et L'Eurométropole de Strasbourg. Depuis février 2014 un partenariat étroit avec cette fédération sous la forme d'une convention de partenariat a été signé. L'enjeu est de permettre un dialogue permanent entre les deux parties afin de consolider la collaboration avec la Fédération</p>	<p>Il s'agira pour les 3 années à venir de construire un plan d'actions avec l'ensemble des Chambres Consulaires, entreprises, artisans, commerçants, Fédérations et autres organismes...</p> <p>Définition d'une méthode la plus adaptée possible au tissu industriel et des entreprises.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic des actions déjà entreprises et des enjeux.</p> <p>Rencontre des acteurs et partage de la démarche en vue d'une co-construction.</p> <p>Partage des actions déjà mise en œuvre en faveur de la réduction des déchets et définition d'objectifs communs</p>

<p>française du bâtiment du Bas-Rhin et de renforcer le lien avec les entreprises locales.</p> <p>Réflexion sur la réduction des déchets sur les marchés avec les commerçants non sédentaires. L'application de la redevance spéciale permettrait une prise de conscience de certains acteurs sur la question de la gestion des déchets et la nécessaire prise en compte dans le prix des emplacements et du coût d'élimination des déchets.</p> <p>Salon de l'achat public (manifestation annuelle mise en place depuis 2014) : cette manifestation est à la fois un temps d'information, de démystification, d'interpellation réciproque et de conseil. Compte tenu de la situation financière complexe de la collectivité, donneurs d'ordre publics et entreprises se rencontrent pour échanger sur leurs difficultés respectives afin de créer des synergies et mieux travailler ensemble, en particulier concernant la construction et l'exécution des clauses environnementales.</p> <p>1 ère rencontre des directeurs généraux des SEM le 8 juillet 2015 dans lesquelles l'EMS est actionnaire.</p>	<p>Développement du partenariat et intégration dans les objectifs des actions des éléments qui concourent à la diminution de déchets de travaux de chantier, au réemploi et à l'amélioration des filières de recyclage et de traitement des déchets.</p> <p>Réduction des déchets sur les marchés avec les commerçants non sédentaires et facturation progressive des déchets issus des marchés.</p> <p>Diffusion d'un guide des bonnes pratiques construit avec les entreprises volontaires lors de groupes de travail, ateliers thématiques à destination des acheteurs et construction d'outils communs visant à améliorer la performance des achats.</p> <p>Définition d'une charte de partenariat et du niveau d'engagement des SEM dans le cadre des projets Cit'ergie et TZDZG, puis mise en œuvre du partenariat et des engagements.</p> <p>Soutien des initiatives telles que le Club des partenaires « durable attitude », démarche de quartier autour d'un réseau d'entreprises du secteur Ouest de Strasbourg. Il a pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises les collectivités locales et les habitants autour d'une charte pour le développement durable. (90 membres se sont déjà engagés).</p>
--	--

4.2 Le réemploi

L'Eurométropole de Strasbourg est de longue date investie dans la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Par ses actions, elle favorise le réemploi, la réutilisation et la réparation d'objets divers, notamment dans le cadre de partenariats innovants. Elle s'appuie pour ce faire sur plusieurs structures dont plusieurs relèvent de l'insertion par l'activité économique comme Emmaüs, Envie, Humanis, Carijou...

Cette politique a été renforcée, par la récente mise en place d'un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) déchets, en matière de collecte de textiles, linge de maison et chaussures. Aujourd'hui, environ 1 300 tonnes de textiles sont collectés par an et l'objectif est d'atteindre 3 000 tonnes d'ici 2025.

D'autres possibilités seront étudiées avec le Conseil de l'ESS et les partenaires habituels de l'Eurométropole de Strasbourg pour étendre les actions à mener au travers du SIEG et développer de nouvelles formes de partenariats avec ces acteurs (marchés réservés, partenariats innovants, nouvelles opportunités comme les contrats à impact sociaux, appels à projets...). Par ailleurs, ces initiatives doivent permettre d'imaginer de nouvelles solutions pour mieux gérer les déchets sur certains quartiers, où des structures de l'économie sociale et solidaire sont présentes, pour accompagner les usagers et les non-ménages (administrations, entreprises, associations) dans cette volonté de réduire et de trier davantage les déchets.

Axe 5 – Promotion de l'économie sociale et solidaire

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Un partenariat avec EMMAUS permet de proposer aux usagers le réemploi en déchèteries et sur les sites EMMAUS (3245 tonnes d'objets remis en circulation en 2015).</p> <p>Création d'une Commission Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) déchets pour développer les actions en faveur du réemploi. Mise en œuvre en 2016, du premier SIEG dédié au réemploi et au recyclage sur la filière du Textile Linge de Maison et chaussures. Ce dernier comporte des obligations de services publics, sociales, environnementales et de partenariats sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg.</p> <p>L'association « Banque de l'objet », a été créée en mars 2014. L'action de la « Banque de l'objet » consiste à mettre en place un service de distribution des produits invendus non alimentaires, collectés auprès des entreprises, au profit des personnes en précarité. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de solidarité et de lutte contre le gaspillage.</p> <p>Des tests ont été menés sur 15 Vides greniers/Marchés aux puces pour la collecte des invendus en fin d'évènement par les associations avec la mise en place de systèmes de caution pour sensibiliser les usagers à ne pas laisser sur place leurs invendus.</p> <p>Appel à projets auprès des associations de réemploi de vélos du territoire pour valoriser les épaves récupérées sur la voie publique (Strasbourg). Environ 500 épaves sont collectées annuellement.</p> <p>Favoriser le réemploi des encombrants sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un service sur appel téléphonique uniquement pour les gros objets et suppression de la collecte des objets encombrants en porte à porte sur 21 communes périphériques, - suppression du placement de bennes auprès des syndicats. Ces actions permettent à la collectivité de rappeler la hiérarchie des modes de gestion des déchets : réemploi, recyclage, valorisation. 	<p>La dynamique TZDZG et ESS a été lancée en octobre 2016 par la mise en place d'un atelier thématique spécifique qui implique 500 acteurs de l'ESS et élargi à tous les acteurs du territoire pour les mobiliser et les impliquer dans la définition d'un plan d'actions pour le territoire. Les structures qui le souhaitent participeront au déploiement du plan d'actions. Elles pourront également promouvoir et valoriser des initiatives de l'ESS et notamment dans les domaines de la réduction des déchets et du réemploi.</p> <p>Les actions en faveur du réemploi avec une plus-value sociale seront poursuivies et fortement développées et entre autres au travers du SIEG déchets.</p> <p>A titre d'exemple, actuellement des initiatives et des réflexions sont en cours sur le matériel médical non-utilisé (Envie), sur les Technologies de l'Information et Communication (TIC), Repair-cafés...</p> <p>Réflexion à mener sur le développement du dispositif de réemploi sur les Vides greniers/Marchés aux puces du territoire à l'ensemble des communes.</p> <p>Extension du dispositif de récupération des vélos et promotion du dispositif auprès des 33 communes.</p> <p>Poursuite de la suppression du placement des bennes à l'ensemble des bailleurs (hors zones sensibles). A termes, l'objectif est de supprimer 100 % des placements de bennes pour les objets encombrants au profit du réemploi, de l'usage des filières REP et d'un tri systématique.</p>

4.3 Le recyclage et la valorisation

L'objectif national de valorisation matière des déchets est fixé à 55% d'ici 2020 et à 65% pour 2025. Avec un taux de recyclage matière de 29% en 2015 sur l'Eurométropole de Strasbourg, des études devront être lancées sur l'extension des consignes plastique et la collecte des « bio-déchets » à la source. Le recyclage est un des thèmes majeurs de la nouvelle politique déchets de la collectivité. En effet, pour que les objectifs ambitieux de recyclage fixés à la fois par la « Loi de transition énergétique pour la croissance verte » et par les institutions Européennes puissent être atteints, il est devenu indispensable de faire évoluer les dispositifs de collectes sélectives. Le tri à la source serait le meilleur moyen d'atteindre des quantités plus importantes de recyclage.

- Ménages

Dans ce nouveau contexte, le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers devient incontournable. Il représenterait environ 25 000 tonnes annuelles. La collecte spécifique des bio-déchets offrira aussi la possibilité d'un « retour à la terre » de la matière organique et le compostage collectif devra être amplifié et promu là où ce sera possible.

Une étude des différentes options sera entreprise pour préciser les dispositifs à mettre en œuvre en tenant compte de différents paramètres (type d'habitat, collecte en porte à porte, apport volontaire de proximité, de surface, enterré, mini déchèterie de ville...). Cette étude portera également sur l'hypothèse d'un flux séparé pour les papiers et cartons, qui pourraient faire l'objet d'une collecte spécifique.

Le développement de la collecte du verre en apport volontaire, mené actuellement en partenariat avec l'éco-organisme Eco-Emballages sera poursuivi en vue de densifier le nombre de points de collecte et augmenter d'au moins 10% les tonnages de verre collectés.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes et des filières existantes. Le renouvellement de certains agréments et les nouveaux cahiers des charges des éco-organismes comme la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des emballages ménagers seront l'occasion d'étudier l'extension de la collecte sélective à l'ensemble des emballages ménagers et notamment des plastiques (pots, barquettes, films ...).

La poubelle des « ordures ménagères résiduelles » deviendra progressivement le réceptacle des « déchets ultimes non recyclables ».

- Activités économiques

Concernant les déchets des professionnels, la collectivité a accompagné la mise en place de déchèteries dédiées. Il en existe actuellement quatre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des actions d'informations seront menées avec l'ensemble des partenaires pour drainer plus de matériaux et surtout pour que ces matières soient recyclées afin d'éviter l'incinération de matériaux recyclables. Cette mesure permettra d'améliorer le fonctionnement des différents flux de collectes et des centres de traitement.

Conduite depuis 2013, la stratégie d'écologie industrielle et territoriale est menée de façon proactive sur le Port autonome de Strasbourg. Elle permet de donner aux 320 entreprises implantées sur ce territoire des éléments de compétitivité supplémentaires en favorisant les synergies Energie-matières. Soucieux de rester attractifs et innovants, cette stratégie sera étendue à d'autres territoires et secteurs d'activités permettant ainsi à l'Eurométropole de Strasbourg de renforcer la compétitivité des entreprises, d'optimiser la gestion des ressources (matières et énergie), de développer des liens interentreprises et de tendre vers la sobriété énergétique du territoire.

Axe 6 – Mise en place du tri à la source des biodéchets

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Mise en œuvre d'une complémentarité des traitements de déchets : l'Eurométropole de Strasbourg dispose d'une plateforme de compostage où les déchets verts déposés par les particuliers en déchèteries sont traités ; les communes et professionnels peuvent également y déposer leurs déchets verts. 16 000 tonnes de déchets végétaux sont transformées sur le site et 11 000 tonnes de matières secondaires sont produites (48 % de compost, 22 % de broyat et 30% de refus de criblage) destinées à de l'amendement et de la biomasse chaufferie.</p> <p>Existence locale d'opérateurs privés collectant les bio déchets des entreprises et administrations.</p> <p>Accompagnement des gros producteurs de biodéchets : dans le cadre de la démarche de réduction du gaspillage alimentaire, des restaurants collectifs ont testé le compostage des résidus fermentescibles issus de leur activité.</p> <p>Suivi du projet «Valorg» : test d'un dispositif de compostage/lombricompostage et poulailler à l'échelle d'une structure d'insertion par l'emploi avec développement de formations sur le compostage pour le personnel en réinsertion, création d'une plateforme et d'une filière de transformation des déchets fermentescibles.</p>	<p>Concernant le tri des biodéchets de la cuisine, il sera important d'étudier toutes les alternatives de solutions simples et très locales aux solutions industrialisées pour balayer tous les champs des possibles, à partir des nombreuses expériences en Europe et ailleurs.</p> <p>Dans ce cadre, une étude devrait permettre de déterminer les meilleures stratégies entre la prévention sur les sites/zones qui le permettent et le développement de collectes dédiées en porte à porte (uniquement pour les biodéchets de la cuisine) notamment. Différents dispositifs de collecte pourront être testés en fonction des types d'habitat.</p> <p>Pour répondre aux objectifs de recyclage des déchets à l'horizon 2025 (65% de recyclage) le tri des déchets alimentaires des particuliers devient incontournable. Il représenterait environ 25 000 tonnes annuelles.</p> <p>Avant d'être généralisé, le tri à la source des bio-déchets pourra être testé sur un territoire pilote représentatif de plusieurs types d'habitat.</p>

Axe 7 - Collectes séparées :

- **Axe 7.1 : Mise en place d'une démarche d'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et optimisation des collectes sélectives**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée dans la démarche d'harmonisation des consignes de tri en 2015.</p> <p>L'amélioration de la qualité du tri a fait l'objet de projets spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'expérimentation de la collecte enterrée 2011-2014 - le démarrage du développement de la collecte sélective en apport volontaire de proximité (suppression des bacs de CS au profit de conteneurs d'apport volontaires de proximité) ce dispositif a permis d'améliorer fortement la qualité du tri. Ces sites sont passés de 80 % de refus de tri à 16 %. 	<p>L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée à étudier l'extension des consignes de tri plastique.</p> <p>En effet pour atteindre les objectifs nationaux et européens, il est devenu indispensable de faire évoluer les dispositifs de collecte sélective. Les meilleurs sites en Europe disposent de cinq flux différents de collecte et de tri à la source.</p> <p>Une étude des différentes options sera entreprise pour préciser les dispositifs à mettre en œuvre en tenant compte de différents paramètres (type d'habitat, collecte en porte à porte, apport volontaire de proximité, de surface, enterré, mini déchèterie de ville...). Cette étude portera également sur l'hypothèse d'un flux séparé pour les papiers et cartons, qui pourraient faire l'objet d'une collecte spécifique.</p> <p>Le développement actuel de la collecte du verre en apport volontaire sera poursuivi en vue de densifier les points de collecte et d'augmenter d'au moins 10% les tonnages de verre recyclés.</p> <p>La poubelle des « ordures ménagères résiduelles » deviendra progressivement le réceptacle des « déchets ultimes non recyclables » ou déchets résiduels.</p> <p>Le volume des bacs consacrés aux déchets résiduels doit être réduit au strict minimum pour encourager les usagers à la réduction, au réemploi et au tri des déchets.</p> <p>Ces réorganisations en profondeur des services rendus seront l'occasion de travailler sur d'autres aspects d'optimisation.</p>

- **Axe 7.2 : Exutoires locaux privilégiés**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>L'Eurométropole de Strasbourg s'est depuis longtemps engagée pour encourager et soutenir les filières locales de réutilisation, recyclage et traitement des déchets.</p>	<p>L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à renforcer cette démarche en y associant les acteurs du territoire, au travers des sites existants, des initiatives en cours, de la créativité et de l'esprit d'entreprise pour développer et mettre en œuvre des filières et exutoires locaux.</p> <p>Le SIEG déchets qui vient d'être mis en place est un bel exemple à renforcer et à développer.</p> <p>Dans le cadre du programme Européen Urbact et du Conseil de l'Economie Sociale et Solidaire deux groupes de travail respectifs sur la thématique TZDZG ont été mis en place. Ils associent les partenaires et acteurs du territoire en lien avec Urbact pour aider à co-construire une nouvelle politique publique sur la gestion des déchets. L'atelier déchets de l'ESS permet lui de renforcer et de créer une dynamique co-construite pour développer, entre autres, des filières locales avec des schémas d'organisation novateurs.</p>

- **Axe 7.3 : Optimisation des collectes afin de diminuer les coûts et de réduire les consommations de carburant des véhicules assurant la collecte**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>La collecte enterrée et le retour à la collecte sélective de proximité mises en œuvre récemment sont des optimisations des systèmes de collecte.</p> <p>La réduction des consommations de carburants est également intégrée dans les perspectives d'évolution et d'adaptation des dispositifs de collecte par des formations à l'éco conduite réalisées auprès du personnel de la collecte.</p>	<p>Poursuite du développement de la collecte enterrée et du retour à la collecte sélective de proximité en fonction des sites et des optimisations possibles.</p> <p>La baisse des fréquences de collecte, des collectes l'après-midi et la collecte « automatisée » doivent être étudiées pour limiter les coûts et les consommations de ressources.</p> <p>Poursuite et amplification des actions pour la réduction des consommations de carburants ainsi que l'évolution des carburations (passage au gaz).</p>

- **Axe 7.4 : Nouvelles filières en déchèteries**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>L'Eurométropole de Strasbourg a toujours été avant-gardiste pour mettre en place de nouvelles filières en déchèterie.</p> <p>A titre d'exemple, le plâtre était jusqu'à présent envoyé vers des centres d'enfouissements techniques. La collectivité a testé en 2013 puis développé en 2014 sur ses déchèteries une collecte dédiée en vue d'un recyclage local.</p>	<p>L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à poursuivre le développement de filières locales qui pourraient être spécifiquement créées et encouragées, ou nationales et internationales si celle-ci présentent un écobilan positif et des coûts acceptables.</p> <p>Le réemploi sera mis encore plus en avant pour inciter fortement les usagers à réparer, réutiliser mais aussi à faire don de leurs objets. (voir axe 5)</p>

Axe 8 – Mise en place de déchèteries professionnelles notamment pour les déchets du BTP

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Il existe déjà 4 déchèteries dédiées aux déchets des professionnels. Les contrôles préalables des entrées en déchèterie de l'Eurométropole (qui n'acceptent pas les déchets des professionnels) ont été renforcés et permettent d'informer et de réorienter les artisans vers les filières professionnelles.</p>	<p>Améliorer la lisibilité et l'attractivité des déchèteries pour les professionnels en lien avec la CCI, la CMA, les fédérations du bâtiment et autres fédérations par la mise en œuvre d'outils d'information.</p>

Axe 9 – Valorisation des déchets :

- **Axe 9.1 : Valorisation matière des installations (démarche d'amélioration des performances des installations, conditionnement des combustibles solides de récupération (CSR) pour les refus de tri)**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>La collectivité développe pour répondre au mieux à la hiérarchie des modes de traitement : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique et enfouissement.</p> <p>Pour cela, elle bénéficie de moyens dédiés et fait appel aux compétences d'entreprises spécialisées.</p> <p>Les nombreuses filières en place déjà diversifiées sont à un niveau performant de fonctionnement.</p> <p>Les refus de tri ont toujours été traités en valorisation énergétique.</p>	<p>L'optimisation des filières de valorisation se poursuivra par de nouvelles exigences qui seront formulées dans les cahiers des charges des marchés.</p> <p>L'amélioration de la qualité des matériaux livrés sur le centre de tri « des propres et secs » fait également partie des priorités du projet de réorganisation des collectes sélectives.</p>

- **Axe 9.2 : Valorisation énergétique des installations (optimisation des installations)**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'outils industriels telle que l'usine d'incinération certifiée implantée dans la zone industrielle portuaire sud de Strasbourg au sein du pôle déchets qui regroupe également différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles) et le centre de valorisation des déchets végétaux.</p> <p>La réduction de la production de déchets ménagers et assimilés et la diminution des tonnages incinérés ont conduit la collectivité à supprimer la 4^{ème} ligne d'incinération.</p> <p>Augmentation et optimisation de la valorisation énergétique pour les déchets qui ne peuvent faire l'objet d'un recyclage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation énergétique sur l'UIOM, à hauteur de 38800 tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2013 ; - utilisation de la vapeur par l'UIOM et alimentation d'un réseau de vapeur auprès de 3 industriels ; - mise en service d'un réseau de chauffage urbain fin 2013 (17 000 équivalent logements alimentés par le réseau de chaleur) - production d'électricité par le biais d'un groupe turbo-alternateur (électricité utilisée pour la consommation propre de l'UIOM et vente de l'excédent sur le réseau d'Electricité de Strasbourg. - création d'une plateforme de broyage des objets encombrants : mélanger les apports selon leur nature et obtenir un pouvoir calorifique homogène favorable à un fonctionnement réguliers des fours d'incinération <p>Actuellement l'UIOM est à l'arrêt jusqu'au début de l'année 2019 pour travaux de désamiantage et de modernisation.</p>	<p>La valorisation énergétique ne doit intervenir qu'après avoir tout fait en amont pour réduire, réemployer et recycler les objets et les matières premières qui peuvent l'être.</p> <p>La production d'énergie à partir des déchets sera parfaitement intégrée dans le schéma ambitieux de la Transition énergétique, défi au cœur du projet de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.</p> <p>Finaliser les travaux de désamiantage et ceux prévus dans la DSP.</p> <p>Poursuivre les optimisations sur la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent faire l'objet d'un recyclage.</p> <p>Poursuivre la baisse des émissions de CO2 engagée dans le cadre de la réalisation des différents travaux et du PCAET. En 2019, l'objectif est de reprendre l'alimentation en énergie des 17 000 équivalents logements alimentés par le réseau de chaleur ainsi que les entreprises du secteur reliées au réseau pour l'alimentation en vapeur.</p> <p>Participer à l'autosuffisance et à la mixité énergétique du territoire.</p>

Axe 10 – Ecologie Industrielle et Territoriale

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Phase 1</p> <p>Une vaste démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale impliquant 22 des plus grandes industries du territoire (> 3000 salariés, > 3 milliard de CA consolidé) ont mis en synergie leurs flux énergétiques et de matières.</p> <p>Ces entreprises réalisent des achats communs d'électricité et de consommables, massifient leurs déchets papier/carton pour un traitement local par l'un d'entre eux, font réparer leurs palettes en bois par un même atelier mobile qui optimise ses tournées.</p> <p>Elles investissent individuellement dans des équipements qu'elles mettent ensuite en commun pour amortir leurs achats et économiser des ressources telles que l'eau.</p> <p>Phase 2 (achevée en 2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Élargissement du nombre d'entreprises impliquées. -Mise en œuvre opérationnelle des synergies prioritaires. -Audit des nouvelles entreprises volontaires 	<p>Phase 3 (en cours)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du mode de gouvernance pour atteindre à terme une gestion autonome. - Proposition d'approfondissement des synergies sur les flux de déchets, les achats en commun, la valorisation énergétique des déchets bois. <p>Phase 4 et suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elargissement de la démarche aux entreprises allemandes voisines. - Développement du concept à d'autres zones d'activités. <p>L'Eurométropole de Strasbourg a un rôle de chef d'orchestre dans l'animation de cette démarche et veille à l'implication de tous, de façon équitable. Elle est appuyée en cela par le Port Autonome de Strasbourg, l'ADEME, la Région Grand Est et le Groupement des Usagers des Ports (GUP).</p>

Axe 11 – Marchés publics et consommables

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
Cf Axe 4.1 - Prévention des déchets L'éco-exemplarité	Cf Axe 4.1 - Prévention des déchets L'éco-exemplarité

Axe 12 – Filières REP

- **Axe 12.1 : Contractualisation avec les éco-organismes de l'ensemble des filières à responsabilité élargie des producteurs**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Un ensemble de filières REP sont déjà organisées sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - ECO EMBALLAGES - CYCLAMED - COREPILE - ALIAPUR - OCAD3E - ECO FOLIO - RECYLUM - ECOTLC - ECO-MOBILIER expérimentée sur 2 sites pilotes nationaux dont Strasbourg en 2012, a été déployée sur le territoire en 2014. - VALDELIA pour le mobilier des services et des communes - ECODDS pour les déchets diffus spécifiques. C'est la dernière filière conventionnée en 2014 	<p>Globalement l'objectif des années à venir sur les filières REP est d'améliorer les performances quantitatives et qualitatives pour favoriser de façon très significative le recyclage des matières.</p> <p>A ce titre, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer encore plus largement sur les filières REP et les dispositifs de collecte en place, - rappeler les objectifs imposés par les agréments pour que soient développées des filières adaptées. <p>A titre d'exemple, la filière ECODDS devra s'étendre plus largement sur le territoire en impliquant beaucoup plus les points de vente de ces produits et en améliorant encore les points de collecte.</p> <p>Par ailleurs, des réflexions continueront à être menées pour développer des systèmes innovants comme le SIEG sur les déchets. Ce dispositif a permis pour la filière ECOTLC de renforcer le lien avec l'ESS et les vestiaires.</p>

- **Axe 12.2 : Mise à jour des consignes de tri via les moyens de communication et d'information**

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>La collectivité a toujours adapté les consignes de tri en fonction de l'évolution des filières locales ou nationales. Cela a été le cas récemment avec la mise en place de la filière plâtre et de la collecte sélective des métaux d'emballages.</p>	<p>Les mises à jour se poursuivront.</p> <p>L'information et les moyens de communication et de sensibilisation seront amplifiés avec le développement de nouvelles solutions plus diversifiées et les plus locales possibles.</p> <p>Pour avoir des collectes sélectives de meilleure qualité il sera nécessaire d'avoir une sensibilisation adaptée et des contrôles réguliers.</p>

Axe 13 – Proximité et autosuffisance

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>La majorité des entreprises impliquées dans le traitement des déchets ménagers sont sur le territoire alsacien.</p> <p>La collectivité adapte et développe également de nouvelles filières en fonction du tissu local. A titre d'exemple, la mise en place d'une filière de recyclage des plâtres est née de l'existence sur le territoire d'une entreprise spécialisée. Il en est de même pour la filière de recyclage des bouchons en liège.</p>	<p>L'Eurométropole de Strasbourg continuera de rester en veille pour découvrir et encourager des initiatives et filières locales, c'est un des objectifs de l'atelier déchets TZDZG du Conseil de l'ESS.</p>

<p>La question alimentaire a été placée au cœur des enjeux d'autonomisation de la ville, mais aussi de santé, et de réduction des déchets. Elle s'est concrétisée, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'Organisation professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), par une stratégie organisée autour de 4 enjeux : la préservation des espaces agricoles et des exploitations, le développement d'une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement, le développement des circuits alimentaires courts et de proximité, la recréation du lien entre agriculteurs et citoyens. La Nouvelle Douane, vitrine urbaine de l'agriculture locale est emblématique de ce partenariat. 22 agriculteurs proposent depuis novembre 2014 la vente directe d'une très large palette de produits locaux de saison. Ce lieu contribue à la structuration d'un pôle de produits locaux au travers de sa complémentarité avec le marché hebdomadaire des producteurs qui se tient dans la rue de la Douane.</p> <p>Par ailleurs, dans le marché public de restauration scolaire, la garantie d'un minimum de produits issus de l'Agriculture Biologique a permis d'orienter des flux importants de produits bio (248 tonnes en 2015) essentiellement d'origine locale (137 tonnes soit 55.3%) vers les restaurants scolaires qui fournissent près de 11 500 repas par jour. La progressivité du marché a permis aux producteurs bio de consolider leurs investissements et à SOLIBIO, plateforme locale de collecte et conditionnement qui décharge les producteurs de contraintes logistiques, de réduire les déchets.</p>	<p>Par ailleurs, la collectivité s'est engagée dans l'autosuffisance énergétique avec sa réponse à l'appel à projets « des territoires à énergie positive et à la croissance verte ».</p> <p>Elle s'engage dans la démarche Cit'ergie.</p> <p>L'alimentation, est un axe majeur de travail pour l'avenir, et constitue un champ d'expérimentation exemplaire pour l'introduction de clause environnementale et sociale.</p> <p>La Ville de Strasbourg formalise sa candidature à l'appel lancé par le Ministère de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et de la Forêt portant sur la labellisation de Projets Alimentaires Territoriaux et le financement d'expérimentations. Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires comptent, d'une part, renforcer leur action en faveur du développement de l'agriculture biologique (évaluation du potentiel d'une filière locale de céréales, farine et pain bio pour approvisionner la restauration scolaire, identification des agriculteurs proche de la retraite susceptibles de transmettre leur entreprise à des jeunes agriculteurs bio) et, d'autre part, accompagner des familles en précarité financière dont les enfants sont en situation de surpoids vers une meilleure hygiène alimentaire (attribution de paniers de légumes et possibilité de jardinage dans le cadre d'un Potager Urbain Collectif pour favoriser l'adoption de meilleures habitudes alimentaires).</p> <p>La question du gaspillage tient une place importante dans le Projet Alimentaire du territoire de l'Eurométropole.</p>
--	---

4.4 La Tarification Incitative

La mise en place de la redevance spéciale auprès des non-ménages, déjà bien engagée à ce jour, devra être poursuivie. Calculée en fonction du volume de déchets collectés, la redevance permet de responsabiliser le producteur de déchets.

La tarification incitative auprès des ménages pourra constituer un moyen d'inciter à réduire et trier davantage. Elle nécessitera cependant une refonte complète du financement du service et pourra permettre de créer plus de lien entre la production de déchets, la qualité du tri effectué par l'utilisateur et le prix payé.

Axe 14 – Redevance spéciale

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>L'Eurométropole de Strasbourg a mis en place, à compter de 2013, la redevance spéciale pour l'élimination des déchets issus d'activités professionnelles publiques et privées.</p> <p>Depuis janvier 2013 toutes les collectivités locales, établissements publics et associations exonérés de TEOM sont passés à la « Redevance Spéciale Intermédiaire » leur permettant de réaliser progressivement des optimisations en vue de diminuer le montant facturé en 2015.</p> <p>La collectivité a mis en œuvre une démarche participative auprès des communes pour les accompagner dans la réduction des déchets, 22 sites ont été accompagnés.</p>	<p>La Redevance Spéciale est progressivement déployée auprès des non-ménages.</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des communes, des services, des administrations, SEM, entreprises, associations...</p> <p>Réflexion à mener en lien avec les Chambres Consulaires et les Fédérations sur l'accompagnement des professionnels avec conseils apportés sur la réduction et le tri de leurs déchets.</p>

Axe 15 – Tarification incitative

Situation actuelle	Engagement pour les 3 ans à venir
<p>Le financement du service public de la collecte et de l'élimination des déchets des particuliers est actuellement assuré en grande majorité par la TEOM.</p> <p>La délibération de 2012 inscrivait la redevance incitative comme une action pouvant être mise en œuvre à l'issue de la mise en place de la redevance spéciale.</p>	<p>Il est proposé de réaliser une étude sur la tarification incitative afin de mener toutes les réflexions nécessaires et étudier toutes les possibilités : TEOM incitative, Redevance Incitative au poids ou au volume etc...pour rechercher la meilleure solution adaptée à notre territoire</p> <p>Des expérimentations seront conduites sur un territoire représentatif de l'Eurométropole de Strasbourg afin d'évaluer le dispositif et les conséquences en matière de réduction et de tri des déchets.</p>

5) MOYENS MOBILISES, PARTENAIRES ET GOUVERNANCE DU BENEFICIAIRE

5.1. Moyens humains mobilisés

5.1.1. Elus référents

Madame Françoise Bey, Vice-Présidente de l'Eurométropole en charge de la prévention et gestion des déchets.

Madame Jeanne Barseghian, conseillère eurométropolitaine déléguée en charge de la réduction et du réemploi déchets.

5.1.2. Equipe projet (pilotage opérationnel) :

- Une Equipe projet

Mission	ETP pour TZDZG
Une cheffe de projet animatrice TZDZG prévention,	1
Une cheffe de projet animatrice TZDZG nouvelles collectes,	1
Un responsable du département études et prospective qui supervise le projet TZDZG,	0,9
Un Eco-conseiller chargé d'études sur la thématique du réemploi et des biodéchets,	0,9
Une responsable développement des collectes,	0.8
Responsable valorisation des déchets	0.5
Une responsable communication sensibilisation sur les déchets,	0.8
Une coordinatrice de l'éducation à l'environnement	0.5
Un-e chef-fe de projet redevance spéciale et 2 agents pour l'accompagnement à la réduction des déchets dans les communes et directions et services de l'Eurométropole,	2
Un chef de projet PCAET et Cit'ergie,	<0.1
Un chef de projet du développement économique sur l'Ecologie Industrielle Territoriale et des actions de développement de l'économie verte,	<0.1
Trois personnes du service emploi et économie solidaire pour développement de l'économie sociale et solidaire notamment sur la gestion de déchets,	<0.1
Un chef de projet plan de réduction des micros polluants LUMIEAU	<0.1
Une cheffe de projet TEPCV avec une équipe projet mobilisée,	<0.1
La Direction des ressources logistiques	<0.1
Le service des achats et de la commande publique	<0.1
Une cheffe de projet ville nature (biodiversité et zéropesticides),	<0.1
Une cheffe de projet agriculture périurbaine.	<0.1

5.1.3. Animatrices recrutées en charge des missions

Outre les missions décrites au chapitre 2, les deux animatrices TZDZG ont deux champs de compétences distincts mais très complémentaires et travailleront étroitement ensemble et de concert avec leur responsable hiérarchique responsable du département études et prospective au service Collecte et Valorisation des Déchets et avec la personne en charge des questions de réemploi.

Plus particulièrement :

- La cheffe de projet animatrice TZDZG prévention, recrutée pour 3 ans à temps plein, a en charge plus spécifiquement les axes 1 et 4 du programme d'actions prévisionnel,

- La cheffe de projet animatrice TZDZG nouvelles collectes, recrutée pour 3 ans à temps plein, a en charge plus spécifiquement les axes 6 à 9 du programme d'actions prévisionnel,.

Les axes 5 et 10 à 15 - même s'ils sont évoqués lors des groupes de travail ou réunions des animatrices - sont gérés par les responsables ou chef-fes de projets en poste.

5.2. Gouvernance institutionnelle du projet :

- **Un Comité technique se réunit au minimum une fois par trimestre** composé des membres de l'équipe projet selon les thèmes abordés :
 - de la Cheffe du service Collecte et Valorisation des Déchets et de son adjointe
 - d'un-e ou deux représentant-es des services de l'Ademe
 - d'un-e représentant-e des services de la Région
 - d'un-e représentante-e de chaque chambre consulaire
 - d'un-e représentant-e de la CRESS
 - d'un-e représentant-e d'URBACT
 - de la Cheffe du service Propreté Urbaine
 - d'un-e représentant-e du personnel du service Collecte et Valorisation des Déchets
 - d'un-e représentant-e du projet Cit'ergie,
 - Etc...
- **Un Comité de pilotage TZDZG**, créé spécifiquement, et en lien avec les autres élus thématiques et instances sur la transition énergétique, se réunira sur ce sujet au moins une fois par an afin de présenter les résultats obtenus dans l'année et de valider les objectifs et le plan d'actions de l'année suivante.

Le comité de pilotage du projet réunit au moins une fois par an des élus et des partenaires associatifs, professionnels et institutionnels. Il assure le suivi du programme d'actions au cours de l'année écoulée et définit les objectifs et les engagements pour l'année suivante.

- La **Commission Prévention et gestion des déchets** créée fin 2016 et réunissant des élus de l'Eurométropole de Strasbourg travaillera à la co-construction et à la supervision du programme TZDZG dans une vision globale et partagée. L'implication forte des communes de l'Eurométropole de Strasbourg au travers de cette commission sera essentielle pour construire un plan TZDZG ambitieux et cohérent avec les politiques communales
- Des réunions de suivi de projet trimestrielles se tiendront entre les élues référentes, le Directeur de l'environnement et des services publics urbains, la Cheffe du service Collecte et valorisation des déchets, les animatrices du programme et le responsable du suivi ADEME.

5.3. Programme d'activité prévisionnel

Les objectifs d'activités sont indiqués ci-dessous.

Ils pourront être revus et adaptés, en accord avec la Direction Régionale de l'ADEME, après avis du Comité de Pilotage.

Thématiques	2017	2018	2019
<p>1/La réduction</p> <p>Et</p> <p>2/ Le réemploi</p>	<p>Renforcement de l'éco-exemplarité</p> <p>Construction avec les partenaires du territoire du nouveau programme ambitieux.</p> <p>Valorisation des actions existantes.</p> <p>Développement d'actions efficaces sur des sites pilotes.</p>	<p>Démarrage de la mise en œuvre du nouveau programme avec l'ensemble des acteurs impliqués du territoire.</p> <p>Poursuite et développement des sites pilotes.</p>	<p>Démarrage du territoire innovant de 50 000 habitants sur des habitats représentatifs de l'agglomération, pour lequel l'objectif est à terme de diminuer de 20% les déchets et d'en recycler 65% avec la mise en place d'une tarification incitative</p> <p>Poursuite et amplification des actions; réorientation si besoin; évaluation et bilan en fin d'année avec propositions pour les années suivantes.</p>
<p>3/ Le recyclage et la valorisation</p> <p>Et</p> <p>4/ La tarification incitative</p>	<p>Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic de l'organisation du service collecte et valorisation des déchets.</p> <p>Préparation et lancement des premiers sites pilotes.</p> <p>Lancement d'une étude pour préparer avec les acteurs du territoire des scénarii chiffrés de nouvelles organisations pour un territoire innovant de 50 000 habitants.</p>	<p>Validation du scénario à mettre en œuvre.</p> <p>Poursuite et développement des sites pilotes.</p> <p>Stabilisation de l'organisation du service collecte et valorisation des déchets.</p> <p>Préparation de la mise en œuvre du territoire innovant de 50 000 habitants.</p>	<p>Démarrage du territoire innovant de 50 000 habitants sur des habitats représentatifs de l'agglomération, pour lequel l'objectif est à terme de diminuer de 20% les déchets et d'en recycler 65% avec la mise en place d'une tarification incitative</p>

6) LES BESOINS DE L'ANIMATION

6.1. Les besoins (en équipement) à la prise de poste

Toute création de poste (uniquement pour la création d'un nouveau poste hors personnel statutaire de la fonction publique) permet un unique soutien financier de l'ADEME pour les dépenses d'équipements liés à l'installation du poste.

Pour les animatrices : mobiliers de bureau, téléphones, PC portables, véhicules, vélos. Les factures détaillées seront fournies pour les justificatifs.

6.2. Les besoins en formation

Les chargées de mission TZDZG devront renforcer leurs compétences en animation par le biais de formations, notamment pour animer un réseau mais aussi pour susciter la participation citoyenne pour un mode de vie ZDZG.

Ainsi elles participeront à la formation proposée par l'ADEME : « Formation à la dynamique de groupe à la créativité collective jusqu'à la facilitation » lorsque celle-ci se déroulera sur le territoire.

La thématique des biodéchets étant au cœur des enjeux du TZDZG, les chargées de mission participeront à la formation « Prévention et gestion de proximité des biodéchets : Chargé de mission "déchets" en collectivité » proposée par l'ADEME.

De plus les chargées de mission pourront s'inspirer des expériences des autres collectivités pour nourrir la construction du plan d'action en participant aux formations et rencontres proposées, notamment via les rencontres A3P régionales et nationales.

Tout au long du programme, la chargée de mission restera à l'écoute des formations en lien avec la thématique ZDZG.

En parallèle d'autres formations pourront avoir lieu pour mobiliser l'intelligence collective :

Stagiaires	Thèmes des formations
Equipe projet (20 aine de personnes)	Construire un programme transversal
Nouveaux partenaires internes et externes (20 aine de personnes)	Formation intelligence collective et zéro déchets
Nouveaux relais internes et externes (100aine de personnes)	Formation zéro déchets zéro gaspillage
Etc...	

6.3. Les besoins en communication, sensibilisation

Pour garantir la réussite du projet et mobiliser autour d'un même objectif tous les acteurs du territoire, des opérations d'accompagnement, de sensibilisation et de communication seront menées durant ces 3 années.

Il s'agira de s'appuyer sur tous les relais d'information et de travailler en étroite collaboration avec les nombreux partenaires, afin de déployer une stratégie de communication innovante et engageante.

Les différentes actions seront déclinées de la manière suivante : relation presse, réunions publiques, campagnes d'affichage, plaquettes d'information, annonces presse, pages dédiées et actualités internet, réseaux sociaux, articles dans l'Eurométropole mag, street marketing, évènementiels...

Des actions spécifiques seront menées pour valoriser l'éco exemplarité de la collectivité et pour mobiliser les agents en interne (campagne d'affichage, formation).

Les animations en milieu scolaire notamment sur le gaspillage alimentaire le recyclage, l'eau du robinet, compléteront le plan de communication.

L'année 2017 sera rythmée par des actions phares, fin janvier lancement du projet avec une conférence de presse puis début février une campagne d'affichage. En mars le lancement du projet Start up de territoire sera également un moment fort qui témoigne de l'engagement et du soutien de la collectivité à l'innovation de projets d'avenir. Un plan de communication spécifique sera dédié au lancement du projet familles zéro déchet au deuxième trimestre.

Tout au long de l'année des actions de communication ciblées accompagneront la mise en œuvre des sites pilotes.

L'organisation d'un évènementiel d'envergure lors de la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2017 sera l'occasion de fédérer et de valoriser les nombreuses actions des différents acteurs du territoire.

En 2018, un plan de communication spécifique accompagnera le déploiement du programme d'actions, nécessitant un accompagnement plus important.

En 2019, une communication forte devra accompagner le démarrage du territoire innovant de 50 000 habitants sur des thématiques nouvelles. Ceci en plus de la communication accompagnant la suite du déploiement du plan d'actions.

6.4. Les besoins en études techniques

Il est prévu le lancement d'études de diagnostic, d'optimisation et d'accompagnement de projet pour entre autres instituer la collecte des biodéchets, l'extension des consignes plastique, la mise en place d'une tarification incitative, le dépôt d'un dossier Life et la mise en œuvre d'un territoire innovant de 50 000 habitants. Le coût prévisionnel de ces études est estimé à 450 000€ TTC sur les 3 années du contrat et feront l'objet de demandes de soutiens financiers auprès de l'Ademe (pouvant aller jusqu'à 70% de l'assiette maximale de 100 000€ par étude d'accompagnement et 50 000€ par diagnostic), d'Eco-organismes et autres partenaires...



Point 9 de l'ordre du jour :

Signature du Contrat Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage avec l'Ademe : mise en place de la politique de réduction, recyclage et valorisation des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 87 + 2

Contre : 0

Abstention : 2

Observations :

Mme Bey et M. Beutel ont également voté POUR mais leur boîtier n'a pas fonctionné.

Point n° 9 Signature du Contrat Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage avec l'Ademe

Pour

87

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, QUEVA-Michèle, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

2

BOUQUET-Gérard, PHILIPPS-Thibaud

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 janvier 2017

Renouvellement des conventions avec trois structures associatives dans le domaine de la prévention du réemploi et de la valorisation des déchets : Emmaüs, Diakonie Kork et Médecins du monde.

Depuis plusieurs années, l'Eurométropole de Strasbourg travaille par le biais de conventions avec des structures associatives : « Emmaüs » pour la prévention, le réemploi et la valorisation des déchets ménagers de type « bric à brac », « Diakonie Kork » pour la valorisation des bouchons de liège et « Médecins du monde » pour la valorisation des films radiographiques.

Ces conventions participent à la protection de l'environnement, au soutien à l'économie sociale et solidaire et aux services aux habitants.

D'une manière générale, les dispositifs mis en place ont permis d'améliorer le service aux habitants et s'inscrivent pleinement dans les orientations de la politique déchets adoptée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 3 juin 2016, affirmant la volonté d'élaborer une feuille de route « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

C'est dans ce contexte qu'est proposé le renouvellement des conventions arrivées à échéance fin 2016.

Les études réalisées montrent que le réemploi et la réutilisation sont identifiés comme une solution déterminante de gestion des déchets. En offrant une nouvelle vie à un produit dont le propriétaire souhaite se défaire, ces activités prolongent la durée de vie des produits, retardent l'apparition des déchets et limitent la consommation de ressources.

Prévention, réemploi et valorisation de déchets ménagers, et lutte contre la précarité.

Par délibération du 20 mars 2015, l'Eurométropole de Strasbourg reconnaissait le principe d'une mission de « Service d'Intérêt Economique Général » pour la collecte, le réemploi et recyclage des déchets par des opérateurs développant des activités sociales, dans le cadre de la décision de la Commission n° 2012/21/UE du 20 décembre 2011 dit « paquet Almunia ».

Cette reconnaissance vise à fixer le cadre général du soutien de la collectivité aux opérateurs à vocation sociale qui assurent l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle et en situation d'exclusion. Elle implique de définir des « Obligations de Service Public » sur le plan environnemental comme sur le plan social.

De ce fait, la convention proposée intègre des obligations sociales qui, dans les conventions précédentes, n'avaient pas été décrites.

Dans le cadre de la charte de l'environnement adoptée en 2005, l'Eurométropole de Strasbourg a formalisé un partenariat avec les deux structures Emmaüs présentes sur son territoire (communauté Emmaüs Strasbourg et chantier d'insertion Emmaüs Mundolsheim).

Après bientôt dix années de coopération, il apparaît que le système en place permet :

- de favoriser l'allongement de la durée de vie de nombreux objets en leur trouvant un nouveau propriétaire ;
- de faciliter la prise en charge d'objets au domicile de certaines personnes et d'assurer un service de proximité ;
- d'améliorer la valorisation de matériaux au travers de logiques de tri et de démantèlement ;
- de créer et de préserver une centaine d'emplois aidés, compagnons et contrats à durée indéterminée ;
- de fournir du mobilier à l'occasion d'opérations de solidarité et à des personnes en grande détresse, sur demande de l'assistance sociale ;
- d'assurer des opérations collectives de solidarité locales, nationales et internationales.

Les produits ainsi réemployés et valorisés (en 2015, plus de 3 600 tonnes) participent également aux objectifs successifs de prévention et de diminution du tonnage de déchets collectés.

Objectifs Environnementaux

Dans le cadre de la convention, Emmaüs met à disposition des particuliers un caisson sur chaque déchèterie, permettant d'y déposer les objets pouvant être réutilisés. Emmaüs assure la prise en charge de ces objets et les transfère sur ses deux sites, en vue de leur tri et leur réemploi.

Certains objets récupérés ne pouvant être réutilisés en raison de leur mauvais état ou de l'inadéquation offre/demande, l'Eurométropole de Strasbourg assure leur enlèvement et leur traitement dans les filières adaptées. La convention fixe cependant pour ces enlèvements un seuil de 50 % du poids total des objets pris en charge par Emmaüs.

Pour ces deux actions, il est proposé de prolonger les partenariats par le renouvellement des conventions pour une durée de quatre ans. Il est à noter que ces conventions ne font l'objet d'aucune rémunération de la part de l'Eurométropole de Strasbourg.

Objectifs Sociaux et Partenariaux

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite développer le partenariat entre Emmaüs et les communes membres afin de garantir un impact local dans les thématiques de lutte contre la précarité et solidarités locales, environnementales, emploi, bénévolat et partenariat associatif, culture et sensibilisation.

Valorisation des bouchons de liège

Diakonie Kork, située sur la commune de Kork près de Kehl, est une structure d'accueil (clinique, hébergement, école...) qui offre des soins, un accompagnement et du soutien à des personnes malades d'épilepsie ou avec des handicaps. Elle a créé en 1964 des ateliers protégés, à l'image des centres d'aide par le travail en France, qui emploient aujourd'hui près de 500 personnes.

Depuis 1991, dans le cadre de l'action « Des bouchons pour Kork » (« Korken für Kork »), un atelier réalise le tri des bouchons en liège provenant principalement d'Allemagne mais aussi des régions frontalières telles que la France et la Suisse. La collecte des bouchons associe à l'aspect écologique (réduction de l'exploitation du chêne-liège, arbre menacé), la valorisation des déchets ainsi qu'un aspect social. Ainsi, annuellement, plus de 1 500 m³ de liège (60 millions de bouchons) sont valorisés chez un partenaire de Diakonie Kork qui transforme les bouchons en isolants phoniques et thermiques pour les bâtiments écologiques.

L'Eurométropole de Strasbourg participe à ce dispositif depuis 2003, en confiant à Diakonie Kork les bouchons de liège qui sont collectés auprès des ménages dans les déchèteries. Près de 39 m³ (5 790 kg) de bouchons ont ainsi été collectés entre 2012 et 2015, provenant de nos déchèteries, et récupérés par la structure qui les valorise gratuitement.

Valorisation des films radiographiques

Depuis 2009, l'association Médecins du monde collecte les films radiographiques. Elle reprend gratuitement les films radiographiques déposés en déchèterie, et fait appel à une société spécialisée, Est argent, implantée à Saint Michel sur Meurthe (88), pour dépolluer les films radiographiques par extraction des sels d'argent, puis valoriser l'argent extrait et les supports plastiques.

En Alsace, l'association gère plusieurs missions locales dont :

- le Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation de Strasbourg qui a pour objectif principal d'accueillir, soigner, orienter et témoigner de la situation des publics en situation de vulnérabilité qui sont exclus du système de soins de droit commun ;
- la mission Sans-abri, visant à favoriser l'accès aux soins et aux droits des personnes vivant dans la rue, en situation de grande exclusion et d'extrême vulnérabilité dans Strasbourg et sa périphérie ;
- la mission Mobile, visant à faciliter l'accès à la prévention, aux soins et aux droits à la santé des habitants des bidonvilles, ainsi qu'à améliorer la prise en charge de leurs problèmes de santé ;
- l'adoption internationale, organisme autorisé pour l'adoption depuis 1998.

En 2015, 6 794 Kg de radiographie ont été collectés par l'association dont 4 860 Kg provenant des déchèteries du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, ont généré une recette de 4 390 € pour le financement d'actions humanitaires.

La recette prévisionnelle correspondant aux radiographies cédées par l'Eurométropole de Strasbourg à l'association par la convention actuelle devrait s'établir à environ 10 000 € pour les 4 années.

Pour ces trois actions, il est proposé de prolonger les partenariats par le renouvellement des conventions pour une durée de quatre ans. Il est à noter que ces conventions ne font l'objet d'aucune rémunération de la part de l'Eurométropole de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *la conclusion d'une convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et les deux structures Emmaüs présentes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (Communauté Emmaüs Strasbourg et Chantier d'insertion Emmaüs Mundolsheim), ayant pour objet la prévention, le réemploi et la valorisation de déchets ménagers, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2017 ;*
- *la conclusion d'une convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et la structure Diakonie Kork, ayant pour objet le tri et la valorisation des bouchons de liège collectés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2017 ;*
- *la conclusion d'une convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Médecins du Monde, ayant pour objet la valorisation des films radiographiques collectés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2017 ;*

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer les conventions susmentionnées et les actes y afférents.

Adopté le 27 janvier 2017 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
--

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 31 janvier 2017**

Convention pour la prévention, le réemploi et la valorisation de déchets ménagers

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg, sise 1 Parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg cedex, représentée par sa Vice-Présidente, Madame Françoise BEY habilitée à cet effet par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 27 janvier 2017, d'une part,

Et

La Communauté Emmaüs Strasbourg, sise 5 chemin de la Holtzmatt - 67200 Strasbourg, représentée par son Président en exercice Monsieur Marcel VERNAY, de seconde part,

Et

L'Association « Chantier d'insertion Emmaüs Mundolsheim », sise 1-4 rue du Général Rapp - 67450 Mundolsheim, représentée par son Président en exercice Monsieur Jean-Paul WERNER, de troisième part.

Ces deux associations sont ci-après dénommées « **Emmaüs** ».

PREAMBULE

Dans le cadre de la Charte de l'Environnement, texte adopté en 2005, l'Eurométropole de Strasbourg avait, pour une durée de 3 ans, décidé de formaliser un partenariat avec les deux structures Emmaüs présentes sur son territoire, et dont les actions largement reconnues sont citées en exemple dans les domaines du développement durable et de l'intégration sociale.

Après une seconde convention d'une durée de 4 ans et bientôt sept années de collaboration, le bilan tiré par chacune des parties est positif. Il apparaît que le système en place permet :

- de favoriser l'allongement de la durée de vie de nombreux objets en leur trouvant un nouveau propriétaire;
- de faciliter la prise en charge d'objets au domicile de certaines personnes et d'assurer un service de proximité aux habitants (en 2015, près de 8 200 interventions à domicile) ;

- d'améliorer la valorisation de matériaux au travers de logique de tri et de démantèlement (en 2015, près de 2 200 tonnes de matériaux valorisés) ;
- de créer et de préserver près de 200 emplois aidés, compagnons et contrats à durée indéterminée ;
- de fournir du mobilier lors d'opérations de solidarité et à des personnes en grande détresse, sur demande de l'assistance sociale (en 2015, 150 familles ont bénéficié d'une aide pour l'installation de logement avec les services sociaux) ;
- d'assurer des opérations de solidarité nationales et internationales.

D'une manière générale le dispositif actuel permet d'améliorer le service aux habitants tout en préservant conjointement les intérêts de l'Eurométropole de Strasbourg et d'Emmaüs.

Il participe à la politique publique de prévention, de réemploi et de valorisation des déchets menée par l'Eurométropole de Strasbourg.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente convention. Compte tenu de l'intérêt que représente ce service pour la population, la présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties entre les soussignés, et de régir leurs relations techniques.

Le partenariat conclu entre l'Eurométropole de Strasbourg et Emmaüs ne fait l'objet d'aucune rémunération de la part de la collectivité. Les objets concernés par la présente convention sont cédés gratuitement.

Article 1 - Objet de la Convention

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion des déchets, dont l'un des axes est le réemploi et la valorisation d'objets ménagers, l'Eurométropole de Strasbourg met en place un partenariat avec Emmaüs. L'objectif est d'aider les particuliers souhaitant se débarrasser d'objets pouvant être réutilisés, à privilégier l'un des choix dans l'ordre suivant :

- les céder à un voisin ou une relation,
- en faire don à une œuvre caritative, un établissement scolaire, une crèche...,
- les déposer sur les sites Emmaüs,
- les déposer comme objets réutilisables dans les caissons Emmaüs sur les déchèteries fixes du territoire qui en sont équipées,
- les déposer dans une déchèterie comme produits textiles, linge de maison ou chaussures (TLC) dans le conteneur Emmaüs dédié,
- les faire enlever par Emmaüs à domicile.

Sont concernés les objets ménagers et notamment : mobilier, literie, téléviseurs, appareils électriques, bibelots, vaisselle, livres, vêtements hors TLC collectés sur espace public, cette collecte ayant fait l'objet d'un appel à projets spécifique. Sont inclus également les œuvres d'art, instruments de musique, outillages divers, collections diverses ou objets isolés susceptibles d'être réutilisés par d'autres personnes. Il est entendu que l'activité visée par la convention, ne saurait inclure des objets issus de l'activité économique et la récupération d'objets dangereux ou interdits par la loi.

Prise en charge de mobilier et objets de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg pourra céder à Emmaüs des objets présentant une potentialité de réemploi ou de recyclage. Il s'agit principalement de vêtements et chaussures de travail, de mobilier et d'armoires vestiaires. L'Eurométropole s'interdira toutes cessions d'objets souillés et/ou impropres à la valorisation.

Article 2 - Répartition géographique

Ce service est à l'usage exclusif des particuliers résidant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les résidents du nord de l'agglomération, le Chantier d'insertion Emmaüs Mundolsheim œuvre sur la zone géographique suivante : Bischheim, Hœnheim, La Wantzenau, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Oberhausbergen, Eckwersheim, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Reichstett, Vendenheim et le quartier de Cronenbourg.

Par complémentarité, les résidents de la zone sud sont desservis par la Communauté Emmaüs Strasbourg.

En cas d'élargissement du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les partenaires conviendront des zones d'intervention respectives.

Article 3 - Lieux d'exercice de la convention

La présente convention s'exerce dans les lieux suivants :

- sur l'ensemble du territoire des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg en ce qui concerne les actions de prise en charge d'objets au domicile des particuliers
- les 2 sites Emmaüs qui permettent les dépôts des particuliers tous les jours selon les horaires d'ouverture suivants :
 - Emmaüs Montagne Verte – 7 jours sur 7, de 8h à 20h
 - Chantier d'insertion Emmaüs Mundolsheim – du lundi au samedi, de 8h à 17h
- dans le réseau de déchèteries fixes gérées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4 - Obligations communes en matière d'information

Par l'intermédiaire d'un plan de communication, l'utilisateur est informé du service mis en place. Ainsi, un usager sollicitant l'Eurométropole de Strasbourg pour la prise en charge d'objets se verra informé par celle-ci des possibilités de confier les objets en question à Emmaüs. A contrario, les usagers qui voudront déposer des déchets à Emmaüs seront informés des possibilités de prise en charge par l'Eurométropole de Strasbourg. Ces informations se feront sur l'ensemble des dispositifs de communication, y compris au niveau des standards téléphoniques et de la formation des agents de terrain des trois structures.

Un bilan des objets enlevés sera consigné dans une base de données informatique située chez Emmaüs, qui s'engage à en transmettre l'état dans le bilan annuel.

Article 5 - Prise en charge des objets par Emmaüs

En déchèteries

L'utilisateur qui souhaite faire un don d'objets pour les structures Emmaüs les dépose dans les caissons prévus à cet effet sur les déchèteries fixes de l'Eurométropole de Strasbourg. Emmaüs s'engage à collecter la totalité des objets déposés dans les caissons en veillant d'une part à assurer des passages suffisamment fréquents pour éviter tout débordement et d'autre part à respecter le protocole de sécurité signé avec l'Eurométropole de Strasbourg pour chacun des sites, ceci dans le but d'assurer la sécurité de l'ensemble des acteurs.

Chez les particuliers

Emmaüs procédera aux enlèvements et prises en charge d'objets qui relèvent de ses compétences et de son savoir-faire, ainsi que de façon marginale, dans le cadre d'interventions complètes, de la totalité des déchets dont les particuliers décident de se défaire. Emmaüs n'assurera pas d'enlèvement complet dans des logements insalubres.

Afin de réduire le nombre d'interventions de l'Eurométropole de Strasbourg, Emmaüs procédera, dans la mesure du possible, à la prise en charge des déchets accompagnant les objets à valoriser, et informera l'Eurométropole de Strasbourg à chaque fois que ses équipes rencontreront des difficultés liées à :

- la nature des objets,
- la situation géographique,
- les difficultés relationnelles avec les usagers,
- des décalages importants entre les estimations et la réalité,
- autres

Article 6 – Prise en compte de la santé publique

La récupération d'objet et leur remise en service pourrait être à l'origine de la prolifération de parasites tels que blattes, puces ou punaises de lits par exemple. Afin de minimiser ce type d'aléas, les mesures suivantes sont appliquées :

- Une vigilance particulière vis-à-vis de ces parasites est organisée par le personnel d'Emmaüs tout au long de l'année dans les ateliers et zones de stockage des partenaires,
- Des agents désignés pour cette mission feront l'objet d'une sensibilisation spécifique dispensée par le service Hygiène et santé environnementale de l'Eurométropole de Strasbourg,
- En cas de détection de parasites, le responsable de l'établissement engage les mesures de désinsectisation nécessaires. Dans le cas d'une contamination par des punaises de lit, compte tenu des difficultés à éradiquer ces insectes, il veillera à prendre toutes les mesures indispensables et préalables à la lutte chimique,

- En cas de mobiliers contaminés par les punaises de lit, les situations seront à traiter entre Emmaüs et l'Eurométropole de Strasbourg, au cas par cas.

Article 7 - Ancrage local de l'activité

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite développer le partenariat entre Emmaüs et les communes membres afin de garantir un impact local dans les thématiques suivantes :

7.1 Sociales

- Don d'équipement de première nécessité,
- Matériel vendus à un tarif solidaire,
- Formation aux postes de travail, pour les personnes accueillies,...
- Interpellation du grand public sur les problématiques sociales et environnementales,
- Accompagnement social des personnes accueillies : aide à la résolution des problématiques sociales (endettement, santé, logement, addictions, etc.),
- Accompagnement professionnel : formation interne et externe dont certaines certifiantes et/ou qualifiantes, technique de recherche d'emploi, etc.

7.2 Environnementales

- Prise en charge d'objets et mobiliers dont la commune souhaite se défaire,
- Participation à des opérations de type Vide-greniers ou collecte d'invendus,
- Choix de méthodes de travail combinant :
 - Pédagogie et formation,
 - Haute intensité de main d'œuvre,
 - Mixité sociale,
 - Parité.

7.3 Partenariales

- Implication de bénévoles dans le projet de la structure,
- Partenariat avec des structures locales,
- Dons de solidarité accordés à des associations locales à caractère social ou éducatif...,
- Acceptation des chèques aidés émis par les communes ou l'Eurométropole de Strasbourg,
- Participation à des évènements organisés par les communes,
- Cession aux communes des objets récupérés présentant un intérêt historique ou culturel.

Article 8 - Prise en charge des déchets issus de l'activité d'Emmaüs

Une part des objets récupérés par Emmaüs dans le cadre de la présente convention peut être qualifiée de «déchets ménagers» soit du fait de leur mauvais état soit du fait de l'inadéquation entre l'offre et la demande.

Pour éviter un stockage inutile d'objets qui ne trouveront pas preneurs, Emmaüs procédera à un conditionnement adapté de ces objets déclassés, dans des contenants mis à disposition par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la présente convention, et qui seront vidés autant que de besoin. Afin de limiter les contraintes financières, environnementales et réglementaires, Emmaüs et l'Eurométropole de Strasbourg conviendront des modalités pratiques suivantes, notamment :

- mode de tri,
- type de matériaux à conditionner sélectivement,
- nombre de contenants,
- fréquences de passage,
- protocoles de sécurités,
- prise en charge de déchets particuliers (à étudier au cas par cas)

Le poids des déchets pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg ne devra en aucun cas dépasser le seuil de 50% du poids total d'objets pris en charge par Emmaüs.

Article 9 - Propriété des déchets et objets déposés

Il est convenu que les objets seront propriété du gestionnaire du site ou du contenant dans lequel ils seront déposés. Concernant les déchets qu'Emmaüs remettra à disposition de l'Eurométropole de Strasbourg, ceux-ci deviendront propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, chargement par chargement, dès la prise en charge du contenant par le véhicule de transport.

Afin de se prémunir d'éventuels cas de recel, Emmaüs pourra exiger des garanties des usagers qui solliciteront son intervention. D'une manière générale, si l'origine des objets semble douteuse et, plus particulièrement, si ceux-ci semblent provenir du secteur économique (entreprises, artisans, commerçants...), les partenaires s'engagent à s'informer au plus vite afin de reconsidérer la prestation de prise en charge.

Article 10 - Bilans

Les deux partenaires Emmaüs devront produire des bilans comprenant:

Bilan Environnemental

- Le tonnage d'objets pris en charge, par filière,
- Le tonnage d'objets valorisés en magasins, par filière,
- Le tonnage de valorisation matière par filière,
- Le nombre d'interventions aux domiciles des particuliers,
- Le nombre d'interventions auprès des services de l'Eurométropole,

- Le nombre d'interventions auprès des services des communes membres.

Bilan social

- Le nombre de bénévoles impliqués dans chacune des structures,
- Le temps consacré par les bénévoles,
- Le nombre d'équivalents temps plein,
- Le nombre d'heures de travail générées par l'activité de la structure,
- Le nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation,
- Le nombre d'heures de formation.

Bilan des actions partenariales innovantes (hors collectivités locales) ou à fort impact local,

- Le détail de chacune des actions entreprises,
- La liste des partenaires impliqués dans les actions,
- Les thématiques abordées avec les partenaires.

Bilan annuel récapitulatif

- Le bilan environnemental,
- Le bilan social,
- Le bilan partenarial,
- Les rapports d'activité,
- Les bilans et comptes d'exploitation,
- Les bilans économique et social d'Emmaüs France,
- la note de calcul mettant en évidence que le poids des déchets pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg chez Emmaüs n'excède pas 50% du poids des objets et déchets enlevés par Emmaüs.

Le bilan annuel, approuvé par le Conseil d'Administration, sera transmis à l'Eurométropole de Strasbourg au plus tard à la fin du mois de février de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Une réunion annuelle des 3 partenaires permettra de faire le point sur l'exercice passé, les conditions d'exécution de la convention, et d'apporter les ajustements nécessaires.

Article 11 – Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de quatre années à partir du 1er janvier 2017, et se substitue à la convention en cours.

Article 12 - Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée en cas de non-respect des obligations contractuelles listées ci-dessous.

La résiliation ne pourra être prononcée qu'après mise en demeure préalable de remédier aux défaillances constatées restée sans effet après un délai de 15 jours.

Elle sera résiliée de plein droit en cas de :

- dissolution de l'association Emmaüs,
- faillite, liquidation judiciaire ou insolvabilité notoire d'Emmaüs.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 13 – Assurances

Emmaüs est seul responsable vis-à-vis de tiers de tous incidents, dégâts et dommages de toutes natures, occasionnés par les activités exercées dans le cadre de la présente convention.

Emmaüs s'engage à souscrire tout contrat d'assurance de façon à couvrir le cas échéant, les différents risques liés à sa qualité d'employeur, de responsabilité civile, de dégâts sur les installations de l'Eurométropole de Strasbourg générés dans le cadre de l'exécution de cette convention. Il en va de même pour l'Eurométropole de Strasbourg lorsqu'elle intervient dans les installations d'Emmaüs (Cf. article 8).

Article 14 - Règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Strasbourg et ce, après épuisement des voies amiables.

Fait à Strasbourg, en 3 exemplaires, le

Pour la Communauté
Emmaüs Strasbourg

Pour L'Eurométropole de
Strasbourg

Pour le Chantier
d'insertion Emmaüs
Mundolsheim

Marcel VERNAY
Président

Françoise BEY
Vice-Présidente

Jean-Paul WERNER
Président

Convention pour la valorisation des bouchons de liège

La présente convention est passée entre :

L'Eurométropole de Strasbourg, sise 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg, représentée par sa Vice-Présidente, Madame Françoise BEY habilitée à cet effet par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 27 janvier 2017, d'une part

Et

La Diakonie Kork, établissement de droit public, sise Landstraße 1 – 77694 Kehl Kork - Allemagne, représentée par son Président, Monsieur Frank STEFAN, d'autre part

PREAMBULE

Le liège utilisé dans la fabrication de bouchons est un produit naturel récolté sur les chênes liège exploités dans l'ouest du bassin méditerranéen. C'est un matériau recyclable après usage, notamment pour fabriquer de l'isolation thermique et phonique dans le bâtiment.

Le recyclage du liège réduit l'exploitation abusive menaçant le chêne liège. Ainsi, la collecte des bouchons constitue un apport actif à la protection de la nature et de l'environnement.

Cette action participe à la politique publique de recyclage et de valorisation des déchets menée par l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce mode de recyclage contribue également à la coopération transfrontalière entre l'Eurométropole de Strasbourg et les partenaires associatifs de l'Ortenaukreis, dans le cadre de l'Eurodistrict.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régir les relations techniques entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Diakonie Kork pour le recyclage des bouchons de liège.

Le partenariat conclu entre l'Eurométropole et la Diakonie Kork ne fait l'objet d'aucune rémunération de la part de la collectivité. Les bouchons de liège sont cédés gratuitement.

L'Eurométropole collecte les bouchons de liège et les stocke au sec dans ses déchèteries. L'ensemble des bouchons collectés est regroupé par l'Eurométropole en un seul point d'enlèvement sur son territoire et mis à disposition de la Diakonie Kork.

ARTICLE 2 – ENLEVEMENT

La Diakonie Kork assure, à ses frais, l'enlèvement des bouchons de liège conditionnés dans des sacs de 200 litres mis à disposition par l'Eurométropole. L'enlèvement a lieu à partir d'une quantité stockée d'environ 5 m³ (environ 25 sacs).

ARTICLE 3 – VALORISATION DES MATERIAUX ET PROPRIETE

Dès prise en charge, la Diakonie Kork devient propriétaire des matériaux qui lui sont confiés. Elle s'engage à faire traiter et recycler les produits dans le souci du respect de l'environnement par son partenaire, la société GuKo Tech GmbH.

ARTICLE 4 – ACHEMINEMENT

L'acheminement des produits sera réalisé par la Diakonie Kork qui se charge de l'ensemble des formalités administratives liées au transport des produits, notamment en ce qui concerne les formalités douanières (documents de suivi...).

ARTICLE 5 – RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

La Diakonie Kork s'engage à faire transporter, recycler et traiter les produits collectés conformément aux législations en vigueur.

ARTICLE 6 – BILAN ANNUEL

La Diakonie Kork s'engage à communiquer les quantités prises en charge à chaque enlèvement. Elle établira une attestation annuelle, reprenant les quantités de bouchons collectés et leur mode de recyclage / valorisation. Elle transmettra à l'Eurométropole de Strasbourg son rapport annuel d'activité au plus tard le 1^{er} avril de l'année suivante.

ARTICLE 7 – SECURITE

Un protocole de sécurité pour le chargement des sacs de bouchons de liège sur le lieu de regroupement sera conjointement établi.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2017. La convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 9 – ASSURANCES

La Diakonie Kork s'assurera que son transporteur ait souscrit les assurances nécessaires visant à couvrir le cas échéant les différents risques liés à sa qualité d'employeur, de responsabilité civile, de dégâts sur les installations de l'Eurométropole de Strasbourg générés dans le cadre de l'exécution de cette convention.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est soumise au droit français.
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Strasbourg et ce, après épuisement des voies amiables.

Fait à Strasbourg, en 2 exemplaires, le

Pour la Diakonie Kork

Pour l'Eurométropole de
Strasbourg

Frank STEFAN
Président du Conseil

Madame Françoise BEY
Vice-Présidente

Convention pour la valorisation des films radiographiques

La présente convention est passée entre :

L'Eurométropole de Strasbourg, sise 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg, représentée par sa Vice-Présidente, Madame Françoise BEY habilitée à cet effet par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 27 janvier 2017,
d'une part

Et

L'association Médecins du Monde – délégation régionale d'Alsace, sise 24 rue du Maréchal Foch à Strasbourg, représentée par son Délégué Régional, Monsieur Patrice WALTER,
d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion des déchets, dont l'un des axes est le recyclage et la valorisation, l'Eurométropole de Strasbourg met en place un partenariat avec l'association Médecins du Monde pour la valorisation des films radiographiques.

Ce partenariat conclu entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'Association ne fait l'objet d'aucune rémunération de la part de la collectivité. Les films radiographiques sont cédés gratuitement.

La présente convention a pour objet de régir les relations techniques entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'Association pour la valorisation des films radiographiques.

L'Association assure, à ses frais, l'enlèvement des films radiographiques qui lui sont confiés au rythme d'une à deux fois par trimestre.

Les films sont ensuite dépollués par extraction des sels d'argent et valorisés pour ce qui concerne le support polyester.

ARTICLE 2 – ORIGINE DES FILMS RADIOGRAPHIQUES

L'apport des films radiographiques est effectué toute l'année par des particuliers dans les déchèteries de l'Eurométropole.

Les films radiographiques, majoritairement débarrassés de leurs enveloppes papier, sont collectés sous la surveillance des gardiens de déchèteries.

L'ensemble des films collectés est regroupé par l'Eurométropole de Strasbourg en un seul point d'enlèvement sur son territoire.

ARTICLE 3 – PROPRIETE DES PRODUITS

L'association devient propriétaire des produits qui lui sont confiés gratuitement à la sortie du point unique de regroupement et d'enlèvement. Elle prend en charge les surcoûts et contraintes liés au tri supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

ARTICLE 4 – RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

L'association s'engage à faire transporter, recycler et traiter les produits collectés conformément aux législations en vigueur et dans le respect de l'environnement.

ARTICLE 5 – BILAN ANNUEL

L'association s'engage à communiquer les quantités prises en charge à chaque enlèvement. Elle établira une attestation annuelle, reprenant les quantités de radiographies collectées et leur mode de recyclage / valorisation. Elle indiquera les recettes perçues pour la valorisation des produits. Elle transmettra à l'Eurométropole de Strasbourg son rapport annuel d'activité au plus tard le 1^{er} avril de l'année suivante.

ARTICLE 6 – SECURITE

Un protocole de sécurité pour le chargement des films radiographiques sur le lieu de regroupement sera conjointement établi.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2017. La convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

L'Association est seule responsable vis-à-vis de tiers de tous incidents, dégâts et dommages de toutes natures, occasionnés par les activités exercées dans le cadre de la présente convention.

Elle s'engage à souscrire tout contrat d'assurance de façon à couvrir le cas échéant, les différents risques liés à sa qualité d'employeur, de responsabilité civile, de dégâts sur les installations de l'Eurométropole générés dans le cadre de l'exécution de cette convention.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est soumise au droit français.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Strasbourg et ce, après épuisement des voies amiables.

Fait à Strasbourg, en 2 exemplaires, le

Pour l'association Médecins du Monde

Pour l'Eurométropole de
Strasbourg

Patrice WALTER
Délégué Régional

Françoise BEY
Vice-Présidente